

RAPPORT ANNUEL 2004



SOMMAIRE

Avant-propos	p. 4
Les faits marquants de l'année	p. 6
Le Conseil de surveillance	p. 9



AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Un réseau, des filiales, un Groupe	p. 12
Les principaux produits de financement	p. 14
Les étapes d'un projet	p. 16
La maîtrise des risques et l'amélioration de la gouvernance	p. 18
Une communauté de femmes et d'hommes au service du développement	p. 19
Le développement durable au cœur de la mission de l'Agence	p. 21



DANS LES PAYS ÉTRANGERS ET DANS L'OUTRE-MER

Les engagements dans les pays étrangers	p. 26
Des géographies ciblées	p. 26
Les domaines d'intervention	p. 35
Les engagements dans l'Outre-mer	p. 46
Les axes d'intervention	p. 46
Le soutien au secteur public	p. 48
Les actions en faveur des petites et moyennes entreprises	p. 52
Développement durable : accès à l'eau potable et lutte contre le changement climatique	p. 58



RECHERCHE ET PROSPECTIVE : LA CONTRIBUTION AUX DÉBATS

Les activités de recherche et leur valorisation	p. 66
Le soutien de l'influence française dans les débats internationaux	p. 69
Évaluation, mesure des résultats et suivi de la qualité des opérations	p. 71
La formation des cadres au service du développement	p. 72



LA SITUATION FINANCIÈRE

Les grands postes du bilan	p. 76
Analyse du résultat	p. 79

ANNEXES

Organigramme	p. 82
Réseau des agences et bureaux	p. 84
Les engagements dans les pays étrangers	p. 86
Les engagements dans l'Outre-mer	p. 89
Glossaire	p. 91
Les publications	p. 92

AVANT-PROPOS

Devant la communauté internationale, la France s'est engagée à accroître fortement son aide au développement. Dans ce contexte, l'année 2004 confirme l'atteinte et même le dépassement des objectifs que le gouvernement avait fixés à l'Agence Française de Développement, il y a trois ans. L'action internationale de l'AFD s'est accrue de manière importante, à l'image des financements accordés aux pays en développement et aux économies d'Outre-mer. Elle a franchi des étapes décisives dans son organisation et ses modes de management. Des missions nouvelles lui sont confiées au service de la coopération française.

Forte croissance de l'activité, maîtrise des coûts

Dynamisée par les avancées des années précédentes (déliaison de l'aide, élargissement géographique, sélectivité, nouveau barème financier), l'Agence accroît son activité conformément au souhait du gouvernement français. Le montant total de ses financements aux pays étrangers est ainsi passé de 1008,8 M€ à 1116,9 M€,

soit une croissance de 11 %. Les prêts concessionnels aux États étrangers atteignent 612 millions d'euros en 2004, soit une progression de 40% en un an. La Méditerranée devient l'un des deux pôles de concentration du Groupe, avec l'Afrique subsaharienne, à la suite, notamment, des premières interventions en Turquie. Cette croissance a lieu sans coût additionnel pour l'Etat, car l'AFD a encore amélioré son effet de levier sur les ressources publiques qui lui sont confiées.



Dans l'octroi des subventions, l'Agence a poursuivi son effort de sélectivité et de concentration géographique en faveur des pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne. Ces derniers bénéficient de 43% de ses concours et de la totalité des financements d'ajustement structurel, réalisés à la demande de l'Etat. L'Asie devrait progressivement devenir le troisième pôle d'activité du Groupe dans les pays étrangers, avec 144 M€ en 2004 et des perspectives importantes. Dans les collectivités d'Outre-mer, au delà du fléchissement

mécanique qu'a naturellement induit la cession des filiales de crédit de l'Agence, l'activité de l'AFD connaît un renouveau. Ses nouveaux produits financiers en faveur des collectivités publiques, son positionnement de "place", font apparaître l'AFD comme un partenaire de financements auprès des institutions publiques et des acteurs privés de l'Outre-mer. Enfin, ses financements en faveur du secteur privé des pays en développement, mis en œuvre par Proparco ou par l'Agence (238 M€ au total) progressent également. Ces avancées s'accompagnent d'un important effort de qualité, qui se traduit par exemple par un suivi attentif de la contribution de l'Agence aux objectifs du millénaire, par une modernisation de la fonction d'évaluation, par le développement des mesures d'impact des projets, par une analyse stratégique continue des opérations ou encore par une culture renforcée du dialogue et de la transparence.

De nouvelles missions

Dans un effort de rationalisation du dispositif français d'aide au développement, le Comité interministériel de coopération pour le développement a décidé en juillet 2004 de déléguer à l'AFD les opérations de dons, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du développement rural, des infrastructures, y compris en matière d'assistance technique. Par ailleurs, conformément au souhait du gouvernement, l'extension du champ géographique de l'AFD se poursuit : l'Agence met ainsi en œuvre ses premières opérations dans plusieurs pays d'Asie et du Moyen-Orient ; elle participera également aux efforts de reconstruction déployés par la France dans les régions du Sri Lanka et d'Indonésie dévastées par le tsunami de décembre dernier.

Une contribution accrue aux débats de l'aide au développement

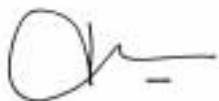
A la demande de ses tutelles, l'AFD a contribué activement aux réflexions françaises et internationales sur l'évolution de l'aide : efficacité et harmonisation, nouveaux instruments financiers, initiatives pour le développement durable, débats sur les objectifs du millénaire, etc. Elle a aussi organisé ou suscité des manifestations de premier plan à fort rayonnement international, tout en augmentant sa capacité à contribuer intellectuellement à l'évolution de ses métiers et à l'analyse économique du développement. Ces travaux, souvent entrepris en partenariats avec des universités, des centres de recherche et *think-tanks* français et étrangers, contribuent également au rapprochement de l'Agence avec ses partenaires européens, notamment l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Une gestion interne qui progresse

L'évolution et l'efficacité de l'Agence s'apprécient également à l'aune de ses changements internes. Le pilotage continu des activités du Groupe par sa stratégie, la mesure des coûts, l'évaluation des impacts finaux sont des démarches qui orientent de plus en plus les modes de gestion. La politique de formation du personnel a été également adaptée. Les procédures de lutte contre le blanchiment ont été renforcées. Les collaborateurs du Groupe ont été invités à adhérer à une charte d'éthique professionnelle, dans le droit fil de la charte des valeurs adoptée l'an passé. Ces prochaines années, la montée en puissance de la Responsabilité sociale et environnementale de l'AFD constituera l'axe fort de son évolution interne.

Pour la première fois, l'AFD verse un dividende à l'Etat

La bonne maîtrise de ses charges et des risques inhérents à son activité a permis à l'AFD de faire une utilisation particulièrement efficace de l'argent du contribuable et de dégager en 2004 un produit net bancaire de 327 M€, en croissance de 5 %, et un résultat net de 167 M€. La moitié est reversée à l'Etat sous forme de dividendes qui seront affectés par les ministères de tutelles à l'accroissement des efforts de la France en matière d'aide au développement. Le solde vient compléter les fonds propres du Groupe, qui s'élèvent à plus de trois milliards d'euros, lui permettant ainsi d'aborder avec confiance cette nouvelle phase d'expansion de son activité et d'accompagner le dynamisme nécessaire de l'effort français d'aide publique au développement. L'année 2005 s'annonce particulièrement intense pour les parties prenantes de l'aide. Le sommet des Nations-Unies sur l'état d'avancement des objectifs du millénaire en sera l'un des points culminants. Dans ce contexte, et compte tenu des engagements français, l'AFD se prépare à assumer une activité très soutenue. Elle entend aussi se montrer à la hauteur des nouvelles missions qui lui ont été confiées par les ministères des Affaires étrangères, de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et de l'Outre-mer. A travers le monde, l'ensemble des collaborateurs de l'AFD s'y engage.



Jean-Michel Severino
Directeur général

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

26 Janvier

Ressources humaines : ouverture de la convention de management du Groupe

Dans le cadre des réformes qu'elle a engagées, l'Agence modernise ses méthodes de management. La convention a été l'occasion de présenter la nouvelle politique de ressources humaines du Groupe et de poser les bases d'un accompagnement de la fonction managériale (formation sur plusieurs modules, évaluation à 360 degrés...). A cette occasion, une charte du Groupe a été publiée qui met en avant les valeurs, les engagements et les principes d'excellence de l'établissement. Avec l'adoption d'une charte d'éthique professionnelle en octobre, ces textes affirment l'identité du Groupe.

12 février

Education : un projet en partenariat avec l'Unicef au Mali

Le Conseil de surveillance a adopté une convention de financement de 9 M€ en faveur d'un programme d'éducation au Mali. Préparé en partenariat avec le comité français de l'Unicef, ce projet doit accompagner l'amélioration de l'accès à l'enseignement fondamental, la qualité de l'enseignement et la gestion participative des infrastructures du district de Bamako. Cette action fait partie du programme national de généralisation de la scolarisation primaire. Il prolonge un premier projet, en co-financement avec la coopération allemande qui



En partenariat avec l'Unicef, une démarche pédagogique novatrice, *l'école, amie des enfants, amie des filles*.

a notamment permis de faire passer le taux de scolarisation des filles de 26% en 2001 à 42% en 2004.

8 avril

Outre-mer : parution d'une étude sur l'économie de la Guadeloupe

L'AFD, l'Insee et l'IEDOM ont mis en place un partenariat pour développer les systèmes d'information sur l'économie de l'Outre-mer et la création de nouveaux outils d'aide à la décision. Ce partenariat, intitulé Cérom (comptes économiques rapides de l'Outre-mer), a livré le 8 avril sa première étude sur l'histoire économique de la Guadeloupe dans les années 1990, *Guadeloupe : une économie en déficit... d'image*. Elle a été suivie d'une seconde parution en novembre, relative à la Réunion, et intitulée *Une double transition presque réussie : chômage, productivité et politique d'emploi à la Réunion*.

13 avril

Finances : lancement d'un emprunt supersubordonné de 300 M€

L'AFD a lancé un emprunt supersubordonné perpétuel de 300 M€. Cette émission s'inscrit dans le cadre d'un renforcement des fonds propres de l'Agence, pour couvrir et respecter les ratios des grands risques et permettre la croissance de son activité de prêts. L'AFD compte parmi les premiers émetteurs à avoir fait usage des nouvelles dispositions prévues par la loi du 1^{er} août 2003. L'opération a rencontré un franc succès, confirmant l'excellente réputation de l'Agence auprès des investisseurs, notamment européens.

17 juillet

Communication : diffusion d'une série documentaire sur le Parc du Meru

Le premier épisode de la série documentaire de France 5 *Genesis II : Et l'homme créa la nature* a été diffusé le 17 juillet. Ce documentaire en sept épisodes retrace l'histoire du parc naturel du Meru au Kenya, dont la réhabilitation a été financée par l'AFD et le Fonds français pour l'environnement mondial. L'Agence a aussi apporté son appui à une autre production audiovisuelle projetée le 29 novembre sur France 5, le film d'Eric Mounier, *Moi, Sékou, mon exil, mon village, mon combat*. Ce voyage-enquête nous a fait partager le regard de



Les financements de l'Agence et du FFEM (10 M€ au total) ont permis de réhabiliter le parc du Meru au Kenya.

Sékou, réparateur d'ascenseurs à Paris qui, de retour au Mali pour revoir sa famille, décide de trouver des solutions pour lutter contre la désertification. La promotion de ce film a aussi permis à l'Agence de mettre en avant l'étude sur l'épargne des migrants réalisée avec plusieurs ONG : CFSI, Finansol, Forim, Gret.

20 juillet

Réforme du dispositif de coopération française par le comité interministériel de coopération internationale et du développement (Cicid)

Dans un souci de plus grande cohérence de la politique française d'aide au développement, le comité interministériel de coopération internationale et du développement a choisi, parmi d'autres décisions, de renforcer le rôle opérationnel de l'Agence en lui transférant la totalité des interventions sur dons, gérés par le Fonds de solidarité prioritaire, dans les secteurs de la santé, de l'éducation de base, de la formation professionnelle, de l'agriculture et du développement rural, de l'environnement, du secteur privé, des infrastructures et du développement urbain. Ces décisions, qui concernent les financements sur subvention mais aussi une partie de l'assistance technique, prendront effet dès 2005.

16 septembre

Biodiversité : protection des récifs coralliens dans le Pacifique Sud

L'AFD a annoncé sa participation à *L'initiative pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens dans le Pacifique*. Cette initiative, d'un montant actuel de 10 M€, doit permettre de développer des aires marines protégées dans la région tout en valorisant la diversité de ses écosystèmes à travers des activités économiques. L'association WWF participe à ce programme. Il s'agit d'une des premières opérations permettant de mettre en valeur les partenariats de l'Agence avec des associations de protection de l'environnement, notamment Conservation International et WWF.

1^{er} octobre
Influence : organisation conjointe d'un séminaire de haut niveau à Washington

Avec ses homologues japonais (JBIC), allemand (KfW) et américain (IFC), l'Agence a organisé à Washington, pendant les réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, un séminaire de haut niveau sur le thème *Prêts ou dons ?* Les débats ont permis de dépasser l'opposition entre prêts et dons et de montrer l'intérêt d'utiliser toute la palette d'instruments financiers, y compris les garanties, en fonction de la nature des projets et du profil des bénéficiaires.

7 octobre

Premier projet en Turquie

Le premier projet de financement en Turquie a été présenté au Conseil de surveillance le 7 octobre. Il s'agit d'une ligne de crédit de 50 M€ au bénéfice des PME. Promouvoir l'investissement privé, vecteur du développement économique et facteur de stabilité, est une des priorités de l'Agence dans la région méditerranéenne. Proparco, la filiale secteur privé de l'Agence, a de son côté pris des engagements en Turquie pour un montant global de 72 M€.



Remise du prix Tropiques à Salim Bachi pour *La Kahéna* le 17 février 2004. De gauche à droite : Jean-Michel Severino, le lauréat et Jacques Pelletier, sénateur et président du jury.

PACTE MONDIAL DES NATIONS-UNIES : LES RÉALISATIONS DE L'AGENCE EN 2004

- Lancement de la réflexion sur la politique de responsabilité sociale et environnementale de l'AFD et de Proparco ;
- Adoption de la procédure "lutte anti-blanchiment" et applicable aux projets de l'AFD et de Proparco ;
- Souscription pour le siège de l'AFD d'un contrat "Kwh équilibre" avec EDF, qui encourage la production d'énergies renouvelables ;
- Adoption de la charte d'éthique professionnelle : respect des personnes, impartialité des jugements, ouverture et transparence, respect des clients, souci de l'impact environnemental et social de l'activité ;
- Volume d'engagements du Groupe dans le domaine des transferts de technologies propres vers les pays en développement : 20,7 M€.

9 octobre

Chine : signature d'un accord-cadre

Lors de la visite du Président de la République en Chine le 9 octobre, un accord-cadre entre l'AFD et le ministère des Finances chinois a été signé pour préciser les modalités d'intervention de l'AFD qui a ouvert son agence à Pékin en août. L'ouverture d'un autre bureau à Bangkok et le financement octroyés à l'Afghanistan ont contribué à renforcer la présence de l'Agence en Asie.

15 novembre

Protocole de Kyoto : premier projet en Afrique du Sud

Un prêt de 6 M€ a été accordé à la municipalité d'e Thekwini en République Sud-Africaine pour financer un projet de récupération du méthane produit par les décharges municipales de Durban. Une fois récupéré, le méthane sera réutilisé pour produire de l'électricité qui sera redistribuée dans le réseau, réduisant ainsi l'effet de serre. Il est garanti par les crédits carbone qui seront délivrés dans le cadre du mécanisme de développement propre du protocole de Kyoto. Ce projet se rattachera aux activités des municipalités sud-africaines soutenues par l'AFD dans le cadre des réformes constitutionnelles. Cette année, l'Agence a octroyé un prêt de dix à quinze ans, pour un montant de 40 M€, aux principales municipalités en partenariat avec l'Infrastructure Finance Corporation (INCA), l'un des deux plus importants fournisseurs de prêts aux collectivités locales en Afrique du Sud.

25 novembre

Recherche : 2^e Conférence AFD/EUDN

La seconde conférence AFD/EUDN (le réseau de chercheurs européens sur le développement) s'est tenue à Bercy le 25 novembre. Elle a regroupé 430 participants autour du thème *Aide au développement : pourquoi et comment ? Quelles stratégies pour quelle efficacité ?* Les débats ont porté sur le rôle de l'aide et les moyens d'accroître son efficacité en vue d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement* en 2015. La conférence a fait l'objet d'une publication. Un contrat de partenariat de trois ans associe désormais l'Agence et EUDN pour l'organisation conjointe d'une conférence annuelle sur les thématiques du développement.



Intervention de Jean-Michel Severino lors de la clôture de la seconde conférence AFD/EUDN.

20 Décembre

Afghanistan : soutien à la filière cotonnière

Le Conseil de surveillance a adopté, le 20 décembre dernier, le premier projet en faveur de l'Afghanistan. Il s'agit d'un programme de relance de la production cotonnière dans des régions qui pratiquaient déjà traditionnellement cette culture. Ce projet doit contribuer au développement économique et contribuer ainsi à la stabilisation sociale et politique du pays avec le retour à la production cotonnière de 18 500 producteurs dans les provinces Nord et Nord-Est et au total, l'amélioration du niveau de vie de près de 600 000 personnes en milieu rural.

* Tous les astérisques renvoient au glossaire page 91

CONSEIL DE SURVEILLANCE

au 31 décembre 2004

PRÉSIDENT

Jean-Didier Roisin
Ambassadeur, haut représentant de la République française auprès de la République du Sénégal,
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de la République de Gambie en résidence à Dakar

MEMBRES REPRÉSENTANT L'ETAT

TITULAIRES

Odile Renaud-Basso
Chef du service des Affaires multilatérales et du développement à la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTE),
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Claude Blanchemaison
Directeur général de la direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DGCID),
Ministère des Affaires étrangères

Bruno Joubert
Directeur de la direction de l'Afrique et de l'Océan indien,
Ministère des Affaires étrangères

Alain Le Roy
Directeur des Affaires économiques et financières,
Ministère des Affaires étrangères

Philippe Leyssene
Directeur des Affaires économiques, sociales et culturelles,
Ministère de l'Outre-mer

SUPPLÉANTS

Ramon Fernandez
Sous-directeur Affaires financières internationales et développement à la DGTE, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Hélène Eyssartier
Sous-directrice à la direction du Budget, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Jérôme Pasquier
Directeur général adjoint de la DGCID, Ministère des Affaires étrangères

Elisabeth Barbier
Directrice adjointe de la direction Afrique et Océan indien,
Ministère des Affaires étrangères

Jean-Christophe Chouvet
Directeur adjoint des Affaires économiques et financières,
Ministère des Affaires étrangères

Daniel Metayer
Sous-directeur des Affaires économiques sociales et culturelles,
Ministère de l'Outre-mer

MEMBRES DÉSIGNÉS EN RAISON DE LEUR CONNAISSANCE DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

TITULAIRES

François Lemasson
Président de l'association française des sociétés financières (ASF)

Sylviane Jeanneney-Guillaumont
Professeur d'économie, Centre d'études et de recherches sur le développement international (Cerdil)

Henri Rouillé d'Orfeuil
Président de Coordination Sud

SUPPLÉANTS

Jean-Louis Mattéi
Directeur de la Banque de détail hors France métropolitaine à la Société Générale

Paul Pelissier
Professeur Honoraire des Universités

Anne de Lattre
Expert

PARLEMENTAIRES

TITULAIRES

Adrien Gouteyron
Sénateur de la Haute-Loire
Vice-Président du Sénat

Jacques Godfrain
Ancien ministre,
Député de l'Aveyron

Victor Brial
Député de Wallis-et-Futuna

SUPPLÉANTS

Michel Charasse
Ancien ministre,
Sénateur du Puy-de-Dôme

Louis Guédon
Député de la Vendée

Jean-Louis Dumont
Député de la Meuse

MEMBRES ÉLUS REPRÉSENTANT LE PERSONNEL DE L'AFD

TITULAIRES

André Pouilles-Duplaix
Vincent Thévenot

SUPPLÉANTS

Denis Vasseur
Pierre-Yves Le Bihan

COMMISSAIRES AUX COMPTES

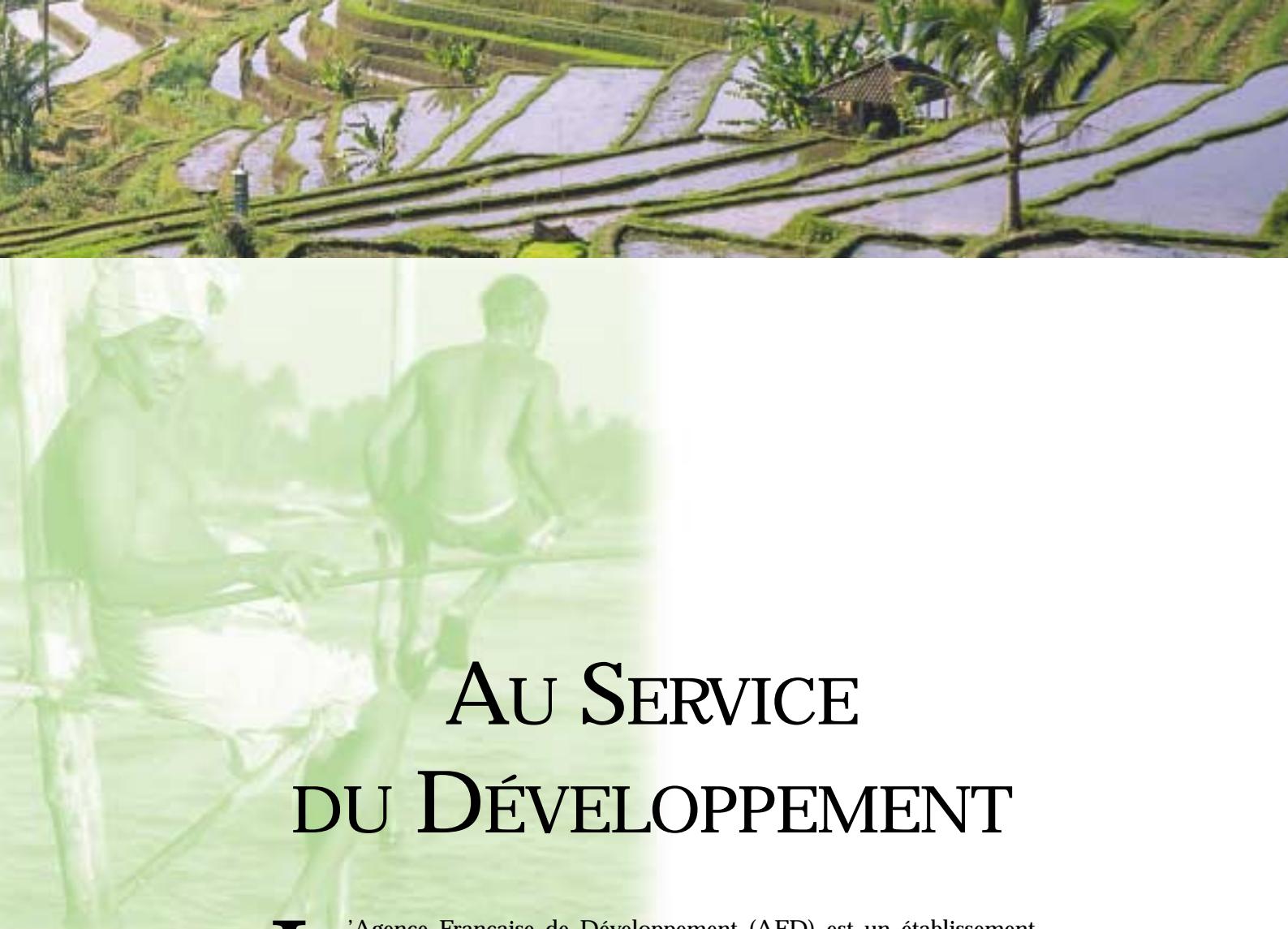
Pascal Brouard
Représentant le Cabinet KPMG

Guillaume Potel
Représentant le Cabinet Mazars et Guérard

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Daniel Besson





AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

L'Agence Française de Développement (AFD) est un établissement public au service d'une mission d'intérêt général : le financement du développement. Institution financière spécialisée, l'Agence finance dans les cinq continents - avec une primauté à l'Afrique qui représente les deux-tiers de ses engagements - et dans les collectivités d'Outre-mer, des projets économiques et sociaux portés par les pouvoirs publics locaux, les entreprises publiques ou le secteur privé et associatif. Ces projets concernent le développement urbain et les infrastructures, le développement rural, l'industrie, les systèmes financiers ainsi que l'éducation et la santé. Pour répondre à chaque situation, l'Agence propose une gamme d'instruments financiers qui va de la subvention aux garanties et aux prises de participation en passant par toutes les formes de prêts aidés et de prêts à condition de marché. Elle est l'opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement. L'Agence inscrit ses interventions dans le cadre des objectifs du millénaire*, à la croisée des objectifs de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de préservation de l'environnement. Le développement durable oriente la stratégie de l'AFD. Elle développe des partenariats financiers et intellectuels avec d'autres bailleurs de fonds et contribue, en lien avec ses tutelles, à l'élaboration des politiques publiques et à l'influence française dans la sphère du développement.

UN RÉSEAU, DES FILIALES, UN GROUPE

L'Agence intervient à la fois dans les pays étrangers et dans les collectivités d'Outre-mer.

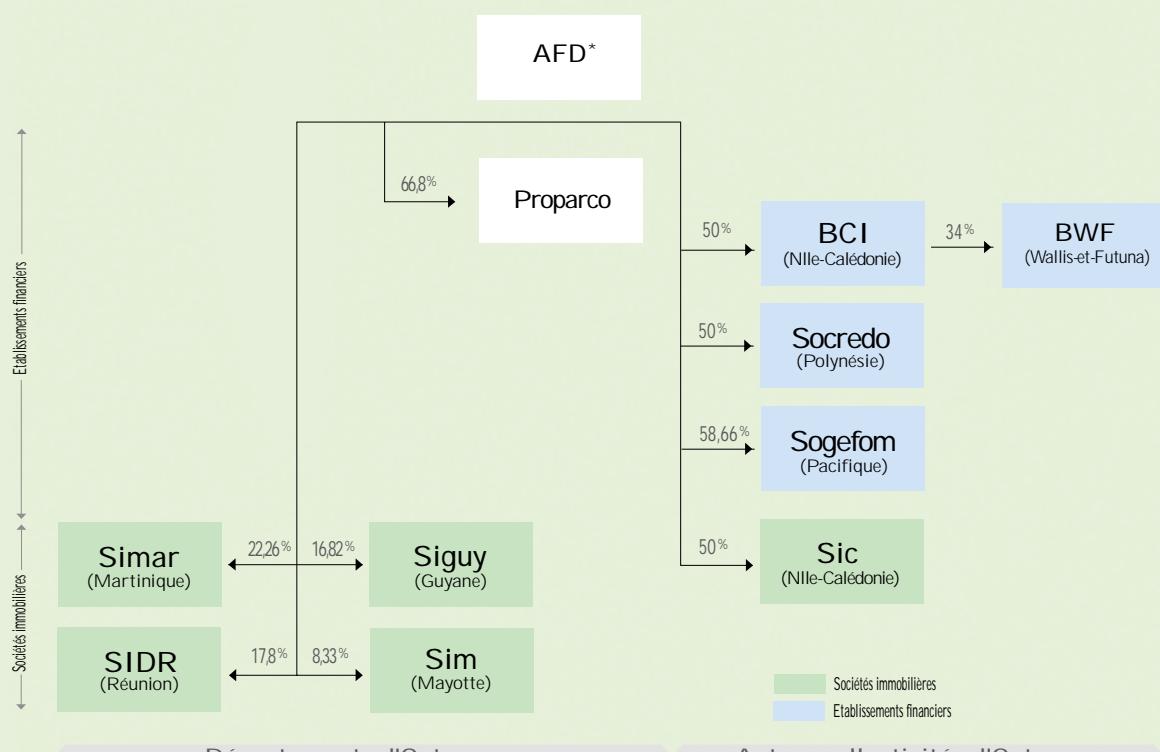
Dans les pays étrangers

Avec un réseau de trente-huit bureaux et agences à travers le monde, l'AFD est en mesure d'apporter ses compétences et d'accompagner les opérations qu'elle finance dans l'ensemble de ses zones d'intervention : Afrique subsaharienne, Méditerranée, Asie, Caraïbes, Océan indien et Pacifique.

Proparco, une filiale spécialisée en faveur du secteur privé

Crée en 1977, la société de Promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco) est une société financière de développement au capital social de 142,56 M€ détenu à 66,8 % par l'AFD. Elle compte parmi ses actionnaires privés sept organismes financiers français, dix organismes financiers internationaux et vingt sociétés industrielles et de services. Son rôle est de stimuler les investissements et les marchés en accordant des concours bancaires à la fois financièrement rentables et utiles au développement des pays concernés. La société concentre ses interventions sur d'importants enjeux du développement économique : le soutien aux facteurs

L'AFD ET SES FILIALES



* % détenu pour le compte de l'AFD au 31 décembre 2004

de croissance en privilégiant les populations les plus défavorisées ; la promotion, la modernisation et la sécurisation des marchés financiers ; l'accès à la santé et à l'éducation ; la protection de l'environnement ; la mise à niveau des entreprises ; enfin, les projets participant à l'intégration régionale des économies.

Dans l'Outre-mer

Depuis 1946, l'AFD est chargée d'une mission d'intérêt général consistant à apporter une offre publique de référence en matière de soutien aux projets d'investissements publics, de crédit aux entreprises et de logement social. Sa présence est assurée localement par neuf agences implantées en Guadeloupe (Pointe-à-Pitre), en Guyane (Cayenne), en Martinique (Fort-de-France), à Mayotte (Mamoudzou), en Nouvelle-Calédonie (Nouméa), à la Réunion (Saint-Denis), à Saint-Pierre-et-Miquelon (Saint-Pierre), en Polynésie française (Papeete) et à Wallis-et-Futuna (Mata-Utu). L'Agence apporte son soutien aux projets d'investissements prioritaires des collectivités publiques. Elle met en place avec elles des partenariats pour les conseiller et financer leurs projets par le biais de prêts bonifiés par l'Etat.

Après la cession de ses sociétés départementales de crédit à la Bred en 2003, l'AFD devient un établissement de place qui fait bénéficier de ses concours l'ensemble des institutions financières en vue du développement des entreprises. L'AFD dispose, en Nouvelle Calédonie (BCI) et en Polynésie (Socredo), de filiales bancaires qui sont autorisées à collecter des dépôts et qui distribuent toutes formes de crédits aux particuliers et aux entreprises.

Enfin, l'AFD participe aux côtés des collectivités, pour son propre compte et pour celui de l'Etat, au capital de sept sociétés immobilières chargées de la promotion, de la gestion et de la construction de logements à vocation majoritairement sociale. Il s'agit de la Simar en Martinique, la Sic en Nouvelle-Calédonie, la Sig en Guadeloupe, la SIDR à La Réunion, la Siguy et la Simko en Guyane ainsi que la Sim à Mayotte.

LE FFEM, UN FONDS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le Fonds français pour l'environnement mondial finance des projets et contribue à la mobilisation internationale autour des grands enjeux écologiques que sont les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la gestion des eaux internationales, la protection de la couche d'ozone, la lutte contre la désertification et les polluants organiques persistants. L'AFD assure la gestion administrative et financière du Fonds dont la stratégie et les décisions de financement sont arrêtées par un comité de pilotage interministériel dont l'Agence fait partie. Elles s'appuient sur les recommandations d'un conseil scientifique composé de personnalités reconnues. Des cofinancements sont mis en place pour des projets communs avec l'Agence. Tous les pays qui bénéficient de l'aide publique au développement sont éligibles avec une primauté en faveur des pays de la zone de solidarité prioritaire*. La dotation du Fonds pour la période 1994-2006 est de 201 M€. En fin d'année 2004, 137 projets étaient instruits, représentant un montant de financement de 152 M€.

LE CEFEB, UN ESPACE DE FORMATION ET D'ÉCHANGES

Le Centre d'études financières économiques et bancaires (Cefeb) est un département de l'AFD, créé en 1961 pour le perfectionnement des cadres supérieurs des entreprises, banques et administrations financières des pays de la zone d'intervention de l'Agence ainsi que ceux des collectivités d'Outre-mer. Aujourd'hui, espace de formation et d'échanges au service des acteurs du développement du Sud comme du Nord, il propose des sessions de formation de durée variable, des ateliers de partage d'expériences et de réflexions stratégiques ainsi que des supports pédagogiques utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il participe également à l'animation des sessions dans des établissements partenaires et contribue aux actions de formation internes à l'AFD. En 2004, 892 stagiaires de trente-trois pays ont bénéficié des interventions du Cefeb.

LES PRINCIPAUX PRODUITS DE FINANCEMENT

En tant qu'institution financière spécialisée, l'AFD a développé une gamme de produits de financement adaptés à la diversité des opérations qu'elle finance et aux situations des pays qu'elle soutient.

Les produits de financement de projets dans les pays étrangers

Les subventions

L'Agence finance avec des subventions, les projets relevant des pays les moins avancés de la zone de solidarité prioritaire*, à l'exception des projets rentables du secteur public marchand ou du secteur privé qui peuvent faire l'objet de prêts.

Les prêts

Depuis le début 2004, l'AFD met en place une nouvelle grille de produits financiers qui décline à partir des taux des marchés, une concessionnalité modulable sur trois niveaux et qui donne la possibilité aux emprunteurs de choisir entre un taux fixe par tranche ou un taux révisable. Les conditions d'un prêt sont déterminées par la nature de l'opération, son degré de rentabilité économique

et financière et les garanties mises en place. L'AFD distingue notamment les prêts souverains relevant des États et les autres prêts. Outre ces produits, l'AFD consent aussi des prêts souverains très concessionnels (avec un taux très faible et une durée de remboursement très longue) ainsi que des prêts à conditions de marché.

Les garanties

L'AFD peut octroyer sa garantie pour des opérations visant à favoriser la mobilisation des ressources locales.

Les produits de financement de projets dans l'Océan Indien

Les activités de l'AFD s'articulent autour de trois métiers : le financement des collectivités publiques, les concours en faveur de l'habitat social et de l'aménagement ainsi que les concours au secteur privé. Dans certains cas, ces concours peuvent être bonifiés.

Guichet concessionnel

Pour les secteurs d'activité éligibles (constructions scolaires, infrastructures sanitaires, sociales et de transport, assainissement et eau potable, environnement, soutien à l'investissement des entreprises), le taux d'intérêt des prêts correspond aux conditions du marché diminuées d'un abattement variable selon le secteur économique et le type d'emprunteur.

Guichet non concessionnel

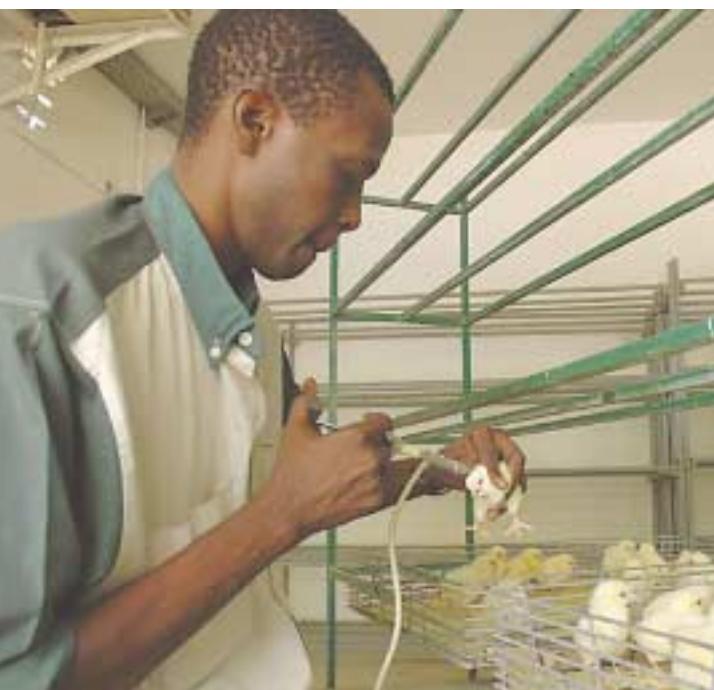
Les prêts sont consentis aux conditions du marché.

L'appui du Groupe AFD au secteur privé

Le Groupe (AFD et Proparco) déploie de nombreux outils de financement en direction du secteur privé, directement ou en intermédiation financière du système bancaire local. Il développe notamment des cofinancements avec d'autres organismes financiers, garantit des emprunts en monnaie locale et participe à la création de fonds de garantie.

Le soutien de Proparco aux entreprises

Le soutien aux entreprises constitue le cœur des stratégies d'intervention de Proparco, dont le champ géographique couvre largement celui de l'AFD.



Proparco opère sous la forme de prises de participation, de prêts à moyen ou long terme, y compris de prêts subordonnés et de garanties d'emprunts obligataires ou interbancaires en monnaie locale. Proparco propose également des mandats d'arrangement et des prestations d'ingénierie financière.

Les fonds de garantie

L'AFD met en œuvre des fonds de garantie :

- Ariz (assurance du risque des investissements dans la zone de solidarité prioritaire) couvre partiellement le risque économique attaché aux prêts ou aux apports en fonds propres en faveur d'entreprises locales des pays étrangers.
- Fasep-garantie offre une couverture contre le risque économique des investissements des petites et moyennes entreprises françaises dans les pays étrangers qui ne sont pas situés dans la zone ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique).
- Le Fonds Dom garantit les opérations de crédit à moyen ou long terme des entreprises privées installées dans les départements d'Outre-mer.

Avec

47

bureaux et agences à travers le monde,

l'AFD est en mesure d'apporter ses compétences

et d'accompagner les opérations qu'elle

finance dans les pays étrangers

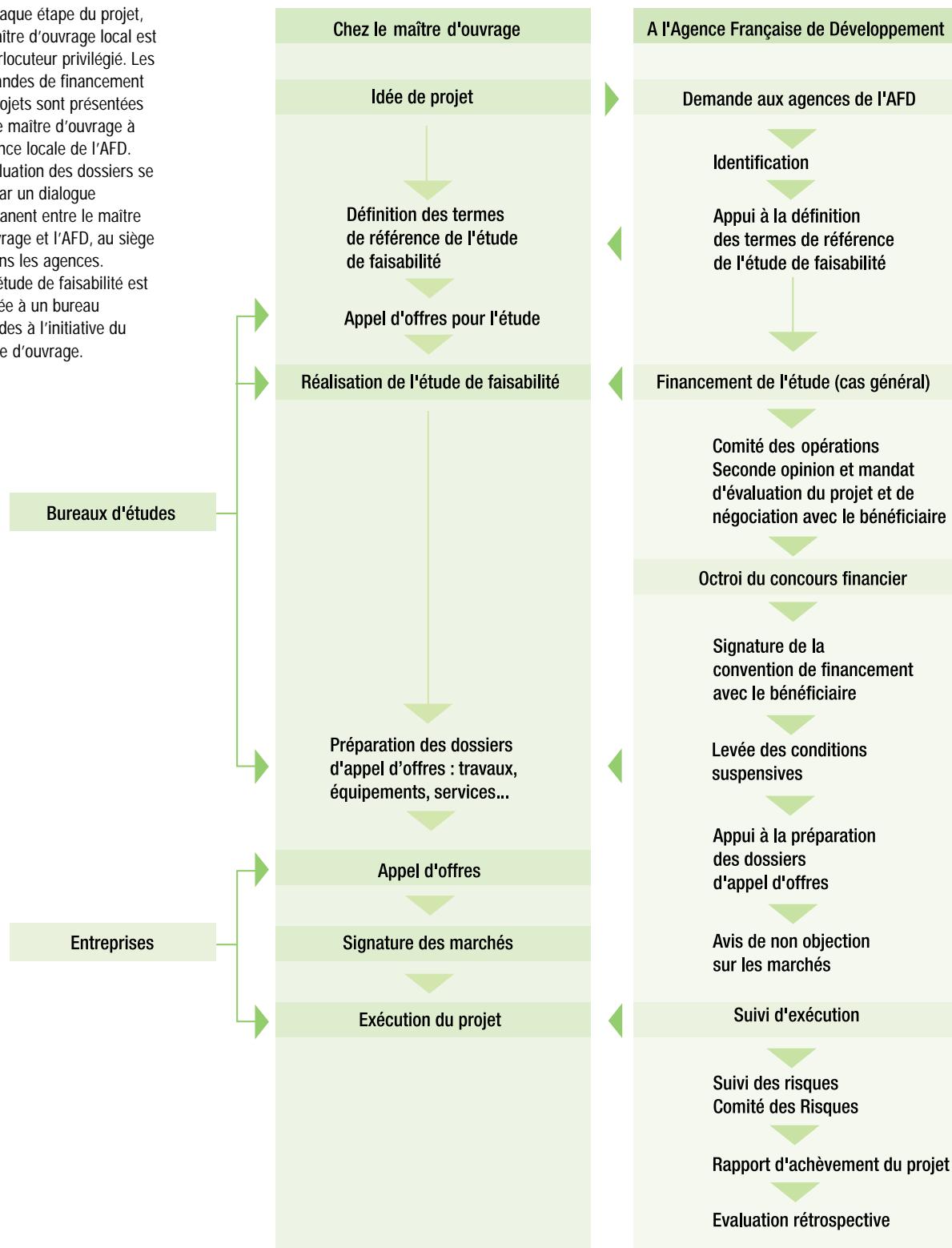
et dans l'Outre-mer.

- La Sogefom (ex Sofotom) a pour objet d'apporter une garantie partielle à des opérations de financement engagées dans des collectivités du Pacifique par les établissements de crédit locaux au profit d'entreprises.



LES ÉTAPES D'UN PROJET

A chaque étape du projet, le maître d'ouvrage local est l'interlocuteur privilégié. Les demandes de financement de projets sont présentées par le maître d'ouvrage à l'agence locale de l'AFD. L'évaluation des dossiers se fait par un dialogue permanent entre le maître d'ouvrage et l'AFD, au siège et dans les agences. Une étude de faisabilité est confiée à un bureau d'études à l'initiative du maître d'ouvrage.



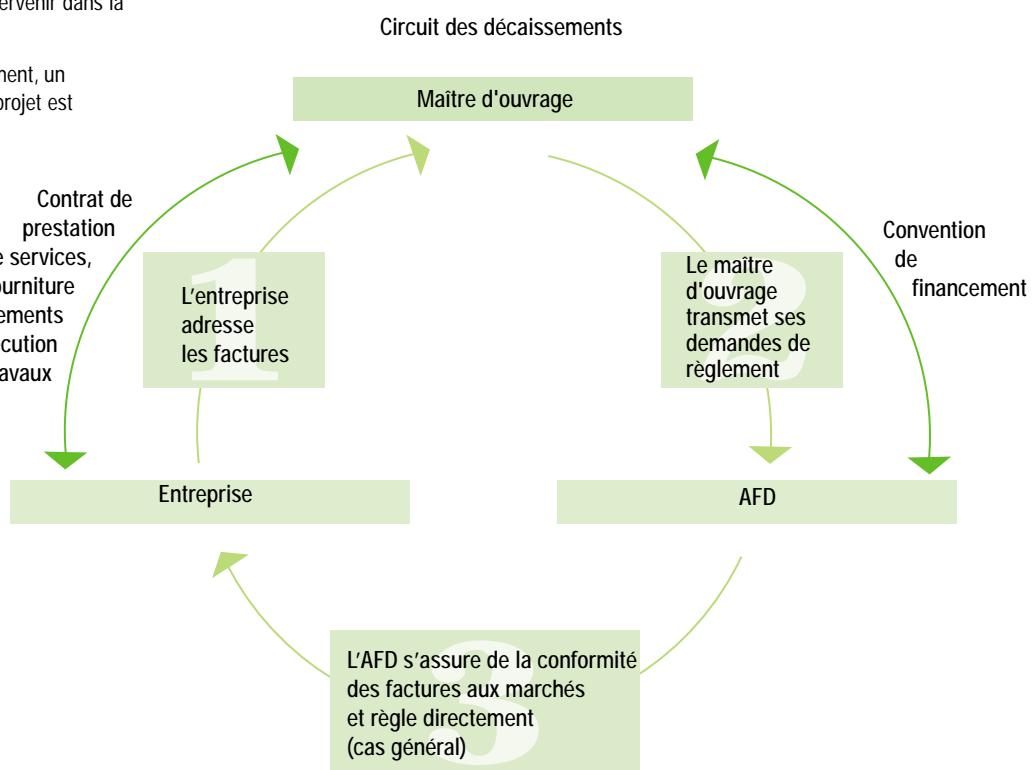
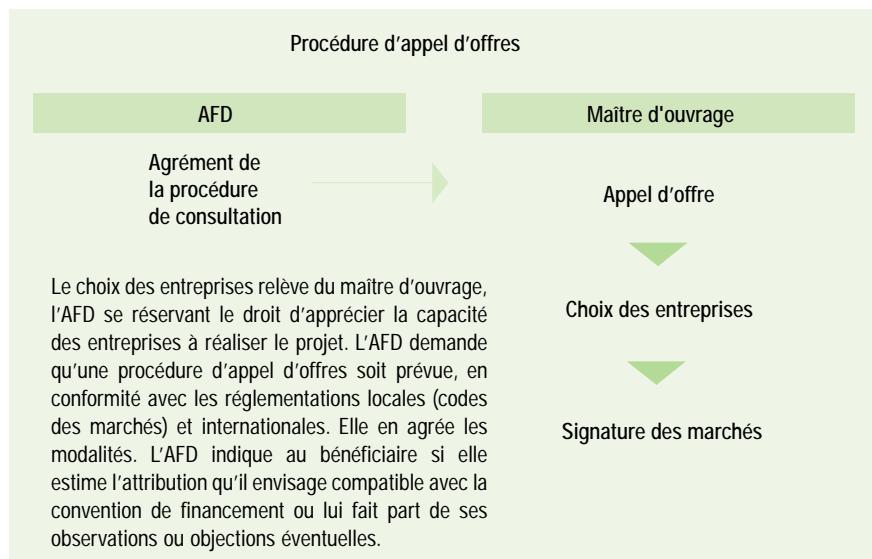
L'AFD dispose d'une gamme de concours financiers adaptés à la diversité de ses partenaires locaux. Elle propose des conditions de financement qui varient en fonction des pays, des bénéficiaires, des secteurs d'activité, de la nature des projets et de leur rentabilité prévisionnelle. Depuis 2002, tous les financements de l'AFD sont délivrés et en conséquence, les bénéficiaires peuvent procéder au choix des fournitures et des prestations, indépendamment de leur origine.

Si l'étude de faisabilité est positive, l'AFD décide de poursuivre l'instruction du projet et procède normalement à une évaluation destinée à vérifier la viabilité technique, économique et financière du projet. C'est à ce stade que le plan de financement est élaboré.

Lorsque le concours financier est accordé par son instance de décision compétente, l'AFD signe une convention de financement avec le bénéficiaire.

L'AFD n'a pas de lien contractuel avec les fournisseurs ou prestataires de services susceptibles d'intervenir dans la réalisation du projet.

A l'issue du dernier versement, un rapport d'achèvement de projet est réalisé par l'AFD.



LA MAÎTRISE DES RISQUES ET L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE

En tant qu'institution qui pratique des métiers bancaires, l'AFD veille à la conformité de ses opérations avec les règlements relatifs à la maîtrise des risques. L'Agence a mis en place un dispositif de surveillance des risques juridiques et financiers qui s'inscrit dans un processus permanent d'amélioration et d'adaptation.

Le cadrage général des risques

Les risques juridiques généraux font l'objet d'un suivi particulier. Les différents textes régissant l'activité du Groupe sont analysés, qu'il s'agisse de l'évolution de la loi ou de l'environnement institutionnel. Ils ont fait l'objet en 2004 de travaux particuliers d'adaptation et d'évolution sous l'impulsion des tutelles de l'AFD. De la même façon, des études ont été conduites dans les nouvelles géographies d'intervention pour y appréhender les conditions d'établissement et d'intervention du Groupe. S'agissant des risques financiers, un exercice destiné à refonder le système de limites aux engagements opérationnels s'est déroulé tout au long de l'année en vue d'une adoption par le Conseil de surveillance au début

2005. L'Agence se prépare à l'application des nouvelles normes internationales, prudentielles et comptables.

La participation à l'instruction et à la mobilisation des engagements

Le suivi des risques intervient dans les différentes étapes de la vie des concours, qu'il s'agisse de prêts, de subventions, de fonds propres ou de garanties. Des expertises juridiques et financières sont conduites en vue de la sélection et de la maîtrise des risques inhérents aux montages et aux contreparties. Une opinion indépendante des services opérationnels est exprimée au sein des comités internes d'opérations ou de projets, dont le suivi est assuré avant que les propositions d'engagements ne soient soumises aux différentes instances de décision. En aval des engagements et de leur formalisation, la levée des conditions suspensives à premier versement et les bonnes pratiques en matière de décaissement sont vérifiées. Dans ces différents domaines, sur la base de l'expérience et d'une démarche de capitalisation, l'AFD améliore ses procédures et ses pratiques.

La mesure et la surveillance des risques

Le mesure et la surveillance des risques s'opèrent, à titre principal, au moyen d'un dispositif normé de classification du risque pays et de cotation des contreparties (emprunteurs, garants...) auxquels le Groupe est exposé. Une connaissance plus approfondie de certaines grandes contreparties peut également être obtenue au moyen de missions de diagnostic sur le terrain.

L'AFD examine de façon régulière la situation des risques pays et des risques de crédit et de leur couverture - notamment les risques liés aux grands emprunteurs, aux groupes consolidés bénéficiaires et aux financements compromis - et propose des mesures opérationnelles. A cet égard, la fonction dédiée aux affaires dites "sous surveillance" ou "en restructuration" a considérablement développé son activité.



UNE COMMUNAUTÉ DE FEMMES ET D'HOMMES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Le Groupe AFD a poursuivi cette année une politique de ressources humaines dynamique, soucieuse du renforcement des compétences de ses collaborateurs.

Les effectifs

L'effectif total du Groupe AFD se répartit entre 952 agents du cadre général, recrutés au siège du Groupe (et affectés au siège ou dans les agences) et 666 agents recrutés localement par les agences du réseau, soit, au 31 décembre 2004, 1618 personnes. Cet effectif inclut les 375 agents mis à la disposition des deux instituts d'émission, l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) et l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM). Parmi les agents du cadre général, 769 personnes se trouvent au siège, 139 dans les agences (Outre-mer ou dans les pays étrangers) et 44 personnes sont en assistance technique, détachées ou mises à disposition, dans le cadre d'une politique active de partenariats. Parmi ces 44 personnes :

- 11 personnes sont placées en assistance technique auprès des filiales bancaires et immobilières du Groupe et auprès de deux banques de développement en Afrique.
- 9 agents sont concernés par un programme d'échange de personnel. Il peut s'agir de bailleurs de fonds (Banque de développement de la KfW, Banque européenne d'investissement, Société financière internationale, Banque asiatique de développement) ou bien d'institutions françaises (ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Caisse des dépôts et consignations)
- 24 agents sont détachés ou mis à disposition auprès d'organismes en France ou à l'étranger.

Une politique de ressources humaines en ligne avec les orientations du Groupe

Cette année a permis de poursuivre la mise en place de la politique des ressources humaines du Groupe. Cette politique a été présentée lors d'une

convention réunissant l'ensemble des managers au début de l'année. Elle vise à accroître la contribution de la fonction ressources humaines au pilotage par la stratégie, avec un accent particulier sur le développement des compétences managériales et notamment la formation au management et l'évolution du système d'évaluation.

L'année 2004 a également vu la consolidation des nouvelles structures mises en place dans le cadre des orientations stratégiques de l'Agence (regroupement des opérations Outre-mer et pays étrangers au sein d'une direction unique, adaptation de l'organisation de la direction de la Stratégie). Afin de favoriser l'apport de nouvelles compétences, l'Agence a maintenu son effort en matière de recrutement en intégrant une trentaine de nouveaux collaborateurs. Toujours soucieuse de maintenir en interne un haut niveau de compétence et de rajeunir sa pyramide des âges, l'AFD poursuit une politique qui allie le recrutement de collaborateurs déjà expérimentés avec celui de jeunes diplômés notamment dans le cadre du programme "vivier". Ce programme vise à faciliter l'intégration de jeunes diplômés par un parcours personnalisé entre douze et dix-huit mois constitué de différents modules au sein des services du siège et du réseau. L'AFD a poursuivi une politique active de mobilité géographique et professionnelle visant à optimiser et développer les compétences des collaborateurs. Plus de 160 agents de l'ensemble du Groupe et 20 % des cadres de l'AFD ont ainsi bénéficié d'un changement d'affectation cette année.

Afin d'accompagner l'évolution des modes de management, le système d'entretien annuel d'évaluation a laissé une plus large place aux objectifs et aux compétences mises en œuvre. Par ailleurs, une démarche "360 degrés" (outil d'observation des pratiques managériales) a été initiée cette année au niveau du comité exécutif. En accompagnement des évolutions de l'entreprise, l'AFD s'est dotée d'une charte du Groupe et d'une charte d'éthique professionnelle. La charte du Groupe définit les principes fédérateurs qui guident son action et constituent un engagement partagé. Le contrat

L'EFFECTIF DU GROUPE AFD

	AFD	Instituts d'émission	Groupe AFD
Agents du cadre général	839	113	952
Agents recrutés dans les départements et collectivités d'Outre-mer	111	262	373
Agents recrutés dans les pays étrangers	293	-	293
Total	1243	375	1618

LA DÉMARCHE " EMPLOI ANTILLES "

Une démarche participative de modernisation des emplois a été engagée au printemps 2004 pour les agences AFD et IEDOM de la Guadeloupe et de la Martinique, qui a impliqué l'encadrement, les salariés et les représentants du personnel. Elle a abouti en fin d'année à la publication d'un répertoire des emplois actualisé et d'un référentiel spécifique. Ces outils reflètent désormais la diversité des métiers et des organisations à l'AFD et l'IEDOM.

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT MANAGÉRIAL

Initié en janvier 2004, il a permis à 150 managers du siège et du réseau d'engager une réflexion sur leurs pratiques en tant que managers. Deux modules ont été mis en place. L'un visait à intégrer les modes de communication efficaces (sessions dédiées au "style de management et à la conduite de l'entretien annuel d'évaluation"), l'autre visait à favoriser l'acquisition de nouveaux comportements pour la mise en œuvre d'un travail en commun efficace (sessions "mieux travailler ensemble"). Le plan de développement managérial constitue une voie de réflexion et une clé de changement importante. Il est inscrit comme l'une des priorités de la formation à l'AFD pour les années à venir.

social qui s'établit entre le Groupe et ses collaborateurs s'incarne par les principes d'engagement, d'intégrité, d'ouverture et de mobilité. La charte d'éthique professionnelle s'inscrit au cœur de la mission. Elle fixe les principes fondamentaux d'éthique professionnelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe : respect mutuel, impartialité, souci de l'impact environnemental et social des actions entreprises et des opérations financées.

La formation au service du pilotage stratégique.

Cette année, la politique de formation de l'AFD a principalement accompagné le management des projets et des hommes. Tout en continuant d'investir dans le domaine des techniques d'instruction et de financement des projets de développement, le plan de formation a suivi les principaux axes de changement : plan de développement managérial, évolution du système d'information, procédures de passation de marchés, connaissance des marchés et instruments financiers. L'effort de formation de l'Agence s'est encore accru cette année. 19 000 heures avaient été dispensées en 2003 pour 25 000 heures en 2004, soit une augmentation de 32 %. Les accompagnements de mobilités fonctionnelle et géographique et l'exigence toujours plus forte de communiquer dans des langues étrangères expliquent cette progression.

Un dialogue social soutenu

Jouant leur rôle d'organe d'expression collective, les institutions représentatives du personnel ont été associées à de nombreux échanges sur la marche générale de l'établissement et aux grands événements qui ont marqué la vie de l'entreprise : charte du Groupe, charte d'éthique professionnelle, démarche "emploi Antilles", présentation du plan d'affaires, réforme du dispositif de coopération et de développement, notamment. Une douzaine d'accords ont été signés cette année, signe de la vitalité du dialogue social au sein du Groupe. A titre d'illustration, un accord expérimental a été signé afin de permettre le travail à domicile occasionnel. Par ailleurs le départ à la retraite des collaborateurs n'ayant pas atteint 60 ans mais ayant une longue carrière a été rendu possible par la signature d'un accord dans le cadre des nouvelles dispositions légales.

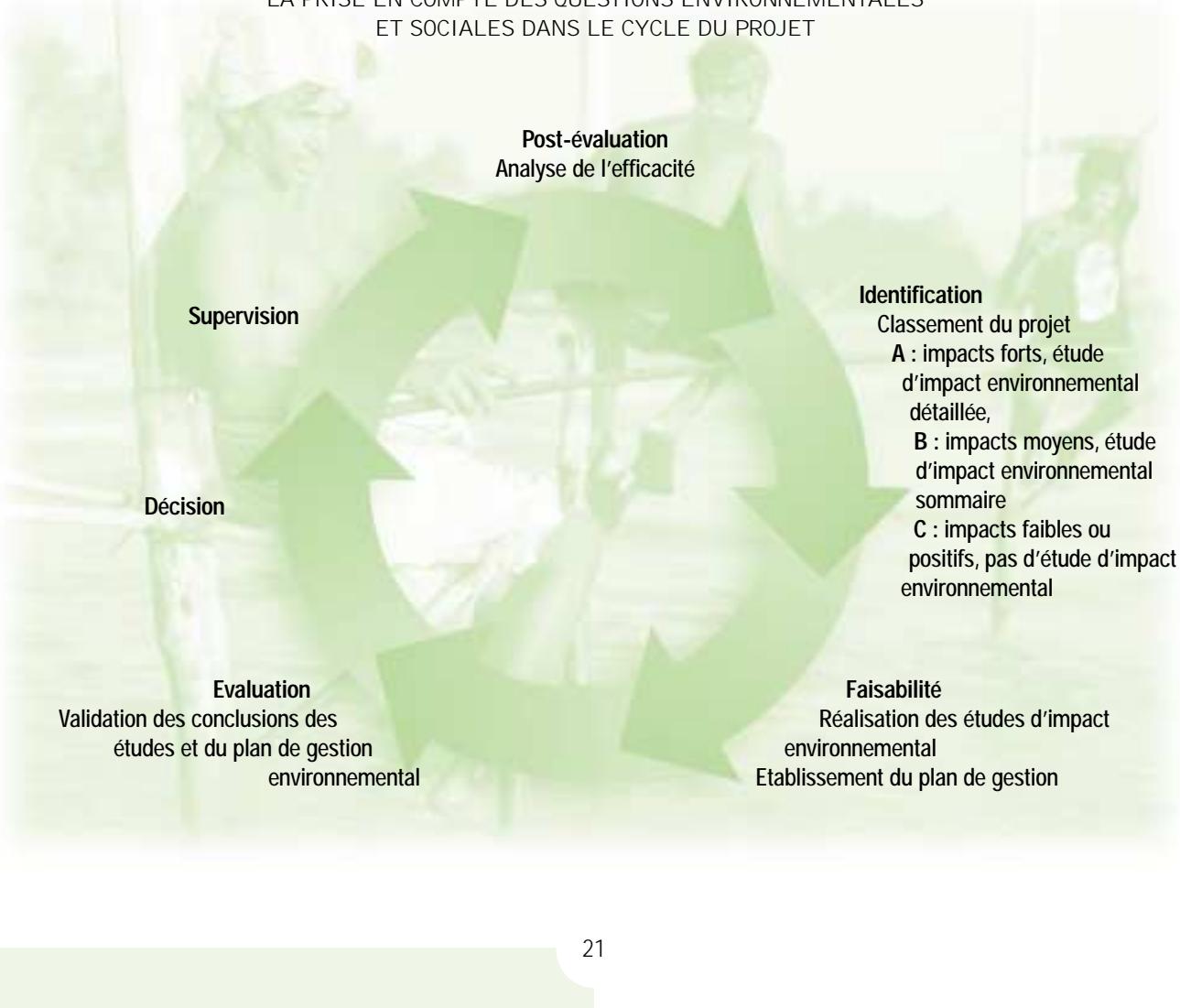
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DES MISSIONS DE L'AGENCE

Fort de son histoire centrée sur les impacts de développement économique, l'AFD poursuit sa mutation vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux des pays et territoires. Les financements de l'Agence sont une opportunité de construire la solidarité internationale dans le maintien des mécanismes qui régulent la biosphère planétaire tout en renforçant le rôle des plus démunis dans la construction de leur avenir. Par exemple, des concours de l'AFD préservent le capital de ressources naturelles, biodiversité, eaux, sols, forêts, tout en recherchant les impacts de développement pour les populations locales : ces ressources sont souvent leur principale richesse.

Ainsi le lien est fait entre biens publics mondiaux et lutte contre la pauvreté et les inégalités.

De même l'AFD a l'ambition d'intégrer les questions globales comme la lutte contre le changement climatique dans toutes ses opérations et place son important portefeuille du secteur de l'eau dans la perspective des challenges régionaux ou nationaux de la dégradation des ressources en eau. L'AFD finance plusieurs opérations qui initient des mécanismes de gouvernance des ressources naturelles et des collectivités. L'AFD participe ainsi à la prise en compte des enjeux de long terme soulignée par les résultats des grandes évaluations

LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LE CYCLE DU PROJET



L'APPUI AU DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE TEXTILE SOCIALEMENT RESPONSABLE AU CAMBODGE

Malgré des coûts de production faibles, le Cambodge doit faire face une concurrence exacerbée liée à la disparition des quotas textiles depuis le 1^{er} janvier 2005. Pour sauvegarder l'attractivité de ses produits, le Cambodge a fait le pari de se situer sur un autre terrain que celui de la performance productive pure, en choisissant dans un secteur récent de son économie des options sociales innovantes. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités commerciales cofinancé avec le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, l'AFD a mis en place un projet de soutien au développement d'une filière textile socialement responsable.

Ce projet est composé de deux volets :

■ L'amélioration de la compétitivité de la filière en réduisant ses surcoûts d'exportation, avec par exemple la mise en place d'une procédure informatisée de détaxe des importations.

■ Le renforcement de la compétitivité "hors coût" du secteur en appuyant le développement d'une filière socialement responsable. L'objectif est de diminuer les problèmes d'hygiène, de santé et de sécurité dans les entreprises de confection, d'atténuer les risques de conflits sociaux et de pallier l'absence d'équipements sociaux adaptés. Ce volet aura un impact direct sur l'amélioration des conditions de travail et de vie des employés du secteur textile, pour 90 % des femmes.

En contrepartie de ces efforts importants, un label devrait marquer la spécificité de cette filière textile "responsable". Le projet est étroitement coordonné avec l'action du Bureau international du travail (BIT) qui intervient en faveur du textile au Cambodge.

L'amélioration des conditions de travail comme facteur de productivité : les programmes du Bureau international du travail



En coopération avec le Bureau international du travail, l'AFD finance la poursuite des programmes de mise en conformité, l'informatisation du système de supervision-évaluation et des actions de promotion. En coopération avec le Garment Manufacture Association Cambodia (GMAC), l'AFD finance le fonds pour l'amélioration de l'environnement social : équipements sociaux et/ou certification.

mondiales sur le climat ou l'état des écosystèmes qui viennent compléter les engagements sur les objectifs du millénaire* et les priorités sur les questions cruciales de court terme : santé, accès à l'eau potable, alimentation ...

L'Agence progresse dans la mise en œuvre des principes du Pacte mondial, auquel elle a adhéré en décembre 2003, en avançant dans la construction d'une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE) pour ses opérations et dans son fonctionnement interne.

La politique de responsabilité sociale et environnementale de l'Agence

L'Agence a initié en 2004 la définition de sa politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cette politique, qui sera progressivement élaborée et mise en place au cours des deux prochaines années, s'adresse au Groupe (siège, réseau et Proparco) en tant qu'entreprise (responsabilité sociale et environnementale interne) mais également à l'ensemble des projets et opérations financées dans les pays étrangers et dans l'Outre-Mer (responsabilité sociale et environnementale liée aux opérations). Enfin, la RSE intégrera également un volet indispensable de suivi de la performance, de transparence de l'information et de dialogue externe (société civile, partenaires).

La mise en place de la RSE doit s'effectuer en deux phases. La première comprend la réalisation d'une cartographie des enjeux de développement durable spécifiques à l'Agence et la réalisation d'un audit des pratiques sociales tant au niveau des opérations financées que de l'entreprise en tant que telle. En complément de l'étude des pratiques environnementales opérationnelles menée en 2003 par l'Afnor et l'Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, un audit environnemental de l'organisation (siège et agences) sera également conduit. À partir de ces différents éléments, l'AFD établira son propre référentiel qui constituera le cadre formel de sa politique.

Dans une seconde phase, l'AFD procèdera, dès 2005, à la mise en œuvre des outils opérationnels de la RSE liée aux opérations ainsi qu'à la mise en place des outils de suivi et de transparence de l'information. Le volet de responsabilité sociale

et environnementale interne, qui comprend le siège et les agences, sera déployé en 2006. L'ensemble des conclusions des différentes études aboutira à la formulation par écrit de la politique de l'AFD dans le domaine de la RSE.

La prise en compte des questions sociales dans les opérations

L'Agence fait appel à ses experts en sociologie, anthropologie et ethnologie du développement pour analyser la dimension sociale des opérations qu'elle finance. Pour renforcer son action, l'AFD peut faire appel à de l'expertise externe pour certains projets dont le risque social semble élevé (étude de faisabilité, d'évaluation ou d'impact social). La prise en compte des questions sociales est toujours associée à une analyse de terrain solide. Elle s'intéresse aux besoins des populations locales bénéficiaires des projets, mais aussi aux acteurs qui les mettent en œuvre. Une démarche sectorielle et progressive a donc été engagée. A titre d'exemple, trois études transversales ont été menées pour renforcer la prise en compte des questions sociales :

- L'étude *genre et marché* a permis de donner leur place aux femmes dans un projet de réhabilitation d'un marché à Phnom Penh (Cambodge) ;
- L'étude pilote *genre et eau* dont l'objectif est, à partir du suivi-évaluation de cinq projets, d'élaborer des outils de prise en compte de l'intérêt des femmes dans l'instruction des programmes liés à la gestion, à la distribution ou au traitement de l'eau ;
- L'étude sur *la problématique de relogement et d'indemnisation des populations affectées par les projets d'intérêt collectif* devrait aboutir à de meilleures pratiques de compensation pour les personnes qui sont affectées de façon négative par les projets d'infrastructures.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

L'analyse économique des projets de développement a pour but de chiffrer leurs coûts et avantages économiques à l'échelle de la société, au-delà de leur simple équilibre financier. Pour cela, elle vise à mesurer la valeur, si possible monétaire, des coûts et avantages dont profite ou pâtit, directement ou non, chaque acteur d'un projet. L'analyse économique, un des principaux outils d'aide à la décision, intègre donc les dimensions sociales et environnementales dans l'évaluation des effets et des dynamiques économiques générés par un projet :

- L'analyse par acteur permet de discerner la distribution des avantages et de prévoir, si besoin est, des mécanismes de transfert vers les groupes les plus défavorisés, sans affecter l'avantage économique global pour la société.
- Les effets environnementaux sont également analysés, en valorisant les externalités positives et négatives.

DE L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE À PARTIR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale et environnementale, l'Agence a choisi de souscrire à un abonnement "Kwh équilibre" pour la moitié de sa consommation d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2005. Les "Kwh équilibre" sont produits exclusivement à partir d'installations utilisant des sources d'énergie renouvelable situées sur le territoire national telles que l'énergie éolienne, solaire ou géothermique et EDF s'engage à les garantir en communiquant régulièrement les certificats verts RECS⁽¹⁾ émis par Observ'er⁽²⁾.

⁽¹⁾ RECS/renewable Energy System, système européen indépendant

⁽²⁾ Observ'er : Observatoire des Energies Renouvelables, institut d'émission des certificats RECS pour la France.





DANS LES PAYS ÉTRANGERS ET DANS L'OUTRE-MER

L'année 2004 a été marquée par une forte croissance des engagements, notamment en Méditerranée. L'Afrique demeure au cœur des projets financés par l'Agence. Les infrastructures et le développement urbain conservent la première place des financements. L'AFD a mobilisé ses équipes et ses partenaires autour de projets innovants : microfinance, lutte contre le Sida, changement climatique, soutien au Nepad, environnement, appui aux collectivités locales. Intervenant tant en accompagnement de l'ouverture économique que dans la lutte contre la pauvreté au niveau local, l'AFD s'attache à promouvoir un développement responsable. L'AFD propose un partenariat approfondi aux collectivités d'Outre-mer. Elle offre des instruments et des produits financiers renouvelés et diversifiés, au service des collectivités publiques, du logement social et du secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises. Attentive à la fois à la demande des institutions locales, des secteurs économiques et aux opportunités d'alliances avec d'autres établissements financiers, l'AFD a fait preuve de dynamisme et de capacités d'adaptation, tant dans les départements d'Outre-mer que dans les collectivités du Pacifique. Cette année, l'AFD a favorisé les synergies entre son activité dans l'Outre-mer et dans les pays étrangers, notamment dans le secteur financier, des collectivités locales, du logement social et de la protection de l'environnement. Le croisement des expériences et des métiers permis par le rapprochement des équipes opérationnelles s'avère très bénéfique.

LES ENGAGEMENTS DANS LES PAYS ÉTRANGERS

L'AFD intervient dans de nombreuses régions du monde. En Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes et l'Océan indien, au Maghreb, dans la péninsule indochinoise et, plus récemment, dans certains pays d'Asie et du Moyen Orient, l'AFD finance des projets et des programmes qui tiennent compte des spécificités locales et des priorités de l'aide française. Lorsque le contexte le permet, elle adopte des approches régionales. Ses partenaires sont les Etats, les collectivités territoriales et les institutions publiques, dont elle finance les projets de développement par des subventions et des prêts à conditions concessionnelles. L'Agence et sa filiale Proparco soutiennent également le secteur privé au moyen d'instruments financiers diversifiés : prêts, garanties, prises de participation.

DES GÉOGRAPHIES CIBLÉES

L'activité du Groupe AFD s'est élevée à 1076,4 M€ en aide projet* dont 992,2 M€ sous forme de dons et prêts, 25,6 M€ sous forme de garanties apportées à des établissements financiers (15,3 M€ au titre de l'AFD et 10,3 M€ au titre de Proparco), 18,3 M€ sous forme de participations et 40,2 M€ pour des opérations financées sur des contrats désendettement-développement*. L'Agence a également mis en œuvre 40,5 M€ de subventions d'ajustement structurel à la demande du gouvernement français. Au total, les engagements du Groupe dans les pays étrangers se sont élevés en 2004 à 1116,9 M€.



La répartition géographique de l'aide projet

En 2004, l'Afrique représente 67 %, soit plus des deux tiers de l'aide projet. Selon les différentes zones géographiques, l'aide projet (hors ajustement structurel) se répartit de façon très proche entre la Méditerranée (42 %) et l'Afrique subsaharienne (40 %). L'Afrique centrale et australe en représente 27 %, l'Afrique de l'Ouest 13 %, les pays d'Asie, 13 % et les pays des Caraïbes, de l'Océan indien et du Pacifique 3 %.

LES FINANCEMENTS DU GROUPE AFD PAR GÉOGRAPHIE hors ajustement structurel

Géographie	En M€	En %
Afrique subsaharienne	434	40%
<i>Afrique centrale et australe</i>	291	27%
<i>Afrique de l'Ouest</i>	143	13%
Méditerranée	454	42%
<i>Maghreb</i>	289	27%
<i>Autres pays de la Méditerranée</i>	165	15%
Asie	144	13%
Pacifique, Caraïbes et Océan indien	23	3%
Commun à plusieurs régions	21	2%
Total général	1 076	100%

Afrique subsaharienne

Grâce à une conjoncture économique mondiale favorable, le taux de croissance des pays d'Afrique subsaharienne s'est élevé cette année

en moyenne à 4,6%. La croissance a été particulièrement vigoureuse en zone franc (6,8%), avec cependant d'importantes disparités. Ainsi, les économies d'Afrique centrale ont dans l'ensemble bénéficié de la hausse des prix du pétrole alors que l'Afrique de l'Ouest a connu une croissance plus modeste, en raison notamment de la crise en Côte d'Ivoire et de la faiblesse du cours des matières premières agricoles comme le coton. En Afrique du Sud, le taux de change élevé du rand a freiné les exportations manufacturières, limitant la croissance globale à 2,6%. Des facteurs locaux ou spécifiques ont également joué dans l'évolution de ces économies : facteurs climatiques en Ethiopie, au Malawi et au Rwanda, augmentation des capacités de production pétrolière en Angola, en Guinée équatoriale et au Tchad, évolutions politiques et sécuritaires en Côte d'Ivoire, en République centrafricaine, au Soudan et dans la région des Grands Lacs, annulation de la dette au titre du dispositif *pays pauvres très endettés** à Madagascar et en Mauritanie.

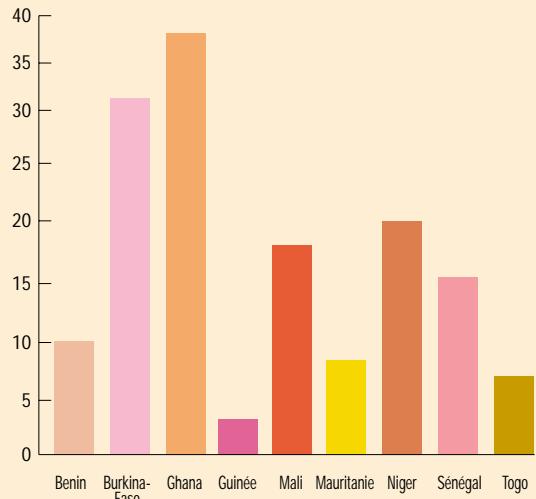
Les perspectives pour 2005 sont favorables. La croissance pourrait approcher 6%, grâce au maintien des cours des produits miniers et pétroliers à un niveau élevé et à leurs effets positifs sur la demande locale. Néanmoins, cette performance ne sera durable que si les pays gèrent de manière optimale la volatilité des prix des matières premières et améliorent leur gouvernance. Dans cet esprit, la France soutient les initiatives telles que la *Revue par les pairs* du New partnership for Africa's development (Nepad*) ou la gestion transparente des industries extractives, qui encourage les comportements vertueux de certains pays.

Favoriser une croissance durable

La stratégie de l'AFD en Afrique subsaharienne s'inscrit dans le cadre des politiques nationales de lutte contre la pauvreté et vise à promouvoir l'émergence d'une croissance durable. Dans ce but, l'Agence articule son action autour de quatre axes :

- Le développement des infrastructures et des services sociaux de base, en améliorant leur accessibilité pour les populations pauvres. Les priorités vont à l'eau, l'assainissement, l'éducation et à la santé. L'AFD soutient ainsi la lutte contre la pandémie du Sida, enjeu capital pour le développement des nations africaines.

LES ENGAGEMENTS DU GROUPE EN AFRIQUE DE L'OUEST
en millions d'euros



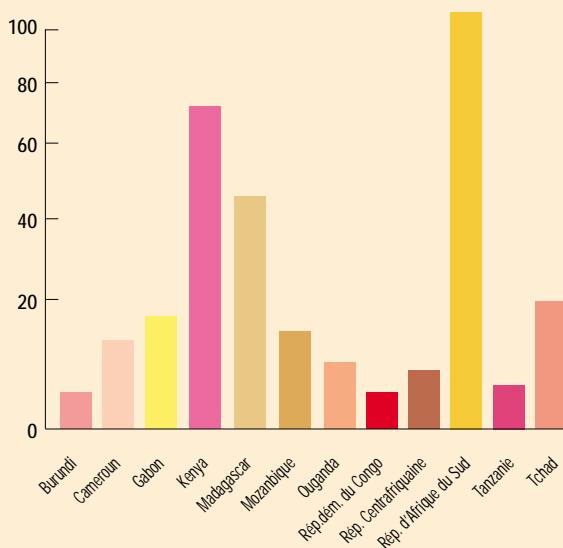
INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST DANS LE CADRE DU NEPAD*

Au Burkina-Faso, l'électricité provient à 85% d'une production thermique locale. Fortement dépendante des cours des combustibles, son prix figure parmi les plus élevés du monde. Afin de réduire les coûts de revient tout en sécurisant l'approvisionnement, la Société nationale d'électricité du Burkina (Sonabel) prévoit la prolongation de la ligne d'interconnexion venant de Côte d'Ivoire via la ville de Bobo-Dioulasso jusqu'à Ouagadougou. L'énergie importée permettra au pays d'augmenter la puissance disponible, satisfaisant une demande locale croissante, pour un coût beaucoup plus faible, l'électricité ivoirienne étant pratiquement quatre fois moins chère.

Ce raccordement contribuera à la croissance économique en allégeant le budget de l'Etat, pénalisé par les importantes subventions accordées au secteur. Il représente un investissement total de 74 M€, financé par les bailleurs de fonds internationaux, tels que la Banque européenne d'investissement, et par l'AFD pour un montant de 15,25 M€. S'inscrivant dans le cadre du projet *West African Power Pool* visant à l'interconnexion de réseaux électriques, il est un exemple d'intégration régionale dans le cadre du Nepad*.

77%
la proportion
des subventions octroyées par l'Agence
en 2004
à l'Afrique subsaharienne

LES ENGAGEMENTS DU GROUPE EN AFRIQUE CENTRALE ET AUSTRALE
en millions d'euros



AFRIQUE DU SUD : DES PRÊTS DIRECTS AUX MUNICIPALITÉS

L'Afrique du Sud a mis en place un vaste programme de réformes devant permettre aux municipalités d'attirer de nouvelles sources de financement, afin d'assurer les missions qui leur sont maintenant dévolues, en particulier la fourniture des services de base (eau potable, assainissement, électricité). L'ampleur des besoins de financement qui en résulte, la mutation en cours du marché de la dette municipale et l'opportunité de renforcer la confiance des investisseurs locaux ont conduit l'AFD à engager 40 M€ de crédits à long terme au bénéfice des principales municipalités, en association avec un organisme de crédit local qui en assurera la gestion. Ce cofinancement ouvre à ces collectivités des perspectives de partenariats dans les domaines du logement social, du développement économique local (notamment en partenariat public - privé) et des services sociaux.

■ Le soutien à la productivité agricole, en lien étroit avec les critères de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles.

■ L'appui aux politiques d'aménagement du territoire et de décentralisation et le soutien au renforcement de l'intégration régionale.

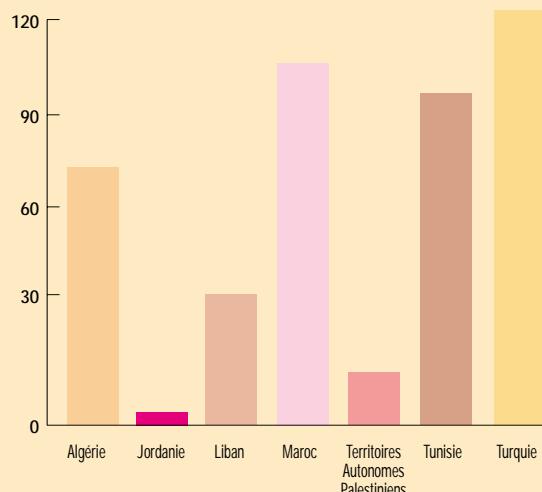
■ L'accompagnement des pays en vue de leur insertion dans l'économie mondiale grâce à la modernisation des infrastructures économiques et l'amélioration de l'environnement financier des entreprises et une mise à niveau de leurs modes de gestion.

Pour le cas spécifique de l'Afrique du Sud, l'AFD met en œuvre, en association avec les banques locales et les municipalités, une stratégie de financement en risque non souverain des politiques publiques. Cette stratégie met l'accent sur le renforcement des infrastructures de base dans les *townships* et le soutien à la création de PME par les populations défavorisées, dans le cadre du *Black Empowerment*.

410 M€ d'engagements

En 2004, l'AFD (hors Proparco) a engagé 410 M€ dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Ce montant se répartit pour moitié en subventions (210 M€), pour un quart en prêts souverains (100 M€) et pour un quart en prêts non souverains et garanties (100 M€). Les subventions d'ajustement structurel et la mise en œuvre des contrats désendettement-développement* ont représenté, respectivement, 10 % et 12 % de cette activité. Le Kenya, le Ghana et le Gabon ont été les principaux bénéficiaires des prêts souverains. L'activité en prêts non souverains* et en garanties s'est concentrée sur l'Afrique du Sud, à l'exception d'un concours au Burkina Faso pour l'interconnexion électrique entre Ouagadougou et Bobo Dioulasso (voir encadré p. 27). Au niveau sectoriel, la répartition des engagements traduit la recherche d'une croissance durable. Près d'un tiers de ceux-ci porte sur les infrastructures et les services sociaux : programmes de développement urbain ou local, projets et programmes dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, de l'éducation et de la santé. Au total, 30% des engagements concernent les infrastructures et les services de transport et d'énergie ; 10% des formes diverses d'appui au système financier ; 20% ont un caractère multisectoriel.

LES ENGAGEMENTS DU GROUPE EN MÉDITERRANÉE en millions d'euros



Méditerranée

Le processus de Barcelone, engagé il y a dix ans par l'Union européenne, continue de structurer les relations de l'Europe avec les pays des rives méridionales et orientales de la Méditerranée. Une zone de libre-échange se met ainsi progressivement en place, notamment avec la Tunisie, le Maroc et la Jordanie. A l'instigation des Etats-Unis, la Méditerranée a été inscrite à l'agenda du

G8, qui a adopté, en juin 2004, l'initiative *Grand Moyen-Orient*, visant à favoriser le développement de la région.

De leur côté, les pays de la région doivent relever de nombreux défis, qui légitiment l'appui important qui leur est apporté par les bailleurs de fonds. Au plan économique et social, l'accélération de la croissance est impérative afin de réduire les écarts de niveau de vie entre les deux rives de la Méditerranée mais aussi pour créer les emplois nécessaires à l'insertion des jeunes générations sur le marché du travail. Au plan environnemental, la Méditerranée est la zone aride du monde la plus peuplée et la croissance démographique, ainsi que les pratiques agricoles, y ont profondément dégradé le milieu naturel. Plusieurs Etats mobilisent déjà l'intégralité de leurs ressources renouvelables en eau.

Une croissance soutenue

Cette année a été marquée par la forte hausse des prix du pétrole qui a permis aux pays producteurs d'enranger d'importantes recettes budgétaires additionnelles et de renforcer leurs



PREMIERS CONCOURS EN TURQUIE

Une ligne de crédit de 50 M€ en faveur d'une banque de développement, *Turkyie sinai kalkınma bankası* (TSKB), a été approuvée en 2004. Cet établissement de statut privé finance les investissements productifs des entreprises grâce aux concours des bailleurs de fonds internationaux, auxquels les banques commerciales locales n'ont pas accès. La ligne de crédit de l'AFD est affectée au refinancement de prêts souscrits par des entreprises privées, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois. Les entreprises bénéficiaires seront sélectionnées selon des critères de taille et de secteur (l'énergie, en particulier l'énergie renouvelable, l'éducation et la santé). Le projet fera l'objet d'un dispositif de suivi en termes de mesure d'impacts, notamment sur la valeur ajoutée et les nouveaux emplois créés.

réserves extérieures. La croissance a été également favorisée par d'importants rapatriements de capitaux investis aux États-Unis et en Europe par des épargnantes de la région. Ces sommes ont été réinjectées vers le secteur bancaire des pays arabes, favorisant en particulier le Liban. En outre, la liquidité internationale et le faible niveau des taux d'intérêts ont renforcé l'attrait des capitaux internationaux pour les pays émergents comme la Turquie. En revanche, la persis-

tance de l'instabilité en Irak n'a pas permis de réaliser l'effet d'entraînement positif que la fin de la guerre pouvait laisser espérer. Au total, la croissance réelle de la région a atteint 5,8%, grâce notamment à la forte reprise de l'économie turque, soit un niveau deux fois supérieur aux performances moyennes des trois années précédentes. En 2005, si les cours du pétrole se maintiennent à leur niveau actuel, la croissance de la région pourrait garder un rythme soutenu.

Ouverture économique et réduction de la pauvreté

L'AFD intervient au Maghreb depuis 1992 et au Moyen-Orient depuis 1998. Au cours des cinq dernières années, le niveau d'engagement annuel moyen a été de 220 M€, dont 85% sous forme de prêts concessionnels au Maghreb. En cohérence avec les enjeux de politique internationale que la France privilégie dans la région - paix et stabilité, préservation et développement de l'influence française, problématique des migrations - l'AFD organise ses interventions autour de trois axes : le soutien à l'ouverture économique, la préservation de la ressource en



220M€

le niveau d'engagement
annuel moyen
en faveur du Maghreb
depuis cinq ans

eau ainsi que la réduction des inégalités et des déséquilibres régionaux.

Le soutien à l'ouverture économique s'inscrit dans le processus d'arrimage de la région à l'Europe. Il se concrétise par des actions visant à appuyer la modernisation du tissu économique des pays concernés pour leur permettre de faire face à la concurrence internationale. Environ 15 % des engagements y sont consacrés.

La problématique de l'eau représente quelque 45 % des financements : eau potable, assainissement, irrigation, conservation de la ressource, management de la demande. La gestion à long terme des ressources en eau est un enjeu majeur pour la région tout entière et suppose, dès à présent, des arbitrages sur les usages concurrents de l'or bleu.

Enfin, la modernisation des infrastructures et des services de base représente 40% des financements. Principal élément du soutien de l'AFD à la réduction des inégalités sociales et régionales, elle concerne, à la fois, le milieu rural (routes, eau potable, électricité, soins de santé primaire) et le milieu urbain (viabilisation des quartiers défavorisés, création ou modernisation de réseaux d'assainissement, résorption de l'habitat insalubre...).

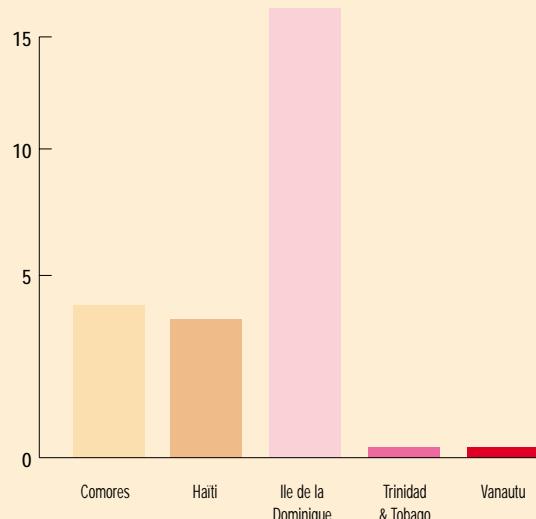
Autorisée depuis la fin de l'année dernière à intervenir dans quatre nouveaux pays méditerranéens, l'Agence a signé une convention d'établissement en Jordanie et les premiers concours ont été mis en place en Turquie, tant par l'AFD que par Proparco, qui a financé cinq opérations de soutien au secteur privé pour un montant total de 72 M€. Enfin, des contacts ont été noués en Syrie et en Egypte.

Caraïbes, Océan indien, Pacifique

La reprise des activités en Haïti

L'année 2004 a été marquée par la reprise des activités de l'AFD en Haïti. Dans ce pays, qui compte parmi les pays les plus pauvres de la planète, où tous les indicateurs économiques et sociaux sont à la baisse depuis deux décennies, cette année a été lourde en événements politiques, avec une nouvelle crise grave, et en catastrophes naturelles (pluies diluviales en mai, cyclone Jeanne en septembre). Malgré une nouvelle récession de 3,5% du PIB, le dernier trimestre

LES ENGAGEMENTS DU GROUPE DANS LES CARAÏBES,
LE PACIFIQUE ET L'OcéAN INDIEN
en millions d'euros



LUTTE CONTRE LE SIDA EN HAÏTI

Les conditions de santé en Haïti sont extrêmement préoccupantes. La proportion de la population touchée par le Sida se situe aux environs de 6%. La subvention accordée par l'AFD à l'ONG Zanmi Lasante doit contribuer à diminuer la prévalence du Sida et de la tuberculose et à soigner les personnes infectées. Cette action s'inscrit dans un programme national qui associe plusieurs bailleurs et fonds internationaux. Le projet aura aussi des impacts bénéfiques au plan économique, avec un moindre absentéisme des personnes qui travaillent, et au plan social, avec un accès pour tous aux services de santé et la promotion de l'égalité hommes-femmes.

tre a cependant montré des signes positifs, avec un ralentissement de l'inflation, une diminution du déficit budgétaire, la reconstitution des réserves de change et une stabilisation du cours de la monnaie locale, la gourde.

L'AFD a accompagné le processus de sortie de crise, en mettant en place une subvention de 6 M€ pour le financement d'un programme d'urgence de réhabilitation des infrastructures de la capitale, Port au Prince. Ce programme vise principalement à remettre en état et à renforcer le réseau de distribution d'eau potable et à rétablir la capacité de production des groupes thermiques de la principale centrale électrique. Un volet du programme sera consacré au raccordement de quatre bidonvilles de la périphérie au réseau d'eau potable de la ville, avec l'installation de bornes fontaines gérées de façon communautaire, suivant le schéma mis en œuvre dans les précédents programmes financés par l'Agence depuis 1998. Par ailleurs, l'AFD a octroyé une subvention de 1,5 M€ à l'ONG

Zanmi Lasante, afin de soutenir un programme de lutte contre le Sida (voir encadré p. 30).

Interventions dans les autres pays

Dans l'île de la Dominique, l'AFD a participé au financement d'un programme de renforcement de la desserte aérienne, comprenant la mise aux normes et l'extension de l'aéroport international et la remise en état de l'axe routier principal qui le relie à la capitale. Ces travaux devraient notamment favoriser l'émergence de produits touristiques combinés. Aux Comores, l'amélioration du contexte politique et institutionnel a permis le financement, sur subvention, de deux opérations à fort impact social et économique : la mise aux normes de l'aéroport international de Moroni, qui permettra de sécuriser le trafic aérien dans l'Océan indien et favorisera les liaisons internationales, ainsi qu'un projet d'appui à la gestion communautaire des infrastructures d'adduction d'eau potable à Anjouan et à Mohéli. Grâce à ce projet, 90 % de la population des deux îles bénéficiera d'un approvisionne-



250 000

personnes, soit 90% de la population d'Anjouan et Mohéli aux Comores, bénéficieront grâce à l'appui de l'Agence, d'un accès durable à l'eau potable

ment durable en eau potable et les conditions de vie seront ainsi sensiblement améliorées. Dans la région Pacifique, une subvention de 3 M€ a été mise en place pour contribuer au financement d'un programme régional de préservation et de gestion raisonnée des massifs coralliens. En plus de ses finalités environnementales, ce programme, soutenu par de nombreux acteurs français et internationaux et par plusieurs ONG, permettra aux populations des Etats insulaires de la région de bénéficier durablement des effets économiques induits par la présence de cet écosystème.

Asie

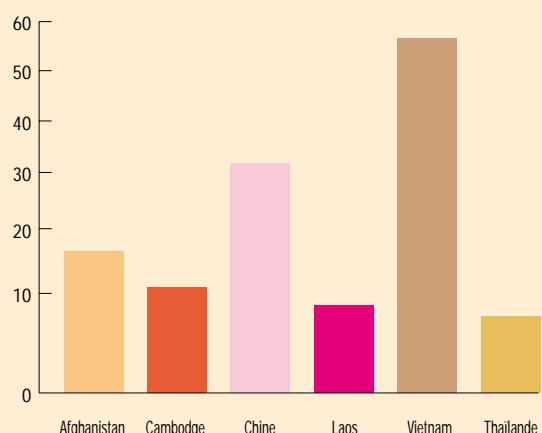
La stabilité politique et la robustesse de la situation économique qui distinguent les pays d'Asie du Sud-Est et la Chine n'ont pas été démenties en 2004. La croissance de la région s'est accélérée pour dépasser 7% (9% en Chine et 6% en Asie du Sud-Est). Les perspectives pour 2005 sont toutefois plus modérées, du fait du ralentissement attendu de l'économie chinoise. Les pays riverains du Mékong dans lesquels l'Agence est présente (Vietnam, Laos, Cambodge et Thaïlande) ont surmonté sans conséquence économique majeure deux crises sanitaires récentes (Sras et grippe aviaire). La catastrophe humanitaire liée au tsunami devrait, elle aussi, avoir un impact économique limité sur les économies des pays touchés.

Une approche régionale

Les États du *Grand Mékong* accordent désormais une place croissante à la coopération régionale. C'est ce qu'illustrent le développement de leurs échanges et la montée en puissance de leur programme de coopération économique, qui repose sur la construction d'un important maillage d'infrastructures de liaison régionale, englobant les transports, les interconnexions électriques et les télécommunications.

L'existence de ce programme amène l'AFD à compléter progressivement ses interventions au niveau national par une approche régionale. Celle-ci mettra l'accent sur les infrastructures d'électricité et de transport ainsi que sur la gestion des ressources naturelles du bassin du Mékong. Dans cette optique, l'Agence a mis en place un fonds d'études auprès de la Banque

LES ENGAGEMENTS DU GROUPE EN ASIE
en millions d'euros



LA RELANCE DU COTON EN AFGHANISTAN

Cette première intervention de l'AFD s'inscrit dans le cadre de la politique de sortie de crise du gouvernement afghan. Soutenu par une subvention de l'AFD de 10 M€, le programme de relance de la culture cotonnière doit permettre la réhabilitation d'une filière éprouvée par les années de guerre. Il procurera des revenus monétaires à une population rurale appauvrie par les décennies de conflit et facilitera son désendettement. Il vise aussi, dans le cadre plus vaste de lutte contre les activités illicites, à constituer une alternative crédible à la culture du pavot. Les résultats attendus de ce programme sont le retour à la production cotonnière de 18 500 producteurs dans les provinces Nord et Nord-Est, un niveau de production annuelle de 100 000 tonnes de coton graine et 39 000 tonnes de fibre, à l'horizon 2010 et l'amélioration du niveau de vie de près de 600 000 personnes.

asiatique de développement pour la préparation de projets régionaux en cofinancement.

L'année 2004 a été une étape importante pour les interventions de l'AFD en Chine. L'Agence a ouvert un bureau de représentation à Pékin et signé un accord-cadre avec le ministère des Finances chinois, avec qui elle a convenu de privilégier à l'avenir les projets destinés à améliorer l'efficacité énergétique des investissements, notamment dans l'habitat et les transports. Outre la Chine, le Groupe a ouvert un bureau à Bangkok et a été autorisé à intervenir en Afghanistan.

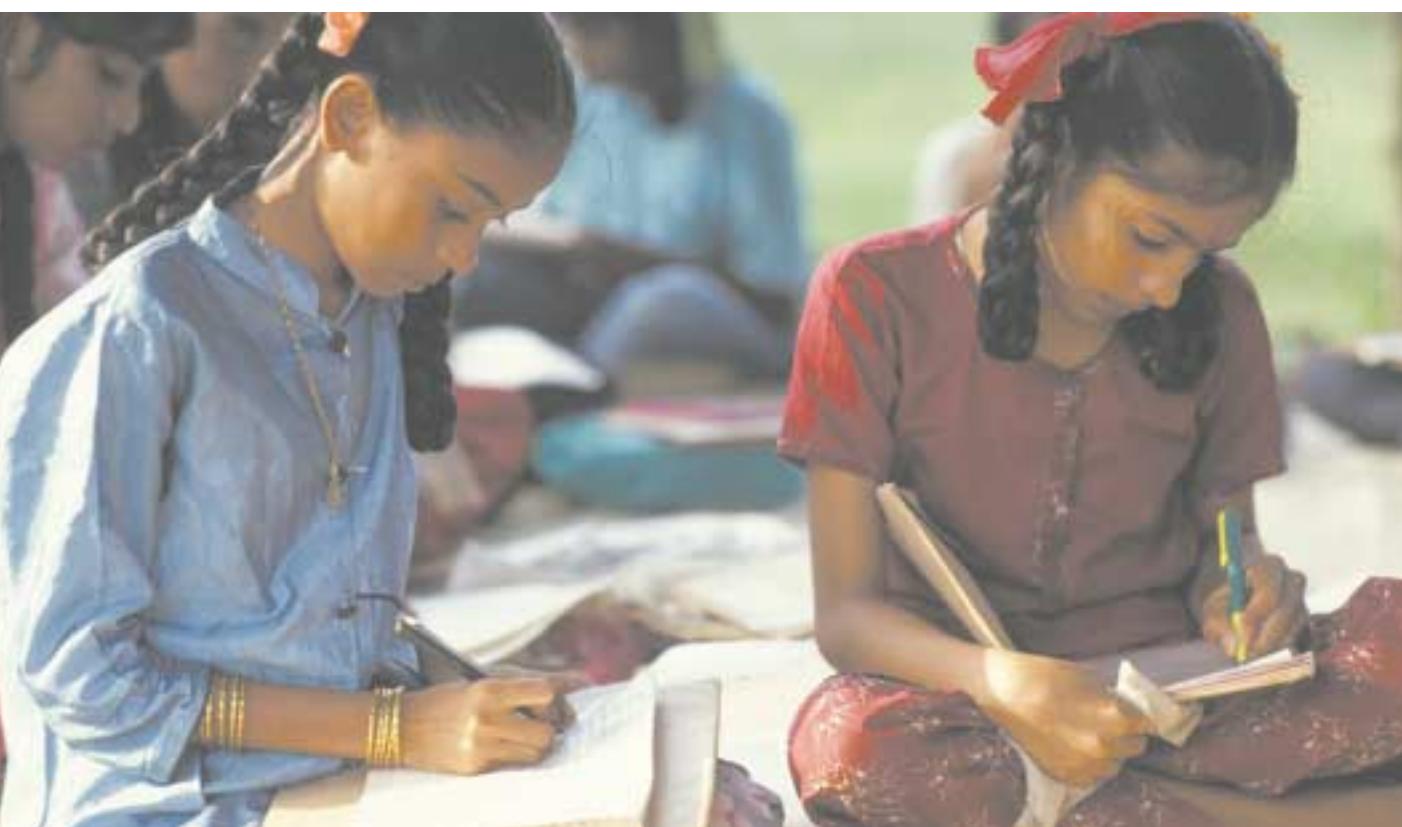
Les projets soutenus

Dans les trois pays de la péninsule indochinoise, l'amélioration de la productivité de l'agriculture, en vue d'accroître les revenus des petits exploitants, est restée une priorité pour l'Agence. Plusieurs projets finançant des infrastructures d'irrigation (projet sectoriel hydro-agricole au Cambodge, infrastructures rurales de Ninh

Thuan au Vietnam), des filières de production (culture du thé de Phu Tho, au Vietnam) ou des politiques agricoles (Laos) ont ainsi été approuvés.

Un important programme de développement des petites et moyennes entreprises au Vietnam, en cofinancement avec la Banque asiatique de développement et la coopération allemande a par ailleurs été autorisé. Deux projets de renforcement des capacités commerciales dans le secteur textile au Cambodge et en appui aux indications géographiques protégées au Laos ont également été approuvé.

L'AFD a poursuivi ses engagements en Chine avec un projet ferroviaire dans la province du Yunnan et un fonds d'études et de préparation de projets. En Afghanistan, outre un fonds d'études, une première intervention de l'Agence en faveur de la relance de la culture du coton a été approuvée.



LES DOMAINES D'INTERVENTION

L'AFD propose des financements sélectifs alliant les besoins des pays du Sud et les domaines d'expertise de l'Agence. Elle concentre ses financements dans les secteurs où elle a acquis un savoir-faire reconnu. L'ensemble de ses projets s'inscrit dans des cadres variés : projets de développement "classiques", appui aux programmes sectoriels menés par les pays bénéficiaires en partenariat avec d'autres bailleurs de fonds, aide au budget des États dans le cadre de programmes de lutte contre la pauvreté. Au plan de la répartition sectorielle, on constatera une fois de plus la demande croissante dans le domaine de l'aménagement du territoire, des infrastructures et du développement urbain qui représente 62% des engagements de l'Agence. Le secteur productif se maintient avec presque un tiers des engagements. Le développement humain a connu une baisse conjoncturelle mais devrait de nouveau bénéficier d'une croissance importante en 2005. A noter que les concours accordés aux établissements financiers ont été répartis en fonction des bénéficiaires *in fine*.

Le développement durable des zones rurales

Caractérisées par la prédominance des exploitations familiales, les économies rurales des pays en développement doivent faire face à des défis considérables. Alors que la demande urbaine en biens alimentaires est en progression constante, elles sont confrontées à la dégradation accélérée de leurs ressources naturelles, à l'effacement des capacités d'intervention de l'Etat, à la montée en puissance du secteur privé et de l'agriculture contractuelle et, plus généralement, à une concurrence accrue au niveau mondial.

La réponse à ces défis passe par l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles, pastorales et halieutiques. Elle doit aussi tenir compte des grands enjeux environnementaux et des engagements internationaux de la France contenus dans les différents accords multilatéraux, en particulier les trois grandes conventions environnementales sur le changement climatique, la préservation de la diversité biologique et la lutte contre la désertification et les divers accords et déclarations sur l'eau, la pêche et l'environnement marin.

L'autre volet de cette réponse est la nécessité d'améliorer les conditions de vie en milieu rural afin d'éviter un exode massif vers les villes.

Renforcer les performances du secteur agricole

L'AFD s'attache à faciliter l'émergence d'une agriculture compétitive et régulée, contribuant à une croissance durable. Cet objectif de compétitivité doit cependant être replacé dans un contexte économique international où les asymétries de marché justifient que les filières de production du Sud soient, si nécessaire, soutenues pour compenser les distorsions subies. L'exemple du coton, très fortement subventionné par les pays du Nord, est de ce point de vue représentatif.

Pour leur permettre d'exprimer leur dynamisme, la sécurité des exploitations agricoles doit être renforcée, tant au plan technique que juridique, institu-



LES FINANCEMENTS DU GROUPE AFD PAR SECTEUR
(hors ajustement structurel)

SECTEUR	En M€	En %
Aménagement du territoire et infrastructures	501	47%
<i>Eau potable et assainissement</i>	106	10%
<i>Transport</i>	203	19%
<i>Energie</i>	121	11%
<i>Autres infrastructures</i>	64	7%
Secteur privé	238	22%
<i>Secteur financier et bancaire</i>	171	16%
<i>Industrie</i>	67	6%
Développement urbain	163	15%
Développement rural et protection de l'environnement	71	7%
Santé, éducation et formation professionnelle	21	2%
Divers	81	7%
Total	1076	100%

MOZAMBIQUE : SOUTIEN À UN PARC NATUREL AVEC LE FFEM ET WWF

Le parc de Quirimbas a été créé en 2002 à l'instigation des populations locales. D'une diversité biologique exceptionnelle, recensant de nombreuses espèces menacées comme la tortue luth, le dugong, l'éléphant ou le léopard, il occupe une superficie de 7 500 km², dont 20% d'espace marin. Le projet financé par l'AFD a pour objectif de créer les conditions d'une bonne gestion du parc au bénéfice des quarante communautés locales qui sont à l'origine de sa création. Trois acteurs se sont associés pour soutenir ce projet exemplaire : l'AFD, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et WWF. Le projet doit permettre une amélioration des conditions de vie des populations locales grâce une exploitation raisonnée des ressources naturelles et au développement d'autres sources de revenus. Sur le plan écologique, il s'agira de préserver la biodiversité et les écosystèmes. Enfin, d'un point de vue institutionnel, le projet permettra le renforcement des structures nécessaires à la gestion du parc.

tionnel ou social. L'Agence contribue ainsi à la définition de stratégies nationales et locales de sécurisation foncière dans certains programmes qu'elle finance. Elle soutient également la mise au point de systèmes de production durables. De ce point de vue, le développement d'une agriculture de conservation, alliant l'amélioration de la productivité et la reproduction de la fertilité, est une nécessité. L'Agence participe aussi à l'amélioration du financement de l'agriculture ainsi qu'à la promotion des stratégies et des instruments de gestion des risques.

Cette année, l'AFD a financé des programmes de développement des filières agricoles au Vietnam (8,5 M€ pour le thé) et en Afghanistan (10 M€ pour le coton), des programmes d'irrigation au Cambodge (4 M€) et au Vietnam (10,5 M€), ainsi qu'un appui au gouvernement lao pour la définition et la mise en œuvre d'une politique sectorielle agricole (7,4 M€). Une subvention de 4 M€, pour le compte de l'Etat français, a été versée à la FAO pour contribuer à la mise en œuvre d'un programme régional de lutte anti-acridienne.

L'amélioration des conditions de vie en milieu rural

La contribution de l'Agence à l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes repose sur l'appui au développement local ou à la décentralisation. Son ambition est de donner aux populations rurales les moyens de définir elles-mêmes leurs priorités de développement et d'en maîtriser la réalisation, dans le cadre des politiques sectorielles définies par les Etats. Cette approche contribue à l'émergence d'une démocratie locale qui permet de renforcer la cohésion sociale. L'accès à l'eau potable constitue un axe prioritaire de cette stratégie. Cette année, l'Agence a financé des projets d'appui au développement local et à la décentralisation au bénéfice du Tchad (5 M€), du Ghana (10 M€) et de la Mauritanie (4,4 M€) ainsi que des programmes d'accès à l'eau potable au Togo (7 M€), au Tchad (7,5 M€), aux Comores (1,5 M€) et au Bénin (10 M€).

Environnement : des priorités bien définies

Le soutien de l'Agence à la préservation de l'environnement se concentre sur cinq axes prioritaires : l'eau, la biodiversité, la lutte contre la désertification, le climat et l'environnement marin. L'Agence intervient dans la gestion des fleuves nationaux et internationaux (en soutenant les organismes de bassin), la réduction des consom-

mations d'eau d'irrigation et la gestion des bassins versants. Elle appuie la gestion durable des massifs forestiers, la biodiversité des aires protégées et la valorisation des produits traditionnels. Elle est présente dans l'agro-écologie, la gestion du couvert boisé et la gestion concertée des ressources agro-pastorales. Elle s'investit également dans la lutte contre le changement climatique, avec une meilleure prise en compte des émissions de carbone dans toutes ses opérations. Enfin, elle poursuit un objectif de cogestion de l'environnement marin et des ressources de la pêche.

Cette année, l'AFD a financé la mise en œuvre de plans d'aménagement forestier concertés en Centrafrique (1,5 M€) et participé au financement d'un programme régional de protection des récifs coralliens du Pacifique (3 M€). Par ailleurs, elle a financé la mise en sécurité du barrage de Bagré au Burkina-Faso (12 M€).

Les infrastructures et le développement urbain

L'essor des réseaux d'eau et d'assainissement, d'électricité, de transports et de télécommunications accompagne le développement des sociétés

modernes. Facteurs de production économique essentiels, ils contribuent également à la lutte contre la pauvreté en permettant des conditions de vie respectueuses de la dignité humaine. Dans les pays en développement, l'amélioration de leur performance, par une meilleure gestion, davantage de fiabilité et l'accroissement de la desserte – notamment dans les quartiers pauvres et les zones défavorisées, constitue un enjeu majeur.

La croissance urbaine est l'un des grands défis de la planète pour les prochaines décennies. Les villes contribuent largement à l'amélioration de la productivité économique mais elles sont également à l'origine de tensions sociales et environnementales. La viabilité du développement urbain suppose donc la prise en compte de plusieurs facteurs : aménagement, voire résorption des quartiers dits "précaires", mais aussi politique d'attractivité et de productivité urbaine (modernisation des marchés, fluidité des déplacements, revalorisation des centres de patrimoine culturel). Une approche globale de la ville et l'émergence de capacités de gestion municipale sont des défis importants pour la démocratisation des sociétés.



VILLES SANS BIDONVILLES AU MAROC

Alors que le Maroc compte 500 000 nouveaux urbains chaque année, trois millions de personnes, soit 10% de la population marocaine, occupent un logement insalubre. Pour faire face à ce problème, les autorités marocaines mettent en place un programme d'action qui vise la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles de 70 localités. Soutenu par l'AFD, le ministère français des Affaires étrangères et la Banque mondiale, ce programme doit permettre de réaliser 100 000 logements de qualité et de faciliter l'accès au crédit des populations défavorisées. La participation de l'Agence (50 M€ sous forme de prêt à un opérateur public) permettra de doter d'infrastructures (voirie, eau potable, électricité...) près de 700 hectares de terrain et de transformer les conditions de vie d'environ 200 000 personnes parmi les plus défavorisées.

Infrastructures : développer la complémentarité entre les acteurs

Les interventions de l'Agence dans ce domaine s'articulent autour de quelques objectifs majeurs : meilleure complémentarité entre acteurs publics, opérateurs privés (groupes internationaux mais aussi secteur privé local) et société civile dans le cadre de la libéralisation des secteurs ; ouverture à la concurrence afin de renforcer la productivité, favoriser l'innovation, accroître les recettes du secteur et attirer les investissements ; enfin, renforcement des régulations au travers des politiques sectorielles, des dispositions tarifaires et du renforcement des organismes publics de régulation, au niveau national et régional. L'AFD s'est également attachée à renforcer ses partenariats institutionnels avec les principaux bailleurs de fonds, notamment en contribuant directement à plusieurs fonds sectoriels importants : *Public-Private Infrastructure Advisory Facility (PPIAF)*, *Energy Sector Management Assistance (ESMAP)*, *Water and Sanitation Program (WSP)*, *Cities Alliance*.

Dans le secteur de l'eau, les projets financés par l'AFD s'inscrivent dans les objectifs du millénaire. L'Agence a, entre autres, contribué au financement de grands programmes liés à la desserte en eau. En Mauritanie, elle est intervenue en faveur de l'alimentation en eau potable de centres semi-urbains. En Tunisie, elle a financé des programmes d'assainissement dans les quartiers populaires des centres urbains et dans les zones rurales.

Les interventions de l'Agence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement s'adressent aussi bien

aux quartiers périphériques des villes qu'aux poches de pauvreté au cœur des agglomérations ou dans des quartiers "spontanés". Elles visent également les petites et moyennes agglomérations et les zones de transition du monde rural vers l'urbanisation. L'AFD promeut, au travers de ses financements, des principes de gestion durable : une tarification adaptée aux charges récurrentes, une participation accrue des usagers au niveau local et la recherche de modèles de délégation aux entrepreneurs locaux. Sur la base de ces principes, l'Agence a soutenu et appuyé la Commission européenne pour la mise en place de la *Facilité européenne pour l'eau* et collabore avec la Banque africaine de développement.

Dans le secteur de l'électricité, l'Agence, en partenariat avec d'autres bailleurs, a contribué aux réflexions en cours sur la libéralisation du secteur dans la perspective des prochains programmes d'investissement. L'AFD a ainsi contribué cette année au montage et au financement d'un programme de développement d'un organisme de régulation régional en Afrique de l'Ouest, dans une perspective Nepad*. En Asie, l'activité a été forte, l'AFD prenant part aux importants programmes d'investissements électriques de la région et privilégiant les projets d'efficacité énergétique. Des partenariats ont été conclus avec les autorités locales pour l'élaboration et la mise en œuvre des réformes sectorielles nationales, ou encore pour la construction d'un système électrique régional dans la zone du Grand Mékong.

Renforcer les capacités des municipalités

L'Agence soutient aussi bien des projets à l'échelle des villes, sous maîtrise d'ouvrage municipale, que des programmes d'envergure nationale pour l'équipement des communes ou la résorption d'habitat insalubre. Au niveau des villes, les projets les plus importants ont concerné Niamey au Niger, Libreville au Gabon, Mahajanga à Madagascar pour la réalisation de réseaux ou d'équipements, Kisumu et Mombassa au Kenya pour la collecte et le traitement des déchets solides, Port-au-Prince en Haïti pour la mise œuvre d'un programme d'urgence portant sur la desserte en eau de quartiers défavorisés et la remise en état de la capacité de production d'électricité. A l'échelon national, l'AFD a financé un dispositif d'équipement des communes dans les Territoires autonomes palestiniens et le programme "villes sans bidonvilles" du gouvernement marocain (voir encadré).

La quasi totalité de ces financements intègre des actions de renforcement des moyens de management urbain et de gestion municipale. Plusieurs opérations ont été menées en synergie avec des actions de coopération décentralisée comme au Niger, à Madagascar ou au Kenya. Cette convergence s'exprime par la complémentarité des actions financées et, dans certains cas, par une assistance à la maîtrise d'ouvrage apportée par les collectivités locales françaises.

Santé et éducation : les secteurs du développement humain

L'accès à l'éducation et l'amélioration de la santé des populations des pays en développement sont au cœur des objectifs du millénaire*. Ces objectifs structurent donc l'intervention de l'Agence en matière de développement humain. Assurer l'éducation primaire pour tous constitue l'un d'entre eux. Tous les enfants doivent pouvoir achever un cycle primaire complet de qualité, garant d'une alphabétisation durable à l'âge adulte. A cette fin, les pays concernés doivent faire de l'éducation une priorité budgétaire et y associer une utilisation efficace de leurs ressources. L'initiative Fast Track*, lancée en 2002, oriente les flux d'aide internatio-

nale en direction des pays adoptant des politiques qui répondent à certains critères de performance.

Les objectifs du millénaire en matière de santé mettent l'accent sur la lutte contre les grandes endémies (au premier rang desquelles le Sida) et sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Leur réalisation suppose la mise en place, à un coût acceptable pour les populations pauvres, de politiques et de systèmes de santé cohérents, avec des infrastructures et des équipements sanitaires appropriés, la disponibilité de personnels qualifiés et l'accès aux médicaments.

Priorité à l'éducation primaire et à la formation professionnelle

Depuis 1999, les soutiens de l'Agence au secteur de l'éducation se concentrent sur l'éducation primaire et la formation professionnelle. Des interventions en faveur de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement privé ont également été financées sous forme de prêts concessionnels. En matière d'éducation primaire, les concours de l'Agence s'opèrent dans une logique de partenariat et de soutien à l'harmonisation de l'aide. La priorité est donnée aux pays faiblement scolarisés qui se dotent d'une politique sectorielle performante,



42 %

c'est le taux de scolarisation primaire des filles de la région de Mopti. Un taux encore faible mais en très nette progression (+ 61 %) depuis le démarrage du programme cofinancé avec la coopération allemande en 2001

MALI : PARTENARIAT AVEC L'UNICEF POUR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Dans les quartiers périphériques du district de Bamako, il n'est pas rare de voir 100 à 120 élèves dans une même salle de classe. Cette surcharge est à l'origine d'un important échec scolaire. Le projet, cofinancé avec le Comité français pour l'Unicef, prévoit la construction et la réhabilitation de 380 salles de classe ainsi que des actions de renforcement des capacités (planification communale de l'éducation, gestion décentralisée et participative des établissements, prévention du VIH-Sida...) dont la maîtrise d'œuvre sera assurée par le bureau malien de l'Unicef. L'Unicef propose dans ce projet une démarche novatrice d'animation pédagogique, *l'école, amie des enfants, amie des filles*.

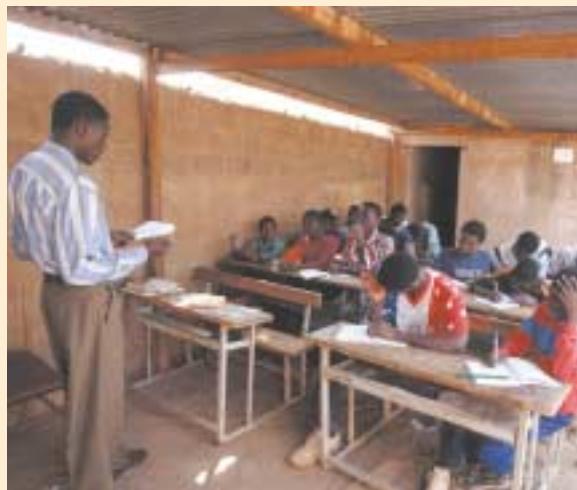
soutenue par la communauté des bailleurs de fonds dans le cadre d'un programme de dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Dans le passé, l'AFD est le plus souvent intervenue au niveau régional. Cette approche a encore été retenue au début de cette année pour l'octroi d'une subvention de 9 M€ au Mali. Avec la généralisation de l'approche conjointe des bailleurs autour de programmes nationaux, impulsée par l'initiative Fast Track, l'Agence privilégie désormais l'aide programme chaque fois que le contexte le permet, en contribuant au financement d'un programme sectoriel national. C'est le cas, par exemple, des programmes en cours en Tanzanie, au Burkina-Faso et en Mauritanie. Enfin, le soutien à l'éducation peut aussi s'effectuer par le biais d'une aide budgétaire non affectée, assortie d'un suivi spécifique des objectifs et d'une mise en place d'indicateurs du programme national. Dans le domaine de la formation professionnelle, l'Agence finance les projets favorisant l'accès aux qualifications de jeunes issus des enseignements primaire et secondaire dans une perspective de mise à niveau* de l'économie. Ces projets visent à faire évoluer les dispositifs de formation sur la base d'un partenariat entre l'Etat et les opérateurs économiques, de formations en alternance et d'une meilleure articulation entre formation initiale et formation continue. Ces interventions se sont développées d'abord dans les pays émergents (Tunisie, Maroc, Vietnam). Leur vocation est de s'étendre progressivement aux pays les moins avancés, avec une première subvention de 10 M€ accordée cette année au Sénégal.

Lutte contre les maladies transmissibles et diminution de la mortalité maternelle et infantile

Les interventions de l'AFD dans le domaine de la santé s'inscrivent dans le cadre de politiques soutenues par la communauté des bailleurs de fonds et visent à soutenir les efforts des pays pour répondre aux priorités retenues : la diminution de la prévalence des maladies transmissibles et la baisse de la mortalité tant maternelle qu'infantile. Elles consistent aussi bien à effectuer des actions ciblées (en particulier pour la lutte contre le Sida) qu'à soutenir un renforcement général des systèmes de santé déterminants pour atteindre les objectifs du millénaire*.

Comme dans le domaine de l'éducation, les modalités d'intervention des bailleurs de fonds ont évolué. Après avoir favorisé l'offre de soins au niveau régional, elles privilégient désormais l'approche



programme, voire l'aide budgétaire lorsque les conditions le permettent. L'AFD a suivi cette approche pour le financement, en 2003, d'un important programme au Maroc, dont l'exécution a démarré cette année. Ce programme repose sur une aide budgétaire sectorielle au bénéfice de sept provinces parmi les plus démunies. L'appui de 7 M€ apporté cette année au Mozambique en matière de lutte contre le Sida, dans le cadre du contrat désendettement-développement* (C2D), est une autre illustration de cette évolution. Ce projet s'inscrit dans le soutien au programme national de renforcement du système de santé et de lutte contre le Sida du gouvernement mozambicain, financé conjointement avec les autres bailleurs de fonds à travers une mise en commun des fonds qu'ils apportent.

Le partenariat avec les organisations non gouvernementales (ONG) est privilégié notamment dans les contextes de pays en crise ou en sortie de crise, ainsi que, plus généralement, en matière de lutte contre le Sida. La subvention attribuée, en Haïti, à une ONG bien implantée et aux résultats reconnus en matière de lutte contre le Sida, illustre ce choix. Au Mozambique, le soutien à plusieurs ONG actives sur le terrain en matière de lutte contre le Sida, dans le cadre du programme financé sur C2D*, révèle la qualité des interventions des ONG, lorsque leur action est intégrée et cohérente avec le programme national d'action des autorités du pays.

Une année de transition

2004 a été une année de transition pour l'action de l'Agence en matière de développement humain. En effet, les perspectives d'intervention importantes dans les secteurs sociaux, dans les pays susceptibles de bénéficier de contrats désendettement-développement*, ont été reportées en raison des contextes locaux (accord avec les bailleurs de fonds différé au Cameroun, situation de crise en Côte d'Ivoire...). En outre, l'Agence a été fortement mobilisée, au second semestre 2004, pour préparer la mise en œuvre de la réforme de la coopération française (voir les faits marquants) qui va accroître considérablement ses activités et ses responsabilités dans ces secteurs.

La modernisation des systèmes financiers et l'appui au secteur privé

Les systèmes financiers des pays en développement sont souvent fragiles, en raison d'une alloca-

tion administrée des ressources, de la faiblesse des normes réglementaires et du recours fréquent à des financements extérieurs de court terme, conséquence d'un développement insuffisant des marchés financiers locaux. Ils sont en outre confrontés à deux grandes évolutions : le changement du rôle de l'Etat dans un contexte de mondialisation des marchés et la modernisation des sociétés, qui suscite de nouveaux besoins en services financiers. L'amélioration de leur performance est une condition de l'émergence d'un environnement économique stable et efficace. Elle contribue aussi à la cohésion sociale, grâce à l'accès des plus pauvres aux services financiers. La modernisation des systèmes financiers est aussi un facteur essentiel de développement du secteur privé, qui joue un rôle central dans la réduction de la pauvreté, comme source d'emplois et d'augmentation de revenu pour les populations. Dans les pays émergents, il se crée en moyenne dix fois plus d'emplois dans le secteur privé que dans le secteur public. Parmi ces nouveaux emplois, 60% à 75% d'entre eux appartiennent aux PME et aux microentreprises.

La modernisation des secteurs financiers locaux

L'AFD accorde une attention croissante aux secteurs financiers locaux : les volumes annuels d'octroi au secteur bancaire, aux secteurs financiers et à la microfinance ont plus que doublé entre les périodes 1999-2001 et 2002-2004, passant de 63M€ à 156M€ en moyenne annuelle.

Dans ce domaine, l'Agence oriente ses interventions dans quatre grandes directions :

■ Elle cherche à obtenir un effet structurant sur les systèmes financiers tant au niveau de leur gouvernance que de leur modernisation. L'AFD a, par exemple, financé des programmes d'appui aux réformes des secteurs financiers au Vietnam, en collaboration avec la Banque asiatique de développement, et en Afrique de l'Ouest avec la Banque mondiale. Dans le cas du Vietnam, les réformes ont concerné les secteurs de l'assurance, la modernisation des systèmes de suivi et de contrôle de la banque centrale (y compris la lutte anti-blanchiment) et le développement du marché financier. En Afrique de l'Ouest, un programme vise la relance du marché financier et le renforcement du cadre de régulation.

■ L'Agence vise aussi à faciliter la mobilisation de ressources en monnaie locale à moyen ou long terme par des intermédiaires financiers, publics ou

privés, pour financer les besoins d'investissement locaux, notamment dans les domaines à fort impact et à rentabilité différée tels que les secteurs sociaux, les infrastructures de base et le secteur agricole. Elle s'attache aussi à promouvoir l'établissement de relations de financement entre le secteur financier formel et les institutions de microfinance. Dans cette optique, l'AFD a mis en place cette année un nouvel outil d'intervention en quasi fonds propres destiné à accompagner la création et le développement des institutions de microfinance en partenariat avec des investisseurs privés (voir encadré p.45).

■ L'Agence a également soutenu des interventions du secteur financier dans les domaines sociaux (santé, éducation) et de la petite entreprise. Reconnue comme un bailleur de fonds de référence dans ce secteur, l'AFD doit organiser en 2005, à Paris, à la demande des autorités françaises, une conférence destinée aux décideurs politiques dans le cadre de l'*Année internationale du microcrédit*.

■ Enfin, l'Agence développe ses interventions en risque direct sur des collectivités locales du Sud en vue d'accroître leurs capacités de financement de services aux populations défavorisées. L'AFD a ainsi mis en place cette année en Afrique du Sud

une garantie partielle d'une opération de titrisation de la dette municipale, aux côtés d'une grande banque publique sud-africaine et de la Société financière internationale, une ligne de crédit en faveur de plusieurs municipalités et un financement direct à Durban.

Renforcer la compétitivité du secteur privé

Le renforcement de la compétitivité du secteur privé, en particulier la mise à niveau* des entreprises, fait depuis longtemps partie des priorités du Groupe AFD. Il s'agit de favoriser l'accès du secteur privé au crédit, aux services financiers et, plus globalement, aux marchés mondiaux. En complément de l'action de Proparco dans ce secteur, l'Agence a développé une gamme d'outils d'intervention en faveur des entreprises, en partenariat avec les principaux bailleurs de fonds actifs dans ce domaine.

Le développement des partenariats public-privé

L'Agence est l'un des rares bailleurs de fonds ayant la capacité de financer directement les entreprises, aussi bien publiques que privées, et de leur proposer une gamme complète d'instruments financiers (don, prêt concessionnel, prêt aux conditions du marché, garantie). En outre,



les entreprises peuvent bénéficier de son expertise d'ingénierie financière, en particulier l'analyse des risques dans des zones géographiques difficiles. Le désengagement constaté de nombreux intervenants a conduit l'AFD à relancer, depuis deux ans, ce type d'intervention. Les prêts se sont concentrés sur des projets d'infrastructures en financement direct ou en intermédiation bancaire, le plus souvent en partenariat public - privé, dans des schémas d'affermage, de concession ou de privatisation. L'AFD a ainsi financé ces deux dernières années plusieurs projets régionaux d'infrastructures dans le cadre du Nepad*.

L'une des clés de la réussite des partenariats public - privé réside dans la mobilisation de financements en monnaie locale. L'Agence s'efforce donc de développer des solutions financières innovantes visant à favoriser les investissements, en particulier des garanties qui permettent d'atténuer les risques inhérents à ces pays. Cette année, elle a ainsi structuré un prêt à une municipalité sud-africaine garanti par des crédits carbone dans le cadre du mécanisme de développement propre*.

Le programme de renforcement des capacités commerciales

Créé conjointement par la Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTEP) et l'AFD, il a permis de financer, cette année, six nouvelles opérations, dont un programme d'appui à la filière textile au Cambodge (en accompagnement du démembrement des quotas intervenu le 1^{er} janvier 2005) ainsi que la mise en place d'un laboratoire d'épidémio - surveillance pour les exportations de crevettes à Madagascar. Plusieurs projets en cours d'étude verront le jour en 2005. Les résultats prouvent que ce programme répond à des enjeux commerciaux et d'intégration importants. Ils démontrent aussi que le lien entre commerce et développement est devenu une composante à part entière de la politique d'appui aux PME et au secteur productif.

Les fonds de garantie

L'AFD propose un dispositif de garantie (Ariz) destiné à faciliter l'accès aux financements pour les entreprises privées et les institutions de microfinance. A la suite des améliorations apportées en 2003 au dispositif, 18 M€ de garanties ont été approuvées cette année. Une quinzaine d'opérations de financement d'investissements de petites et moyennes entreprises, dans des secteurs aussi

1,5 million

de familles ont déjà bénéficié
d'un accès direct au microcrédit
grâce aux opérations soutenues
par l'Agence

UN NOUVEL OUTIL EN MICROFINANCE, LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT

L'AFD appuie le secteur de la microfinance depuis la fin des années 1980. Elle a financé 39 projets ou structures pour un montant total de 153,6 M€. Issue de projets le plus souvent expérimentaux, la microfinance s'est peu à peu professionnalisée. Ayant donné la preuve de sa rentabilité et de sa pérennité, elle a commencé à intéresser le secteur privé. Pour accompagner cette évolution, l'AFD avait, dès 2002, commencé à aider les institutions de microfinance à se refinancer sur le marché local, en apportant sa garantie à des opérations d'emprunt ou d'émission obligataire. Cette année, l'Agence a mis en place une "facilité d'investissement en microfinance", d'un montant de 20 M€, en vue d'investir directement en fonds propres ou quasi fonds propres dans des institutions de microfinance ou dans des fonds d'investissement en microfinance, avec un retrait programmé dès que les institutions trouvent leur autonomie financière. En permettant à l'AFD de prendre un risque dans la durée, et cela dès le démarrage des activités, cet outil a une vocation de catalyseur, pour accompagner les investisseurs privés, notamment dans le démarrage d'opérations où ils n'iraient pas seuls, et permettre ainsi un développement à plus grande échelle de la microfinance.

variés que le transport de marchandises et de passagers, l'imprimerie, et la savonnerie, ont été garanties en 2004 pour un montant total de 6 M€, par le biais d'accords globaux avec les banques. Plusieurs petites et moyennes entreprises ainsi que trois institutions de microfinance ont par ailleurs bénéficié d'accords individuels de garantie.

L'activité de Proparco en 2004

La société de Promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco) est une entreprise financière de développement détenue à 66,8 % par l'AFD (voir présentation dans le premier chapitre). L'activité de Proparco a évolué favorablement cette année (son rapport annuel est disponible sur demande). La société a dû faire face à une concurrence accrue dans certaines zones (Afrique du Sud et Afrique de l'Ouest) mais elle a démontré sa capacité à gérer correctement ses risques, notamment en République dominicaine. La société, confrontée notamment au cours fluctuant du dollar, s'est dotée d'une politique de couverture qui lui a permis de réduire le risque de change.

Les interventions de Proparco dans les pays en développement

Proparco intervient dans la plupart des pays les plus pauvres, plus particulièrement ceux du continent africain. La société consacre son activité au financement de projets d'investissement privés. Elle inscrit ses concours financiers et ses services dans les thématiques prioritaires du Groupe AFD avec la nécessité d'être à la fois rentable au plan financier et utile au développement des pays de sa zone d'intervention.

Les interventions de Proparco en 2004 se sont rassemblées autour de quatre grandes thématiques :

■ La première concerne le financement d'infrastructures performantes au service des populations. Depuis plusieurs années, Proparco soutient des opérations répondant à une logique de partenariat entre les autorités publiques et les opérateurs privés, principalement dans les secteurs de l'eau, de l'électricité, des télécommunications ou encore des transports. Les projets sont sélectionnés en considération de leurs effets sur l'investissement productif et de leur contribution à la lutte contre la pauvreté.



ENERGIES RENOUVELABLES : PARTICIPATION A UN FONDS D'INVESTISSEMENT ASIATIQUE

Proparco a pris une participation de 5 M\$ aux côtés d'industriels japonais, de la JBIC (coopération japonaise) et de la Banque asiatique de développement à un fonds d'investissement asiatique qui intervient sur des projets d'énergies renouvelables ou de réduction de consommation d'énergie. Ces projets sont susceptibles de générer des crédits carbone dans le cadre du protocole de Kyoto, qui amélioreront encore la rentabilité des investissements. A la fin de cette année, un projet hydroélectrique en Inde a été financé et plusieurs autres sont à l'étude. Cette prise de participation constitue la première étape de la participation de la société dans la stratégie "climat" du Groupe AFD.

■ La modernisation des systèmes financiers a également mobilisé la société. Proparco s'est attachée à renforcer les systèmes financiers et à compléter et faciliter l'offre locale de produits d'épargne de qualité et de crédits à moyen ou long terme répondant aux besoins des investisseurs.

■ Proparco a contribué au financement d'entreprises modernes qui valorisent l'accès des compétences locales aux responsabilités d'encadrement et de direction et poursuivent une stratégie de transferts de capacité et d'expertise. Elle a aussi participé à l'émergence d'entrepreneurs locaux en leur donnant les moyens de devenir propriétaires de leur entreprise ou de concourir à son développement en renforçant ses fonds propres.

■ Enfin, Proparco a apporté son appui aux entreprises contribuant au développement durable, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Elle a également soutenu des investissements privés de préservation des espaces naturels et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les programmes de coopération déléguée

L'AFD assure la gestion financière de crédits affectés à des opérations mises en place et suivies sur le plan technique par le ministère des Affaires étrangères, sans limite géographique. L'exécution de certains projets est également confiée à l'AFD en gestion technique dans les Etats de la zone de solidarité prioritaire (ZSP), et, hors de celle-ci, pour des opérations régionales. Au 31 décembre 2004, 18 M€ figurent en reste à verser sur l'ensemble des opérations (contre 22,7 M€ à la fin 2003). Les versements ont été effectués à hauteur de 10 M€ (con-

tre 8,5 M€ en 2003) et un volume de financement de 5,5 M€ (contre 7,8 M€ en 2003) a été délégué pour la poursuite d'opérations en cours ainsi que pour l'engagement de nouveaux projets.

En Asie, le ministère des Affaires étrangères poursuit son action en Afghanistan, principalement à travers un programme d'aide d'urgence dans le domaine de la santé, ainsi qu'en faveur de la société civile afghane (3,9 M€ depuis 2002). Au Vietnam, le programme de formations médicales mis en place depuis 1993 se poursuit (2,6 M€ de crédits). Les actions de coopération universitaire et régionale dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle se poursuivent également (20 M€ sont consacrés à ces programmes).

Au Moyen-Orient, les actions de coopération institutionnelle engagées au Liban et dans les Territoires Palestiniens suivent leur cours. En Irak, un programme d'appui aux initiatives de reconstruction et d'aide d'urgence humanitaire en faveur des écoles est mis en place pour un montant de 1,3 M€.

Au niveau de projets communs à plusieurs pays, le ministère des Affaires étrangères accompagne deux projets de recherche scientifique et technologique en partenariat avec des laboratoires de recherche et des établissements universitaires (2,2 M€ de crédits délégués).

Le ministère soutient les actions de coopération entre les hôpitaux français et les hôpitaux du Sud dans le cadre de partenariats hospitaliers (3 M€ de crédits). Des évaluations à caractère interministériel sont également mises en place. Dans les États du Pacifique sud, le fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique, l'un des instruments de l'aide française, est délégué à l'AFD en gestion financière. Sa dotation est portée à 3,2 M€ depuis 2004.

En Europe orientale, les opérations engagées suivent leur cours : en Bulgarie, pont Vidim-Calafat (projet d'un montant de 5,5 M€) ; au Kosovo (secteur de la justice) et en Macédoine, financement de programmes de formation (projet d'un montant de 1,6 M€).

LES ENGAGEMENTS DANS L'OUTRE-MER

L'AFD est un acteur majeur du développement économique et social de l'Outre-mer depuis près de soixante ans. Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, avec son réseau d'agences locales et son personnel dédié, l'AFD renforce son rôle d'établissement de place vis-à-vis de la communauté bancaire et conduit des actions spécialisées et adaptées au contexte ultramarin. Après avoir cédé en 2003 ses filiales financières des départements d'Outre-mer, et conformément à sa stratégie d'établissement de place, l'AFD a recentré ses interventions autour des grands axes prioritaires de son action.

LES AXES D'INTERVENTION

■ *Le partenariat avec les collectivités publiques*

L'AFD concentre son action sur les projets d'investissements publics prioritaires des économies ultramarines (équipements éducatifs et sociaux, projets environnementaux, infrastructures de transport...), par le biais d'un nouveau produit de prêts bonifiés par l'Etat. Elle met à la disposition de ses emprunteurs les compétences techniques dont elle dispose afin de leur apporter un conseil extérieur.

■ *Le développement de l'habitat et le développement urbain*

L'AFD propose, tant à ses filiales immobilières qu'à d'autres sociétés d'économie mixte, un

dispositif de financements multiples.

■ *L'appui aux petites et moyennes entreprises locales*

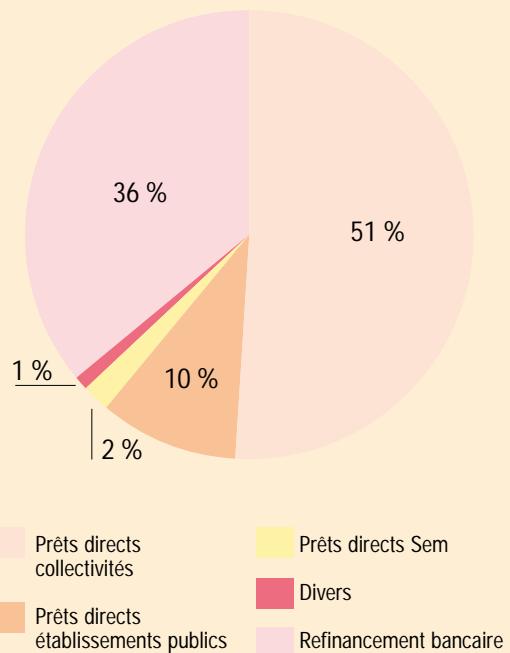
Afin de favoriser le développement économique, l'investissement productif et la création d'emploi, l'AFD renforce ses instruments d'aide à l'instar du Prêt aidé à l'investissement (PAI), système de bonification du taux des crédits offerts par les établissements financiers aux PME.

■ *La promotion de l'Outre-mer dans son environnement régional*

L'Agence favorise la réalisation de projets économiques à vocation régionale.



LA RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR SECTEUR



La répartition des engagements

Le montant des engagements de l'AFD dans l'Outre-mer s'établit, en 2004, à 378 M€, tous secteurs et tous types de produits confondus auxquels il convient d'ajouter 5,4 M€ de concours accordés par Proparco à des entreprises dans les départements d'Outre-mer. Cela représente environ le quart de l'ensemble des octrois de l'AFD hors ajustement structurel. Au total, le secteur public et para-public (collectivités, établissements publics et sociétés d'économie mixte) constitue environ les deux tiers des financements qui ont principalement porté sur l'aménagement urbain (23 %), la santé (7 %) et l'éducation (6 %).

La répartition des engagements par secteur

Cette somme se répartit de la façon suivante :

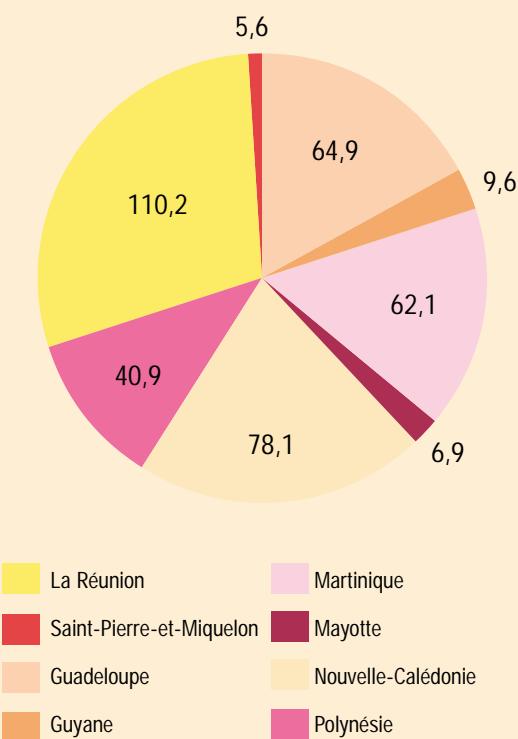
- Les prêts aux collectivités locales pour le financement de leur budget d'investissement représentent 176 M€, soit l'essentiel des engagements hors secteur bancaire. Par ailleurs, l'AFD a lancé avec l'Etat et certaines collectivités des opérations de restructuration financière. Elle a, en outre, servi de relais lors de la mobilisation des subventions européennes.
- Enfin, l'AFD a développé des actions en faveur des sociétés d'économie mixte d'aménagement, à hauteur de 7 M€ et des établissements publics pour 36,3 M€.
- Les financements apportés au secteur bancaire correspondent à un montant global de 136 M€, se répartissant d'une part en Prêts aidés à l'investissement en faveur des établissements de crédit à hauteur de 82,5 M€ et, d'autre part en un refinancement de sa filiale, la Banque calédonienne d'investissement (BCI) pour 53,5 M€.

La répartition des engagements par géographie

68,6 % du montant total des engagements dans l'Outre-mer, soit 258,4 millions d'euros, ont été mis en place dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Pierre et Miquelon ainsi qu'à Mayotte. La part des collectivités territoriales de Polynésie française et de Nouvelle Calédonie s'établit quant à elle à 118,3 M€ (31,4 %). Cette répartition est proche de celle de l'année dernière.

LA RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR GÉOGRAPHIE

(HORS CONCOURS DE PROPARCO)
en millions d'euros



LE SOUTIEN AU SECTEUR PUBLIC

Le financement des investissements des collectivités et l'ingénierie financière

Depuis cette année, l'AFD n'intervient plus que sur ressources bonifiées par l'Etat pour le financement des budgets d'investissement des collectivités publiques. Ces financements bonifiés (PCL) ont pour but d'appuyer les politiques publiques dans des secteurs prioritaires arrêtés par l'Etat (voir encadré). En 2004, les collectivités territoriales et leurs groupements (syndicats, communautés de communes...) ont bénéficié de concours de l'AFD à hauteur d'un montant global de 175,7 M€ exclusivement financés sur concours bonifiés. Au montant des investissements réalisés par les collectivités elles-mêmes, il convient d'ajouter celui des investissements réalisés par les établissements publics pour les infrastructures et les équipements de santé et de transport, soit 36,3 M€ portant ainsi le volume d'intervention dans ces secteurs à 212 M€, un chiffre très proche de celui de l'année dernière.

LES PRÊTS BONIFIÉS EN APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Les prêts bonifiés (PCL) sont destinés aux personnes morales publiques de l'Outre-mer, collectivités territoriales et leurs différents groupements, établissements publics et sociétés d'économie mixte. En 2004, étaient éligibles au PCL : les constructions scolaires, les infrastructures sanitaires et sociales ou de transport, les investissements relatifs à l'adduction d'eau potable, l'environnement et l'aménagement. Pour les collectivités publiques du Pacifique, s'ajoutent à ces secteurs le logement social, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture. Sont également éligibles tous les projets d'investissement des collectivités publiques situés à Mayotte, Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, intérieur de la Guyane, archipels éloignés de la Polynésie française, Province Nord et Province des îles Loyauté en Nouvelle-Calédonie.

Les engagements à taux bonifié en faveur des collectivités et des établissements publics

LES ENGAGEMENTS DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ET MAYOTTE

en millions d'euros

	2003	%	2004	%
Guadeloupe	43,3	33 %	31,5	19 %
Guyane	2,5	2 %	1,5	1 %
Martinique	9	7 %	45	28 %
La Réunion	71,5	55 %	81,8	50 %
Mayotte	3,2	2 %	1,5	1 %
Saint-Pierre- et-Miquelon	1,5	1 %	1,5	1 %
Total	131	100 %	162,8	100 %

En Polynésie française, la politique d'investissement de la collectivité reste axée sur le développement des infrastructures de base en particulier dans les archipels. Les financements ont plus spécifiquement porté sur la réalisation des infrastructures portuaires, routières, scolaires et de santé dont plus de la moitié dans les archipels.

LES ENGAGEMENTS DANS LE PACIFIQUE

en millions d'euros

	2003	%	2004	%
Nouvelle-Calédonie	55,6	72 %	16,0	32 %
Polynésie française	21,1	28 %	33,4	68 %
Wallis-et-Futuna	0	0 %	0	0 %
Total	76,7	100 %	49,4	100 %

Pour faciliter la gestion financière de ses emprunteurs et pour certains concours de volume important, l'AFD a, par ailleurs, proposé de moduler l'utilisation et le tirage des prêts : ceux-ci peuvent faire l'objet de tirages *revolving* pendant une phase de mobilisation provisoire d'environ un an, avant consolidation du concours aux conditions du long terme. Ces conditions répondent aux attentes exprimées par les grands donneurs d'ordre publics de pouvoir d'une part, procéder à des mobilisations de fonds en fonction de leurs

LA RESTRUCTURATION FINANCIÈRE DES COMMUNES

Plusieurs communes d'Outre-mer font face à des déficits budgétaires quasi permanents qui résultent de difficultés d'ordre financier et organisationnel. Pour y remédier, les divers services de l'Etat et l'AFD cherchent à les inciter à prendre des mesures, participant à l'amélioration durable de leur situation financière, en contrepartie de l'attribution d'appuis financiers permettant de résorber le déficit sur plusieurs années. Ce projet a pour objet l'amélioration de la situation de l'économie par l'apurement des dettes des communes en difficulté et par le rétablissement de leur capacité à investir. En 2004, l'expérience a été menée sur une commune de Guadeloupe et est en cours d'instruction pour une deuxième.

disponibilités en trésorerie et d'autre part, déterminer définitivement le besoin qui reste à couvrir par une ressource d'emprunt à long terme. L'AFD a également poursuivi son appui en matière de prestation de conseil, de formation et d'accompagnement, notamment d'opérations de restructuration financière (voir encadré). Enfin, l'Agence favorise la coopération régionale entre les collectivités d'Outre-mer et les Etats voisins. A ce titre, elle a participé en 2004 à un vaste programme de protection des récifs coralliens de la zone du Pacifique sud.

Le préfinancement de subventions européennes :
Pour répondre à la volonté des pouvoirs publics de tout mettre en œuvre afin que soient atteints les objectifs de développement régional et de cohésion sociale poursuivis par les contrats programmes des départements d'Outre-mer et pour participer à l'accélération de leur réalisation, l'AFD s'est dotée d'un nouvel outil, sous forme de prêts de courte durée, destiné aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux des départements d'Outre-mer attributaires de subventions de l'Union européenne. Cet outil a surtout permis d'aider des collectivités, moyennes ou petites, à accélérer la mise à niveau d'infrastructures de base grâce à des fonds européens qui, sans ce dispositif, seraient difficilement mobilisables par celles de ces collectivités ne disposant pas d'un volant minimum de trésorerie pour préfinancer les opérations. En 2004, l'AFD a consenti à ce titre des concours totalisant 6,7 M€ pour la réalisation de 14 opérations, dont six en Guyane, (41,4% du montant des engagements), trois en Guadeloupe (17,6%) et cinq en Martinique (41%). Ils ont porté sur des opérations de réhabilitation ou d'aménagement de la voirie, d'aménagement urbain, d'extension de réseaux d'assainissement et d'eau potable et de construction d'une station d'épura-

tion ainsi que sur la réalisation d'équipements sociaux et scolaires.

Une activité de conseil

Par leur activité de conseil, les agences locales de l'AFD accompagnent les politiques d'investissement des différentes collectivités afin que les investissements répondent le mieux possible aux besoins et aux réalités économiques et sociales des différentes géographies. Ces activités se traduisent notamment par une communication des analyses de leur situation financière aux collectivités et par l'exercice d'un rôle de conseil économique ou organisationnel.

Des sessions de formation

Depuis 2001, en partenariat avec le Cefeb, des sessions de formation décentralisées sont organisées dans les collectivités d'Outre-mer. Elles sont destinées soit à des opérateurs économiques du secteur privé (artisans, jeunes chefs d'entreprise...), soit à des élus ou agents des services publics. En Nouvelle-Calédonie, des séminaires de formation ont continué à être organisés en direction des collectivités locales. Sur les trois dernières années, plus de 200 personnes, élus, agents de l'Etat, du territoire, des provinces, des communes ont ainsi été formées localement par le Cefeb, à raison de trois sessions d'une semaine par an. Des opérations similaires seront prochainement conduites dans d'autres collectivités d'Outre-mer.

Les actions en faveur de l'habitat social et de l'aménagement

Les actions de l'AFD sont multiples et portent sur différents types d'interventions :

- participation au capital de sociétés immobilières qui assurent la promotion et la construction immobilières ainsi que la gestion d'un parc essentiellement locatif. Actionnaire de premier plan dans ces sociétés, elle assure également des prestations d'appui et détache du personnel dirigeant.
- financement d'opérations de construction de logements à vocation sociale dans certaines géographies et de logements intermédiaires dans l'ensemble de l'Outre-mer.
- financement de l'accession à la propriété, par le biais d'établissements de crédit, notamment par l'intermédiaire de ses deux filiales bancaires de

Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française.

- financement d'opérations d'aménagement menées par les sociétés d'économie mixte grâce à des produits financiers adaptés aux spécificités de ces sociétés.

Enfin, l'Agence assure, pour le compte du Crédit foncier de France, la gestion d'un portefeuille, résultat de prêts mis en place jusqu'en 1996.

Les sociétés immobilières

L'AFD participe au côté des collectivités, pour son propre compte et pour celui de l'Etat, au capital de sept sociétés immobilières qui sont en charge de la promotion, de la gestion et de la construction de logements à vocation majoritairement sociale. Constituées dans le cadre de la loi du 30 avril 1946, elles sont présentes dans l'ensemble des départements d'Outre-mer ainsi qu'à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie. Ces sociétés assurent également la gestion de parcs locatifs appartenant à des tiers (entreprises ou municipalités) et la construction - vente en accession sociale et non sociale. A la fin de l'exercice 2004, le parc locatif appartenant à ces sociétés comprend près de 58 300 lots, constitués pour l'essentiel de logements, dont près de 4 200 sont gérés pour compte de tiers. Ce parc représente près de 8 % des habitations principales de l'Outre-mer. Le chiffre d'affaires généré par l'activité de gestion locative dépasse 220 M€.

LES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES		Capital (en €)	Part de l'AFD/ fonds propres (en %)	Part de l'Etat portée par l'AFD (en %)
Société	Localisation			
Sig	Guadeloupe	16 368 300	0	51,29
Siguy	Guyane	1 436 919	16,82	54,24
Simko	Guyane	4 926 000	0	11,98
Simar	Martinique	1 077 456	22,26	40,84
SIDR	Réunion	25 000 000	17,84	35,46
Sim	Mayotte	459 000	8,33	33,33
Sic	Nouv.-Calédonie	18 614 025	50,00	0

Parallèlement, la construction se poursuit à un rythme annuel de l'ordre de 1 400 logements, contribuant ainsi au soutien du secteur du bâtiment (environ 15 000 entreprises). En outre, une politique de réhabilitation des logements a été mise en œuvre depuis quelques années, l'âge moyen du parc s'établissant à une vingtaine d'années. La plus grande partie voire dans certains cas la totalité de la production de ces sociétés a une vocation locative, à l'exception notable de la société immobilière de Mayotte (Sim).

Les actions en faveur de l'aménagement

Afin d'apporter une réponse aux besoins exprimés par les sociétés d'économie mixte (Sem) dans le financement de leurs opérations d'aménagement et d'équipement, l'AFD propose des concours financiers. Il s'agit de crédits d'ingénierie ou de prêts à long terme destinés à financer de l'aménagement, des opérations en immobilier d'entreprise et des réalisations conduites dans le cadre de mandats publics. Les caractéristiques financières de ces produits ont été conçues pour répondre aux besoins des opérations des Sem : taux concessionnel équivalent à celui accordé aux collectivités territoriales pour leurs opérations d'intérêt général, durée calée sur le calendrier des acquisitions foncières et des travaux, modalités de remboursement du capital et des intérêts prenant en compte les contraintes de réalisation, versements en tranche unique ou par versements successifs. Présentés lors de la conférence Outre-mer de la Fédération nationale des Sem, ils tiennent compte des spécificités de ces sociétés. L'AFD, partenaire des Sem, identifie les opérations possibles, assure un suivi des opérations financières et apporte un appui au montage financier.



Cette année, l'AFD a financé quatre opérations de ce type pour un montant global de 6,9 M€. Ont ainsi été financées les études destinées à déterminer les conditions de faisabilité et de réalisation d'une opération de zone d'aménagement concerté, l'aménagement d'une zone d'activités économiques et la réalisation d'un ensemble immobilier.

L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES EN LOCATIF SOCIAL*

Sociétés	Chiffre d'affaires M€	(dont quittancement) M€	Parc locatif géré	Logements locatifs livrés en 2004	Effectif
Sig	54,6	53,4	15 122	314	119
Siguy	19,4	18,5	4 485	154	65
Simko**	17,6	16,4	4 071	100	66
Simar	39,3	33,0	8 229	336	65
SIDR	72,2	61,8	18 089	300	409
Sim	10,2	8,6	1 578	0	118
Sic	32,4	30,6	6 687	222	130
Total	245,7	222,3	58 261	1 426	972

* Données provisoires

La coopération régionale

L'insertion régionale des collectivités d'Outre-mer est un facteur essentiel de la croissance durable de ces économies. L'Agence, au titre de ses missions dans l'Outre-mer et d'opérateur de la France pour l'aide publique au développement, s'emploie depuis plusieurs années à donner corps à la coopération régionale. A ce titre, l'AFD a instruit différents projets dans les secteurs du tourisme, de la santé et de l'environnement en partenariat avec des bailleurs de fonds multilatéraux.

Ainsi, afin de mieux organiser la prise en charge de malades saint-luciens par les hôpitaux de la Martinique, l'AFD instruit un projet associant le gouvernement de Sainte-Lucie et les autorités martiniquaises compétentes. D'autres projets sont actuellement à l'étude dans la province d'Amapa au Brésil, au Surinam ainsi que dans l'Océan indien.

UNE INITIATIVE POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DURABLE DES RÉCIFS CORALLIENS DANS LE PACIFIQUE SUD

Cette initiative régionale, portée par la France et ouverte à toutes les contributions, instruite et pilotée par l'AFD, a pour objet de favoriser le développement durable des pays insulaires du Pacifique par la protection et la valorisation des récifs coralliens en associant les expertises et les capacités des collectivités françaises d'Outre-mer et des pays de la région. En effet, les récifs jouent un rôle indispensable de protection du littoral et des infrastructures portuaires vis-à-vis des cyclones. Ils sont aussi un facteur d'identité et un élément du patrimoine culturel des populations. Or, ils sont soumis à des agressions croissantes : 60 % sont considérés comme menacés au plan mondial, dont 30 % en déclin avéré. Il s'agit donc de mettre en place des stratégies et des projets visant à préserver leur biodiversité et de développer, dans le futur, les services économiques et environnementaux qu'ils apportent, tant au niveau local que global.

Les objectifs sont divers : meilleure connaissance de la biodiversité, réalisation d'opérations de protection et de gestion des écosystèmes coralliens, valorisation du potentiel économique, diffusion de l'information des savoirs.

A terme, les connaissances sur les écosystèmes coralliens, y compris les effets des changements globaux, devront avoir progressé dans le sens d'une plus grande interdisciplinarité, et être accessibles aux décideurs et aux aménagistes ; des portions significatives et judicieusement choisies de ces écosystèmes devront être protégées ou mises sous gestion participative et durable, à l'issue d'un choix de priorités à l'échelle régionale, et selon des méthodes harmonisées ; leur potentiel économique devra être illustré par des exemples portant sur leurs principales fonctions (pêche et aquaculture, tourisme, valorisation de la biodiversité) ; et des communautés de travail associant ressortissants des collectivités territoriales d'Outre-mer, des Etats développés du Pacifique et des petits Etats insulaires de la région se seront renforcées ou créées.

LES ACTIONS EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

L'ensemble des interventions de l'AFD en faveur du secteur privé vise à accompagner le développement économique des régions ultramarines en soutenant particulièrement les investissements productifs des PME favorables au maintien et à la création d'emplois. Le positionnement d'établissement de place constitue le fondement de l'action de l'AFD qui développe des solutions parfaitement subsidiaires et complémentaires de l'offre bancaire.

A l'issue d'un processus de concertation, le prêt aidé à l'investissement (PAI) a été créé et il est proposé par l'AFD dans toutes les géographies ultramarines au bénéfice de l'ensemble des banques locales. Il complète ainsi l'offre de l'AFD qui se décline sous forme de prêts, de

bonifications d'intérêts, de garanties et de produits de haut de bilan.

En 2004 l'AFD aura participé à la réalisation de près de 2 400 dossiers d'accompagnement de très petites, petites ou moyennes entreprises autour de ses différents dispositifs d'intervention, sans compter l'activité de ses filiales bancaires du Pacifique.

Faciliter l'accès des PME à la commande publique

Afin de faciliter l'accès des PME à la commande publique, en leur permettant notamment de disposer d'un accès plus important et immédiat au crédit et de pallier les délais de règlement des créances publiques, une gamme de produits spé-



LES PREMIERS PRÊTS AIDÉS À L'INVESTISSEMENT

cialisés et adaptés aux marchés publics est proposée par l'AFD pour le compte du Crédit d'équipement des petites ou moyennes entreprises (CEPME), qu'elle représente depuis près de 30 ans dans les DOM. Ces produits s'inscrivent dans le cadre d'une politique de service public et s'intègrent en complémentarité des lignes de crédit mises en place par les banques.

■ Les "crédits de trésorerie" permettent aux entreprises d'accéder plus facilement à la commande publique en proposant en cofinancement avec les banques un soutien à la trésorerie de ces entreprises pour l'exécution de marchés publics.

■ Le "paiement à titre d'avance et avance plus" : ces deux formules apportent une solution aux PME subissant des retards de paiement du secteur public au-delà des délais réglementaires de mandatement en leur avançant automatiquement les sommes dues.

■ Enfin, les marchés publics nécessitent souvent la délivrance soit de "cautions solidaires", soit de "garanties à première demande", que le CEPME peut délivrer.

En 2004, près de 650 entreprises des quatre départements d'Outre-mer et de Mayotte ont pu bénéficier de ces solutions formant globalement plus de 210 M€ d'autorisations (contre 480 entreprises et 180 M€ il y a cinq ans).

Bonifier le taux d'intérêt des crédits bancaires pour les PME ultramarines : les prêts aidés à l'investissement (PAI)

L'AFD a conçu un mécanisme de bonification d'intérêt pour les entreprises ultramarines par le biais des banques partenaires en vue de contribuer à l'appui aux investissements productifs des PME et à la création d'emplois. Ce dispositif de place est réservé aux petits crédits d'équipement des PME et il permet d'offrir à un plus grand nombre de petites entreprises un produit lisible, complémentaire de l'offre existante, et qui leur assure une répercussion effective de l'élément de bonification.

Ce nouveau dispositif élaboré par l'AFD vient d'être lancé dans les huit géographies d'Outre-mer (quatre départements d'Outre-mer, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon). En 2004, dès la première année pleine d'exercice, 82,5 M€ ont été octroyés par l'AFD à la totalité des groupes bancaires installés dans l'Outre-mer (soit plus d'une vingtaine d'emprunteurs formant un ensemble d'environ 35 représentations bancaires partenaires), qui ont contribué à l'élaboration du dispositif. Sur l'ensemble des géographies de l'Outre-mer, ce mécanisme devrait permettre à une multiplicité de PME (au minimum 550 entreprises par an, grâce à un plafonnement des prêts par bénéficiaires) d'accéder à un taux bonifié garanti (par le biais d'un taux plafond) pour accompagner le financement de leurs investissements productifs, inférieurs à 150 000 €, sur une durée comprise entre cinq et quinze ans. Il sera parfaitement lisible dans l'offre bancaire, identifié et commercialisé sous le vocable PAI. L'AFD mesurera ses effets de façon régulière par le biais d'un suivi des indicateurs d'impact. Cet outil, conforme à la position d'établissement de place de l'AFD et complémentaire des initiatives locales, est une aide particulièrement justifiée compte tenu notamment des différentiels structurels de taux entre les départements d'Outre-mer et la métropole. Il est en outre complémentaire avec les fonds de garantie Fonds DOM et Sogefom (Pacific), gérés par l'AFD, permettant d'offrir des synergies entre les instruments proposés aux petites et moyennes entreprises.



Les fonds de garantie dans l'Outre-mer

Le développement des petites entreprises est notamment encouragé par la couverture de financements obtenus auprès d'intermédiaires financiers. Dans ce domaine, l'AFD intervient par le biais de différents mécanismes :

Le fonds DOM

Le fonds DOM vise à favoriser le développement économique et social des DOM en facilitant l'accès au financement bancaire des entreprises de ces régions. Créé en 1999 dans les quatre DOM sur des fonds de l'Etat français et sur fonds européens, en concertation avec les régions, ce fonds de garantie est géré par l'AFD et par la Banque de développement des petites et moyennes entreprises (BDPME). Doté de 53 M€, il permet de garantir jusqu'à 70% d'un prêt bancaire et s'adresse exclusivement aux PME, principalement

aux très petites entreprises, et à tous les secteurs d'activité (dans les limites sectorielles fixées par l'Union européenne). Il vise la même cible que le prêt aidé à l'investissement et offre avec ce produit de taux, d'intéressantes synergies.

Les impacts économiques du fonds DOM sont conformes à sa vocation. Il est tout d'abord un véritable outil de place dans lequel les principales banques des DOM sont impliquées. Il intervient au profit d'une grande diversité d'entreprises et de projets : près de 5 000 dossiers depuis la création du fonds ont bénéficié de sa garantie ; il s'agit de petits projets (le montant moyen des crédits garantis est inférieur à 150 000 €) réalisés par de très petites entreprises (environ 90% des bénéficiaires et 80% en risque), majoritairement en création, confirmant le rôle du dispositif dans l'accès au crédit bancaire des jeunes entreprises (tant au niveau du nombre de dossiers que du montant des risques). Les interventions, essentiellement à moyen terme (en moyenne 5 ans), touchent l'ensemble des secteurs d'activité. Enfin, le fonds DOM se développe sur l'ensemble des quatre départements avec un montant du risque garanti de 89 M€ en 2004, dont 47,3 M€ pour la Réunion, 17,8 M€ pour la Martinique, 3,8 M€ pour la Guyane et 20,1 M€ pour la Guadeloupe.

Les interventions du fonds de garantie DOM bénéficient à une multiplicité d'entreprises qui appartiennent à tous les secteurs d'activité (22% des concours dans le commerce de gros et de détail, 10% dans l'agriculture et la pêche, 7% dans l'hôtellerie restauration, 6% dans la construction, 5% dans les transports, 2% dans les activités culturelles et sportives, 3% dans la santé et l'action sociale...).

La Sogefom

La Sogefom, Société de gestion des fonds de garantie Outre-mer, détenue majoritairement par l'AFD, a succédé en 2003 à la Sofotom dont l'activité était de garantir les crédits accordés par les établissements bancaires locaux aux entreprises installées en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna. Son activité est scindée en trois sections d'intervention : économie générale, zones défavorisées et renforcement du haut de bilan. Fin 2004, la Sogefom avait accordé plus de 180 garanties représentant un montant d'engagement supérieur à 15M€. Au cours des quatre dernières années, près de 700

L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DU FONDS DOM

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Nombre de dossiers bénéficiaires	103	661	1 015	1 182	1 164	1 175	5 300
Montant des crédits bancaires concernés (en M€)	5,6	66,9	86,5	124	155	142	580
Montant du risque garanti (en M€)	3,9	43,2	55,5	74	89	89	354,6

dossiers d'entreprises ont bénéficié de la garantie Sogefom. Le montant global des engagements hors bilan atteint 40,7 M€.

A Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte

Depuis 2001, l'AFD gère en direct le fonds de garantie de Mayotte (FGM), ainsi que le fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM), qui, à l'instar du fonds DOM, ont vocation à faciliter l'accès au crédit des PME et des très petites entreprises. On peut noter la forte progression de l'activité du FGM depuis 2001, avec plus de 300 dossiers de garanties accordés sur les quatre dernières années, ce qui illustre son insertion réussie dans le dispositif local de financement bancaire des petites entreprises.

Le développement du capital-investissement

En complément des instruments d'accompagnement du financement des investissements productifs, tels que la garantie et la bonification d'intérêt des crédits bancaires, l'AFD intervient également en "haut de bilan", en faveur du renforcement des fonds propres des entreprises, afin de leur permettre de renforcer leur santé financière, d'accéder plus facilement au crédit bancaire (effet de levier) et de faciliter leur croissance. Ces ressources stables sont complémentaires de l'offre bancaire classique et sont proposées dans le cadre de partenariats établis par les acteurs financiers de la place. Ainsi, l'AFD propose, en partenariat avec les Caisses d'épargne et la Caisse des dépôts et



consignations - CDC Entreprises, une offre structurée et diversifiée dans l'ensemble de l'Outre-mer en matière de capital-investissement. Cette offre se décline autour de plusieurs structures en fonction de la taille du marché visé.

Le fonds commun de placement à risque Alyseventure

Les entreprises, dont les besoins en fonds propres sont compris entre 150 000 € et 1,5 M€, peuvent solliciter l'intervention du fonds commun de placement à risque (FCPR) Alyseventure, qui a démarré courant 2002. Il a permis de financer cette année vingt projets dans l'Outre-mer, pour un montant total de 13,6 M€. A l'issue de sa seconde année d'activité, les engagements d'Alyseventure se répartissent géographiquement dans l'Outre-mer (voir tableau p. 57).

Les opérations de capital-développement représentent 56% des engagements, les opérations de transmission 21% et les opérations de création ou de capital-risque (pour des entreprises de moins de trois ans d'existence) représentent 23% du montant total des engagements. Afin d'assurer la poursuite de l'activité, le capital d'Alyseventure, totalement engagé fin 2004, a été augmenté jusqu'à un niveau de 35 M€. Le seuil maximal d'intervention a été relevé à 2 M€ par opération.

suite de l'activité, le capital d'Alyseventure, totalement engagé fin 2004, a été augmenté jusqu'à un niveau de 35 M€. Le seuil maximal d'intervention a été relevé à 2 M€ par opération.

Le dispositif Alyse Participations

Pour les entreprises dont les besoins en fonds propres sont inférieurs à 200 000 €, des sociétés régionales de capital-risque, organisées en réseau autour de la société holding Alyse Participations créée en novembre 2003, se mettent progressivement en place dans chaque collectivité d'Outre-mer. En partenariat avec la Caisse des dépôts et consignation entreprises, le groupe des Caisses d'épargne, les régions et des partenaires privés, ce dispositif permet d'offrir aux entreprises des ressources financières stables visant à renforcer leur structure financière et à apporter le conseil nécessaire d'un actionnaire financier professionnel.

Les engagements d'Alyse Participations en 2004 (voir tableau p. 57).

En 2004, la Sagipar, compétente pour les Antilles, a été dotée d'un capital de 4 M€ par Alyse Participations et ses principaux actionnai-



res, les régions Martinique et Guadeloupe, ainsi que des partenaires privés. Elle a démarré ses opérations lors du second semestre 2004. La Sagipar a par ailleurs pour mission la gestion du fonds d'investissement de la région Martinique (FIRM), doté d'un capital de 6 M€ et plus spécifiquement axé sur la création d'entreprises martiniquaises.

La société de capital risque Alyse Guyane a été créée par Alyse Participations en partenariat avec la région Guyane, la chambre de commerce et d'industrie de Guyane, et le Centre national d'études spatiales (Cnes). Elle est dotée d'un capital de 2,25 M€. Enfin, une décision d'investissement de 1,5 M€ dans Réunion Développement a été prise, les modalités de l'augmentation de capital sont en cours de discussion avec les partenaires locaux. Enfin, la décision de créer une filiale en Nouvelle-Calédonie a été prise par Alyse Participations en octobre 2004.

L'activité des filiales financières dans les collectivités du Pacifique

Dans les collectivités du Pacifique, l'AFD participe au financement des investissements privés essentiellement par le biais de ses filiales bancaires, la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) en Nouvelle-Calédonie, créée en 1955, et la banque Socredo en Polynésie française (Société de crédit et de développement de l'Océanie), créée en 1957. En 2004, l'AFD a octroyé 53,5 M€ à la BCI pour financer son activité de crédit en faveur du logement et du secteur productif. Ces banques, autorisées à collecter des dépôts, distribuent toutes formes de crédits aux particuliers et aux entreprises, couvrant l'essentiel de leurs besoins, et leur offre une gamme étendue de services : monétique, opérations de change notamment.

Par ailleurs, dans les collectivités du Pacifique, outre Proparco, les filiales bancaires de l'AFD sont en mesure de participer à la capitalisation ou à la recapitalisation d'entreprises. En Nouvelle Calédonie, l'Institut calédonien de participation, détenu à 52% par l'AFD pour le compte de l'Etat et lié à la BCI par un mandat de gestion, a été créé à cet effet par les accords de Matignon.

LE FCPR ALYSEVENTURE

<i>en millions d'euros</i>	2004		Total 2002 – 2004		
	Nombre de dossiers	Montant engagé	Nombre de dossiers	Montant engagé	Répartition
Antilles	6	5,0	11	7,8	40 %
Guyane	5	3,5	6	4,0	20 %
Réunion	3	1,4	7	4,1	21 %
Polynésie française	5	3,4	5	3,4	17 %
Nouvelle-Calédonie	1	0,4	1	0,4	2 %
Total	20	13,6	30	19,7	100 %

LES ENGAGEMENTS D'ALYSE PARTICIPATIONS EN 2004

<i>en millions d'euros</i>	Montant engagé
Sagipar (Antilles)	1,54
Alyse Guyane	0,75
Réunion Développement	1,50
Total	3,79



DÉVELOPPEMENT DURABLE : ACCÈS À L'EAU POTABLE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le développement durable est, pour l'AFD, à la croisée des intérêts de la France et de ses pays partenaires au Sud. La contribution aux objectifs du millénaire dans le domaine de l'eau, la lutte contre le changement climatique sont ainsi des éléments constitutifs d'une politique solidaire de promotion des biens publics mondiaux.

EAU ET ASSAINISSEMENT : UN DÉFI PLANÉTAIRE

Sur les six milliards d'habitants de notre planète, 1,1 milliard sont privés d'un accès convenable à l'eau potable et 2,4 milliards ne disposent pas d'assainissement. Le manque d'accès à des services d'eau et d'assainissement constitue la première cause de mortalité au monde. En outre, la tension sur la ressource en eau ne cesse de s'accroître dans de nombreuses régions. Les volumes disponibles ne peuvent plus satis-

faire l'ensemble des besoins, portés à la fois par la croissance démographique et le développement économique. Encore aujourd'hui, la partie de l'eau qui est rendue au milieu après usage est profondément dégradée, et son réemploi souvent difficile, coûteux ou même dangereux.

Au-delà de la dimension de santé publique, les femmes et les enfants consacrent quotidienne-



ment un temps et des efforts considérables aux corvées d'eau ainsi qu'aux soins prodigués aux personnes malades à cause de la qualité de l'eau. Cela réduit d'autant les possibilités pour les enfants d'aller à l'école et pour les femmes de prendre part à des activités productives. Investir dans le secteur de l'eau, c'est aussi contribuer à la réduction de la pauvreté.

Consciente de l'importance de ces défis, l'assemblée générale des Nations Unies a fixé dans sa *Déclaration du millénaire* des objectifs ambitieux, dont celui de diviser par deux d'ici 2015 la proportion de la population qui n'accède pas à une eau saine et à un assainissement approprié. Pour atteindre cet objectif, il faudra desservir 1,6 milliard de personnes supplémentaires en eau potable (soit 400 000 personnes par jour) et 2,2 milliards en assainissement d'ici 2015. Toutefois, au-delà de cet objectif global, celui-ci se décline de façon très différenciée selon les continents, les régions ou les pays du monde. Certains pays rencontreront de grandes difficultés malgré l'aide extérieure. Comme l'a noté le rapport Camdessus, c'est par une action concrète et volontariste de l'ensemble des acteurs (bailleurs de fonds, secteur privé, Etats, collectivités locales, consommateurs) que les objectifs du millénaire pourront être atteints.

Au premier rang des priorités

Pour répondre à ces défis, l'AFD a placé la desserte en eau et l'assainissement au premier rang de ses priorités. L'Agence vise à promouvoir la gestion intégrée des ressources au niveau des bassins versants, l'amélioration des performances de gestion des services (réduction des pertes techniques ou commerciales) dans un cadre institutionnel et de régulation adéquat. Elle privilégie les populations les plus défavorisées.

Entre 2001 et 2003, le montant annuel moyen des engagements du Groupe dans le secteur de l'eau dans les pays en développement s'élève à 150 millions d'euros, soit près de 20% de ses engagements totaux. Ces montants sont répartis entre des projets d'adduction d'eau potable et d'assainissement (74%), de gestion des ressources en eau (7%) et d'irrigation et hydraulique pastorale (19%).

Au-delà de la mise en œuvre de ces moyens financiers, l'AFD vise à mieux mesurer l'impact

13,5 millions

de personnes ont bénéficié

des interventions de l'Agence dans le domaine
de l'eau et de l'assainissement
ces trois dernières années.

EAU : L'ACTION DE L'AFD

Les projets financés par l'AFD dans le secteur de l'eau ont une portée plus large que les critères fixés par l'objectif du millénaire sur l'environnement durable. On estime que, chaque année, l'aide de l'AFD permet à :

- 770 000 personnes de gagner un accès au service d'eau potable
- 245 000 personnes de gagner un accès au service d'assainissement
- 3 100 000 personnes de bénéficier d'une amélioration sensible de la qualité du service d'eau potable
- 425 000 personnes de bénéficier d'une amélioration sensible de la qualité du service d'assainissement

Elle permet également :

- l'épuration des eaux pour l'équivalent de 90 000 habitants
- la production de 145 000 m³/jour d'eau potable, ainsi que l'économie de 670 000 m³/jour d'eau potable par le biais de programmes de réduction de fuites dans les réseaux urbains et ruraux.



165 M€

d'engagements annuels,

la France est le quatrième bailleur bilatéral
dans le domaine de l'eau potable
et de l'assainissement

CAPTURE DU CARBONE DANS LES SOLS EN AGRICULTURE DE CONSERVATION

A Madagascar, en Tunisie, au Cameroun et au Laos, l'AFD appuie l'introduction de nouveaux systèmes de cultures reposant sur le maintien d'un couvert végétal permanent à la surface du sol, ce qui permet de relancer le fonctionnement biologique des sols et de supprimer les labours. Ces systèmes contribuent aussi à freiner l'érosion et à améliorer la productivité agricole. Les travaux menés par l'Institut de recherche pour le développement (IRD) en collaboration avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et avec l'appui financier du Fonds français pour l'environnement mondial et de l'AFD, ont montré que l'augmentation du taux de matière organique dans les sols permettait de capter au moins une tonne par hectare et par an de carbone présent dans l'atmosphère. Le développement de ces systèmes de culture sur de grandes superficies contribuerait donc à limiter l'augmentation des gaz à effet de serre.

de son aide et son efficacité. Ces données permettent déjà d'apprécier les ordres de grandeur, de disposer de données additionnables à l'échelle mondiale et d'un étalonnage par rapport aux objectifs mondiaux. Selon une première estimation, les 58 projets financés par l'AFD dans le domaine de l'eau et de l'assainissement entre 2001 et 2003 ont permis chaque année à 770 000 personnes d'accéder à des services d'eau et à 245 000 personnes d'accéder à un service d'assainissement (dont respectivement 710 000 et 240 000 en Afrique). Par ailleurs, ils ont permis d'améliorer la qualité des services aux habitants qui avaient déjà accès à l'eau et à l'assainissement. Au total, cela représente 13,5 millions de personnes qui, sur les trois dernières années, ont bénéficié des interventions de l'Agence dans le domaine de l'eau et l'assainissement.

Au-delà de l'Agence, la France, avec 165 M€ d'engagements annuels, est le quatrième bailleur bilatéral dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, après le Japon, l'Allemagne et les Etats-Unis. C'est encore insuffisant face à l'importance des besoins des pays les plus pauvres, particulièrement en Afrique. C'est la raison pour laquelle la France, par la voix de son Président de la République, s'est engagée à doubler sa participation dans le domaine de l'eau dans les années à venir.

Il existe une profonde inégalité dans les coûts de desserte des populations entre les pays d'Afrique et les autres pays en développement : alors que ce coût est de 200 US \$/habitant pour les pays en développement, il est presque le double, soit 391 US \$/habitant, pour l'Afrique. Cet écart s'explique par trois grandes raisons : les coûts des facteurs plus élevés en Afrique (compétition réduite sur les marchés et productivité limitée), une mauvaise maintenance des équipements obligeant à des renouvellements importants et un faible autofinancement. Cette faiblesse de l'autofinancement en Afrique est illustrée par la différence entre les volumes d'aide nécessaires par habitant raccordé : il est en moyenne de 82 US \$/habitant dans les pays en développement contre plus de 265 US \$ pour l'Afrique.

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'augmentation rapide de la concentration des gaz à effet de serre (GES)⁽¹⁾ dans l'atmosphère, liée à l'utilisation croissante d'énergies fossiles et à la déforestation, devrait entraîner un changement de climat dont l'ampleur est sujette à débat mais qui est aujourd'hui perçu comme le plus important enjeu environnemental au plan mondial.

Un enjeu mondial

La prise de conscience internationale de cette question date de 1992 avec la signature de la

(1) L'effet de serre est un phénomène naturel de piégeage par certaines composantes de l'atmosphère (en particulier le gaz carbonique) des rayons infra-rouges réfléchis par la surface de la terre. Sans ce phénomène, la température moyenne serait de -18°C près du sol alors qu'elle est de 15°C.

Convention sur le changement climatique à Rio. Le protocole de Kyoto, qui entre en vigueur début 2005, renforce la convention et contient des objectifs contraignants de réduction d'émissions des GES pour les pays développés, dont la France. Sans méconnaître la responsabilité historique qui incombe aux pays développés – leur part dans les émissions cumulées de gaz carbonique d'origine fossile est de 78% sur la période 1850-2000, il est aussi nécessaire que la croissance des pays en développement prenne en compte les technologies modernes qui permettent de limiter les émissions de GES. Leur contribution aux émissions mondiales est en effet de plus en plus importante, en raison de la croissance rapide des pays émergents, des changements dans l'utilisation des sols (déforestation, mise en culture ou en pâturage, plantations forestières...) et des pratiques culturales et forestières. Ces pays devraient bientôt représenter plus de la moitié des émissions du globe.



7 millions

de tonnes d'équivalent carbone seront évitées en vingt ans grâce au projet de la municipalité d'e Thekwini en Afrique du Sud.

VALORISATION DES ÉMISSIONS DE GAZ DE DÉCHARGE EN AFRIQUE DU SUD GRÂCE AU MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT PROPRE (MDP)

Chaque année, la municipalité d'e Thekwini comprenant la ville de Durban, met en décharge un million de tonnes de déchets ménagers et industriels dans trois centres d'enfouissement technique. Elle a décidé, avec le soutien de l'AFD, de réaliser un projet innovant de captation et de valorisation en énergie électrique des émissions de méthane liées à la fermentation de ces déchets. Une centaine de puits de captage alimenteront des générateurs d'une puissance totale de 7 MW. Le projet devrait permettre d'éviter sur vingt ans l'émission de près de sept millions de tonnes d'équivalent carbone. Cet investissement, qui a reçu l'appui du *Fonds Prototype Carbone* géré par la Banque Mondiale, a été reconnu éligible au MDP. Il s'agit d'un des tous premiers projets à bénéficier de ce mécanisme en Afrique, qui plus est dans un pays représentant plus de la moitié des émissions de ce continent. Les crédits carbone générés par le projet assurent sa rentabilité et permettront, en outre, de garantir le remboursement du prêt de 6 M€ consenti par l'AFD à la municipalité pour financer l'investissement.

Le mécanisme de développement propre

Afin de favoriser une maîtrise progressive de ces émissions, plusieurs dispositifs ont été mis en place par la communauté internationale, notamment le mécanisme de développement propre* (MDP) prévu par le protocole de Kyoto, qui repose sur le transfert vers les pays développés de "crédits carbone" liés à des projets dans les pays en développement.

Pour parvenir à intégrer efficacement le mécanisme de développement propre dans ses opérations, l'AFD prend en compte les contextes très différents des pays de sa zone d'intervention. Cela nécessite des réponses adaptées à chacun.

Dans les pays émergents, qui connaissent une croissance très gourmande en énergie, l'Agence promeut un développement "sobre en carbone". Il s'agit, dans le cadre d'opérations ou de politiques sectorielles, de favoriser les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie dans les secteurs de l'énergie, de l'habitat ou encore de l'industrie. S'y ajoutent les soutiens apportés au développement des transports ferroviaires et à l'amélioration de la gestion des déchets urbains.

Les pays les plus pauvres contribuent faiblement aux émissions de carbone, mais sont très vulnérables aux impacts des changements climatiques. Dans ces pays, les actions de l'AFD visent à augmenter la capture de carbone atmosphérique par les sols et par les forêts et à améliorer leur capacité à faire face aux modifications du climat.

De nouveaux outils

L'AFD mobilise toute une palette d'outils pour relever ce défi : entre 2001 et 2004, l'Agence a participé à des opérations contribuant à la réduction d'émissions ou à la capture du carbone pour un montant de 50M€ par an en moyenne. L'AFD intervient également en cofinancement avec des fonds dédiés, comme le Fonds français pour l'environnement mondial.

En 2004, l'intérêt croissant de l'AFD pour ces problèmes environnementaux s'est traduit par l'utilisation de mécanismes financiers innovants. Elle a ainsi contribué à hauteur de

2,5 M\$ au fonds biocarbone, géré par la Banque mondiale, qui achète, dans le cadre du MDP, des crédits de réduction d'émission générés par des projets de capture du carbone dans les forêts et les sols. Ce projet initie une collaboration de long terme sur ces sujets entre l'AFD et la Banque mondiale. L'AFD a également financé un projet de valorisation des émissions de gaz de décharges en Afrique du Sud bénéficiant de crédits carbone au titre du MDP (voir encadré). Proparco, pour sa part, a investi 5 M\$ en fonds propres dans un fonds d'investissement spécialisé dans les projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable en Asie.

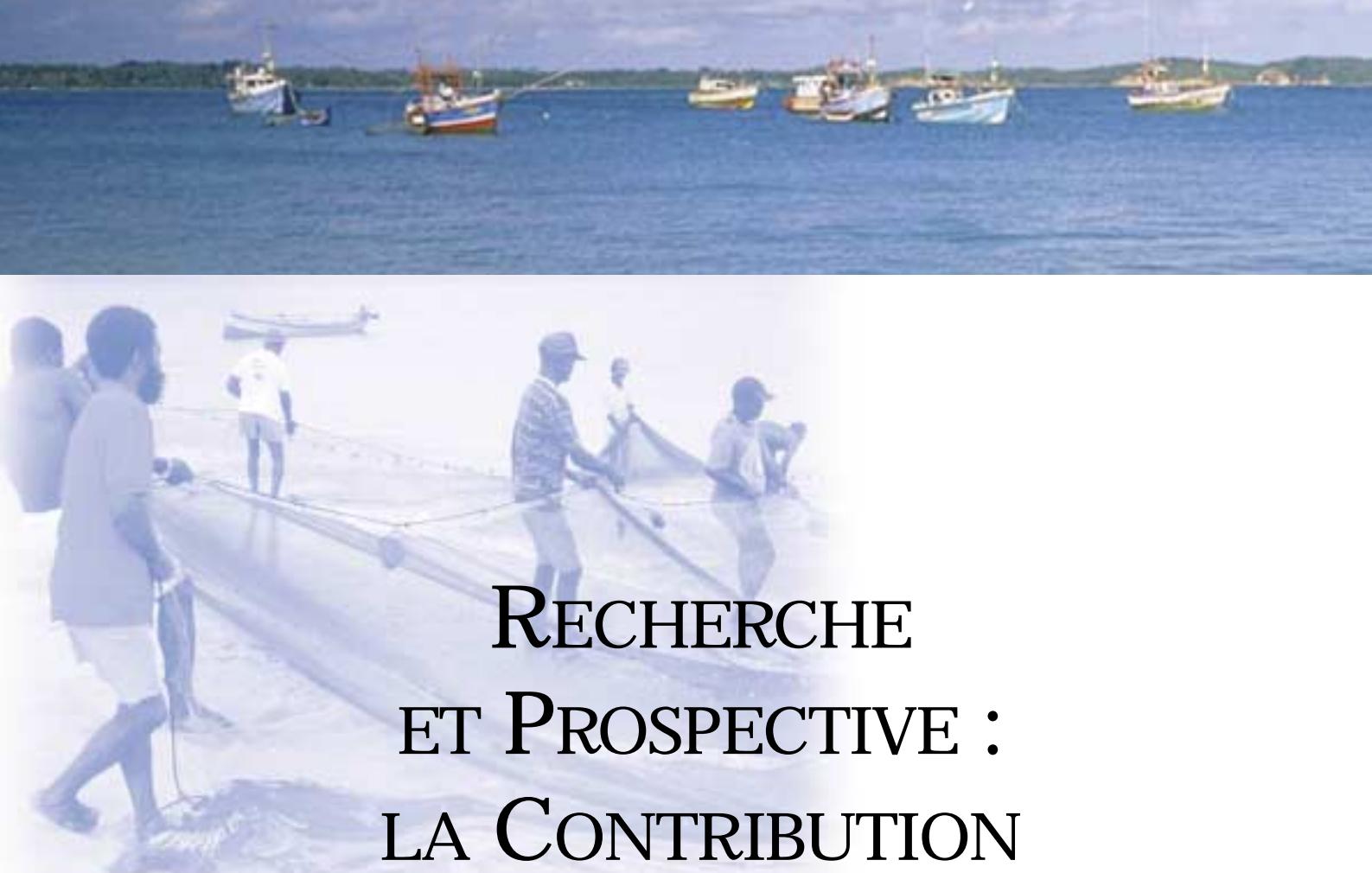
Par ailleurs, le fonds français pour l'environnement mondial devrait conclure début 2005 un accord de partenariat innovant avec la société Lafarge Maroc pour la construction d'un parc éolien d'une capacité de 10 MW, qui couvrira 40% des besoins en électricité de la nouvelle cimenterie de Tétouan. Dès juin 2005, l'électricité du réseau, pour l'essentiel produite à partir de centrales thermiques, sera remplacée

par cette nouvelle énergie renouvelable. Le projet permettra une réduction des émissions de gaz à effet de serre allant jusqu'à 30 000 tonnes de CO₂ par an. Il devrait donc être à l'origine de crédits carbone émis au titre du Mécanisme de développement propre*.

Dans les collectivités d'Outre-mer, l'Agence contribue à la mise en œuvre du *plan climat* français. En Guadeloupe, l'AFD finance avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) un projet de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Elle instruit également une opération d'interconnexion du réseau électrique avec les îles voisines de Sainte Lucie et Dominique pour la fourniture d'électricité d'origine géothermique.







RECHERCHE ET PROSPECTIVE : LA CONTRIBUTION AUX DÉBATS

Capitaliser sur son expérience d'opérateur du développement est une des ambitions fortes de l'AFD. L'Agence souhaite en effet accroître sa connaissance en matière de développement, partager son expérience, contribuer aux réflexions internationales ainsi qu'à l'élaboration des positions françaises et renforcer l'efficacité de ses interventions. Pour ce faire, elle développe des programmes de recherche, thématiques ou sectoriels qui associent acteurs du Nord et du Sud : bailleurs de fonds, centres de recherche universitaire, organisations non gouvernementales, gouvernements. Elle contribue à l'influence de la France dans les débats sur l'aide et le développement durable. Enfin, elle déploie des outils de pilotage et d'aide aux opérations.

*L'année 2004 a permis une montée en puissance de l'Agence. Ses activités de recherche ont couvert des champs variés, de l'analyse économique des pays aux problématiques du commerce international et de l'investissement. L'analyse des opérations, la mesure de leur efficacité et de leur impact ont fait l'objet d'une attention renforcée. La valorisation des travaux de recherche sous la forme de publications et de restitutions en séminaires et conférences a significativement progressé. L'Agence a également soutenu la participation de la France aux débats internationaux, notamment sur le financement de l'aide, son efficacité et son allocation, l'atteinte des objectifs du millénaire * de réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement, domaine dans lequel la France a lancé de nouvelles initiatives. Elle a pris une part active aux débats tout en ciblant son intervention là où son expérience et son expertise lui ont permis d'apporter une valeur ajoutée substantielle. En outre, elle s'est dotée de nouveaux outils de pilotage de son activité qui permettent d'ores et déjà d'améliorer le suivi des opérations financées par l'AFD et de mieux en appréhender l'impact. Enfin, elle a modernisé son offre de formation au profit de ses partenaires.*

LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET LEUR VALORISATION

Les travaux de recherche ont été nombreux cette année et ont fait, pour la plupart, l'objet de publications.

Commerce et investissement : stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire

Depuis le début des années 1990, l'Agence intervient dans de nouvelles géographies, en Asie du

Sud-Est, au Maghreb et au Moyen-Orient, où les dynamiques de croissance ne sont pas les mêmes qu'en Afrique subsaharienne. L'aide publique au développement a vocation à accompagner l'émergence de ces économies, en voie de libéralisation interne et d'ouverture sur l'extérieur. Une réflexion sur les dynamiques de croissance rapide à l'œuvre dans nombre de ces pays est donc nécessaire. Les enjeux d'un développement équitable, qui prend en compte l'accompagnement social de la modernisation économique, font partie de cette problématique.

Quatre études ont porté sur l'environnement de l'investissement au Cambodge (filière textile) et au Vietnam, l'émergence d'une industrie des technologies de l'information et de la communication au Maghreb et l'impact des investissements directs étrangers sur la compétitivité de l'économie tunisienne. Un éclairage est ainsi apporté aux politiques de développement industriel accéléré, en liaison avec l'ouverture aux investissements directs étrangers et l'insertion dans l'économie mondiale. Certains enseignements de ces premières études ont été élargis à l'Afrique subsaharienne dans le cadre d'une réflexion sur le commerce agricole et intégration régionale. Une enquête sur le climat des investissements au Sénégal, menée conjointement avec la Banque mondiale, a complété cette approche.



LE CAMBODGE : DE L'ÈRE DES QUOTAS TEXTILE AU LIBRE-ÉCHANGE

Depuis le 1er janvier 2005, le commerce mondial du textile connaît une évolution majeure : le régime des quotas d'importation laisse place à un régime plus libéral et concurrentiel, régi par les règles de l'Organisation mondiale du commerce. Or, de nombreux pays en développement ont placé l'industrie textile au cœur de leur stratégie de développement industriel. Comment peuvent-ils s'adapter à l'évolution des règles du commerce international pour sauvegarder cette industrie textile et par là même des emplois et leurs recettes d'exportation ? Au Cambodge, l'industrie textile occupe aujourd'hui plus de 200 000 personnes et génère plus de 80% des recettes d'exportations. Mais les coûts de production y sont supérieurs à ceux de ses concurrents directs et plus de la moitié des entreprises dépendent de capitaux de pays voisins. Après avoir identifié les risques et atouts du textile cambodgien, l'étude présente les différentes stratégies qui pourraient permettre au pays de préserver ses parts de marché et de faire en sorte que les coûts de l'ajustement social et économique n'excèdent pas les bénéfices qu'il en tire.

Collection Notes et Documents n°8

AGRICULTURE ET COMMERCE : QUELS ENJEUX POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ?

Les trois quarts des pauvres dans le monde, subsistant avec moins de un dollar par jour, vivent en milieu rural et dépendent essentiellement de l'agriculture pour survivre. Le dossier agricole est au cœur de l'agenda de Doha et constitue un enjeu majeur en matière de lutte contre la pauvreté et d'insertion des pays en développement dans l'économie mondiale. Les politiques agricoles des pays du Nord sont-elles un obstacle au développement des pays du Sud ? Quel serait l'impact d'une libéralisation des échanges dans les pays en développement ? Cette note analyse les simulations économiques des effets des politiques commerciales et montre que les résultats peuvent être contrastés dans les pays du Sud. En effet, la question des réformes commerciales ne doit pas occulter le fait que de nombreux pays en développement ont aussi à surmonter leurs propres blocages internes afin d'accroître et de diversifier leur capacité d'offre. L'aide au développement a, plus que jamais, un rôle à jouer pour améliorer la compétitivité des grandes filières agricoles et renforcer les capacités commerciales de ces pays.

Collection Notes et Documents n°5

Les filières cotonnières en Afrique : un enjeu emblématique

Au cours des trente dernières années, les filières cotonnières d'Afrique francophone ont connu un essor remarquable et ont eu un impact important sur l'économie des pays concernés et sur la réduction de la pauvreté rurale. La baisse tendancielle des cours du coton et leur volatilité, dues notamment aux distorsions introduites sur le marché mondial par les subventions à la production des pays du Nord, ont cependant montré la fragilité de ces acquis. Dans ce contexte, les filières cotonnières africaines sont mises au défi d'améliorer de façon durable leur compétitivité.

L'appui de l'AFD et, plus généralement, de la coopération française aux filières coton est directement concerné. Dans ce cadre, un forum international sur le coton a été organisé par la France et l'Union européenne à Paris les 5 et 6 juillet 2004. Les participants se sont entendus pour jeter les bases d'un partenariat entre l'Europe et l'Afrique en recherchant, d'une part, l'instauration de règles plus équitables sur le marché international et, d'autre part, dans le cadre des négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce, une solution spécifique et urgente aux distorsions consécutives aux subventions consenties par les pays du Nord. Cela a contribué à débloquer les négociations agricoles dans le cadre du cycle de Doha.

L'idée a par ailleurs été retenue d'introduire des mécanismes visant à atténuer les impacts de la volatilité des cours et à réduire les risques encourus par les acteurs de la filière : producteurs et industriels. Ainsi, les participants ont reconnu la nécessité d'associer les dispositifs d'auto-assurance des filières aux mécanismes du marché. L'Agence a également défendu l'idée d'un mécanisme supranational de couverture des risques exceptionnels à travers un fonds d'assurance régional ou un droit d'accès à une facilité remboursable.

L'évaluation des performances des économies

L'Agence conduit des études approfondies sur les économies de ses zones d'intervention. Ces études ont plusieurs objectifs : mieux évaluer les risques, cadrer les stratégies géographiques du Groupe et fournir les éléments nécessaires à une évaluation des politiques macroéconomiques ou sectorielles. Ces travaux s'appuient sur des outils

LA GUADELOUPE, UNE IMAGE A RESTAURER

Une étude conjointe de l'Insee, de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer et de l'AFD menée dans le cadre du projet Cérom⁽¹⁾ et intitulée *Guadeloupe, une économie en déficit... d'image*, va à contre-courant de certains stéréotypes sur la Guadeloupe. En effet durant la décennie 90, la Guadeloupe a été la région française qui a connu la plus forte croissance économique : le PIB par habitant a progressé de plus de 25 %. Trois phénomènes marquants ont accompagné la croissance guadeloupéenne sur cette période. Le premier est la "salarisation" de plus en plus forte des revenus. Le second est l'allongement des circuits économiques, signe de modernisation et de complexification. Enfin, la croissance s'est appuyée sur des gains de productivité appréciables : environ 20 % sur la décennie.

(1) Cérom : *comptes économiques rapides pour l'Outre-mer*

méthodologiques propres qui, d'une part, permettent le suivi des pays et régions concernés et, d'autre part, alimentent des travaux macroéconomiques approfondis.

Une étude sur les transferts des migrants

Les migrants jouent un rôle important et méconnu dans l'économie de leurs pays d'origine.

Pour approcher ce phénomène, l'AFD et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) ont soutenu, en 2004, une étude intitulée *Migration et phénomènes migratoires, flux financiers, mobilisation de l'épargne et investissement local* et menée par un consortium d'organisations : le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret), le collectif associatif des finances solidaires (Finansol) et le Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (Forim). Dans certains pays, ces sommes atteignent près de 50 % de l'aide publique au développement et génèrent de véritables projets de développement. Les associations de migrants originaires de la vallée du fleuve Sénégal, par exemple, ont financé, en dix ans, 300 projets et les migrants marocains participent souvent aux investissements pour l'électrification ou l'adduction d'eau de leur village. Cette étude a également permis de mieux identifier les difficultés rencontrées par les migrants et de proposer des orientations pour l'accompagnement et la valorisation de leurs transferts. L'AFD peut s'appuyer dans sa réflexion sur les résultats des projets de codéveloppement, au Maroc notamment, qui associent les différentes communautés concernées.



LE SOUTIEN DE L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LES DÉBATS INTERNATIONAUX

En tant qu'acteur, l'Agence participe aux réflexions internationales sur le développement ; elle y nourrit et défend les positions de la France. En 2004, de nombreux débats ont porté sur l'efficacité de l'aide, son harmonisation ainsi que sur le rôle des prêts et des dons. Ils ont également permis à l'Agence de renforcer les liens avec ses partenaires européens.

L'efficacité de l'aide au développement

Les objectifs du millénaire ont porté sur le devant de la scène les problématiques de l'efficacité de l'aide, avec ses déclinaisons en termes d'harmonisation des modalités de mise en œuvre, et, au niveau des pays du Sud, de capacité d'absorption et de gouvernance. Le débat sur l'efficacité, qui conditionne largement l'augmentation du volume de l'aide, recouvre deux sujets distincts : il s'agit bien sûr des résultats des opérations mais aussi de la performance du bailleur de fonds. Pour alimenter la position de la France sur ces deux questions, l'Agence a produit des travaux de recherche et organisé des rencontres d'experts. S'inscrivant dans cette mobilisation internationale, elle a organisé la seconde conférence AFD/EUDN autour du thème : *Aide au développement, pourquoi et comment, quelles stratégies pour quelle efficacité ?* Cette conférence a permis à plus de quatre cents acteurs du développement, tant du Nord que du Sud, de débattre du rôle de l'aide et des moyens d'accroître son efficacité dans le cadre des objectifs du millénaire* (voir encadré page suivante).

L'harmonisation

L'harmonisation de l'aide apportée aux pays pauvres est un enjeu important. La multiplicité des procédures d'instruction des projets et le nombre élevé de missions à recevoir peuvent rapidement devenir un casse-tête pour les pays concernés. Il y a deux ans, à l'occasion du sommet de Rome, les bailleurs de fonds ont pris un engagement fort en faveur de l'harmonisation de l'aide. Ces progrès doivent permettre de réduire les coûts d'accès à l'aide des pays en développement, de contribuer au renforcement de leurs capacités et de favoriser leur initiative ainsi que leur appropriation des projets et politiques de développement. Cette exigence de

coordination a encore été renforcée à l'occasion du sommet de Monterrey qui a montré que la nécessité d'une aide plus importante aux pays pauvres devait impérativement s'associer à une meilleure efficacité de cette aide. Dans la pratique, l'Agence veille à harmoniser ses modalités d'intervention avec celle des autres bailleurs, en particulier dans le cas des aides programmes et des aides budgétaires, et ce, en s'associant aux missions d'instruction et de supervision et en utilisant une batterie d'indicateurs communs. Au Vietnam par exemple, elle participe depuis 2003 à un groupe qui comprend la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la coopération allemande (KfW) et la coopération japonaise (JBIC). Ce groupe organise régulièrement avec le gouvernement vietnamien des revues conjointes de projets. Plusieurs chantiers d'harmonisation des procédures ont été lancés pour faciliter l'instruction et accélérer les décaissements. Cela concerne notamment la passation des marchés, les diligences environnementales et sociales, les systèmes de suivi.

Pour l'Agence, il est indispensable que les pays bénéficiaires soient partie prenante aux débats sur ce sujet. Ainsi, que ce soit au sein du *Partenariat stratégique pour l'Afrique* ou du groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'efficacité de l'aide, la présence des pays partenaires s'est renforcée et leurs voix ont permis d'équilibrer les définitions d'objectifs avec les contraintes et pratiques du terrain. Des ateliers sur le thème de l'harmonisation et de l'alignement ont été organisés à l'automne 2004 en Thaïlande, au Honduras, en République kirghize et en Tanzanie, pour préparer le deuxième *Forum mondial sur l'efficacité de l'aide* (Paris, du 28 février au 2 mars 2005) pour mesurer les progrès réalisés et renforcer la mise en œuvre concrète des principes définis à Rome en 2003.

Prêts ou dons ?

Le débat sur la pertinence des différents instruments financiers a été très présent cette année dans l'agenda international. Les difficultés récurrentes de certains pays à assurer le service de leur dette et les processus d'annulation mis en place

LES RÉSULTATS DE LA SECONDE CONFÉRENCE EUROPEAN DEVELOPMENT NETWORK (EUDN)

La seconde conférence AFD/EUDN du 25 novembre 2004 a été l'occasion d'aborder la question du rôle de l'aide et de son efficacité. Relancée en 1998 par les travaux de Burnside et Dollar (Banque mondiale), cette question revêt aujourd'hui une importance accrue dans la perspective des objectifs du millénaire*. Les débats ont été animés à partir des interventions d'Esther Duflo (MIT), Clive Bell (Université de Heidelberg), Ravi Kanbur (Cornell University), et Jan Gunning (Free University Amsterdam). Ce dernier a abordé la triple question des fondements actuels de l'aide au développement, de sa justification et de son adaptation aux enjeux du développement ; Ravi Kanbur a ensuite présenté une analyse de la méthode d'allocation de l'aide utilisée par la Banque mondiale, proposant de la faire évoluer vers une meilleure prise en compte des performances des pays. Clive Bell a, de son côté, abordé la question de l'allocation de l'aide dans le domaine de la santé, montrant que la lutte contre les maladies transmissibles devait être une priorité pour l'aide publique au développement. Enfin, Esther Duflo a plaidé en faveur d'une évaluation scientifique de l'impact des projets, après avoir rappelé que nous savons encore peu de choses de leurs effets réels sur le développement. Jean-Michel Severino a conclu la séance en rappelant la nécessité de faire évoluer l'aide vers une plus grande efficacité, étant par ailleurs gouvernée par trois facteurs qui devraient être déterminants dans les années à venir : l'environnement géopolitique, les biens publics mondiaux et l'atteinte des objectifs du millénaire*.

EXAMEN DE LA FRANCE AU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

Fin mai 2004, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a présenté le Rapport d'examen des politiques et du programme de la France en matière de coopération pour le développement. Le Comité a salué l'engagement pris par la France à Monterrey de porter le niveau de son aide publique au développement à 0,5% de son revenu national brut en 2007, soit environ sept milliards d'euros, avec l'objectif d'atteindre 0,7% d'ici 2012. Il a en revanche regretté un certain éparpillement des interventions françaises et a recommandé de réfléchir à des priorités au sein de la zone de solidarité prioritaire*. Il a également relevé la complexité du dispositif français de coopération. Les décisions prises par le Comité interministériel de coopération internationale et du développement en juillet 2004 ont répondu à ce souhait d'une plus grande cohérence en renforçant le rôle opérationnel de l'Agence et en lui transférant, à compter de 2005, les interventions sur dons gérés par le Fonds de solidarité prioritaire du ministère des Affaires étrangères dans les secteurs de la santé, de l'éducation de base, de la formation professionnelle, de l'agriculture et du développement rural, de l'environnement, du secteur privé, des infrastructures et du développement urbain.

dans le cadre de l'initiative PPTE* ont conduit certains bailleurs de fonds à s'interroger sur la pertinence des prêts aux pays les plus pauvres. En lien étroit avec les organismes de coopération japonaise (JBIC), allemande (KfW) la Société financière internationale et en présence du Trésor américain, l'Agence a organisé une conférence sur ce thème à Washington, en marge des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Les bailleurs de fonds ont insisté sur les dangers d'une approche trop restrictive visant à réduire l'aide publique au développement à un seul instrument financier, le don, qui n'est pas adapté à toutes les situations, y compris dans certains pays éligibles à l'initiative PPTE. C'est donc une approche pragmatique, spécifique à chaque pays et à chaque projet qui doit prévaloir.

Une stratégie européenne

En concertation avec ses tutelles, l'AFD accentue sa présence dans le débat européen, notamment à l'occasion de la mise en place de la nouvelle Commission. Ses relations dépassent aujourd'hui le cadre du seul programme Euromaid et s'étendent à la Direction du développement et à la Direction des relations extérieures. L'Agence a pu ainsi mettre en avant son expertise pour la réalisation de programmes communautaires dans les domaines de l'eau et de l'énergie ainsi que dans le partenariat public-privé.

Sur le plan bilatéral, l'AFD réfléchit avec ses partenaires à la définition d'une stratégie de complémentarité et de coordination entre bailleurs bilatéraux et l'Union européenne. Outre son partenariat étroit avec la coopération allemande (KfW), l'Agence a développé ses relations avec la coopération anglaise (DFID) avec laquelle une mission d'étalonnage a été conduite. En outre, des contacts plus approfondis ont été pris avec d'autres bailleurs de fonds bilatéraux européens, notamment italiens et espagnols, dans le but de mener une stratégie européenne plus active en zone méditerranéenne.

EVALUATION, MESURE DES RÉSULTATS ET SUIVI DE LA QUALITÉ DES OPÉRATIONS

Àvec différents outils d'évaluation, de mesure d'impact et de "gestion axée sur les résultats", l'Agence travaille à l'amélioration de la qualité de ses opérations et de sa gestion.

Les évaluations

Depuis trois ans, l'AFD, tout en conservant ses évaluations "classiques" de projets, élargit son champ d'investigation vers les évaluations sectorielles, thématiques et géographiques. Les évaluations sectorielles engagées en 2003 et 2004, avec l'appui de cabinets de consultants, sur le secteur rural au Mali, Cambodge et Vietnam ainsi que sur le logement social Outre-mer font l'objet d'analyses approfondies afin d'en améliorer la méthodologie.

En renforçant son travail d'évaluation, l'Agence répond aux exigences de transparence et d'amélioration des performances de l'aide publique au développement. Pour y parvenir, il est indispensable de bien connaître les situations de référence (préalables au projet), de définir précisément les objectifs visés dont découleront les critères et les instruments de mesure de performance, de faire participer les bénéficiaires au processus d'évaluation, de renforcer le suivi et, enfin, de mesurer les impacts. En outre, il existe désormais une procédure de contrôle de la qualité des projets en cours d'exécution.

Des évaluations en partenariat avec les bénéficiaires en Afrique du Sud et au Maroc ont été menées. Dans le même ordre d'idée, des séminaires de restitution sont régulièrement montés dans les pays concernés. Sur le plan international, l'Agence s'est impliquée dans les groupes de travail de l'OCDE, au titre d'une réflexion sur la méthodologie d'évaluation de l'aide budgétaire.

Une gestion axée sur les résultats

Depuis fin 2003, l'AFD développe une approche axée sur les résultats, afin de renforcer son efficacité et de mieux rendre compte de la manière

dont ses opérations contribuent au développement. Différents outils existent, qui visent à mesurer les impacts tant des projets que des stratégies, sectorielles ou géographiques. L'accent a été mis sur leur contribution à l'atteinte des objectifs du millénaire*. L'AFD a également introduit un système d'information stratégique, qui mesure une fois par an divers indicateurs relatifs à son portefeuille de projets : production (engagements et versements), coûts et marges, qualités et résultats. Cet outil permet une analyse par secteur, zone géographique et instrument financier, et vise à asseoir un pilotage stratégique. L'Agence a complété ce travail par un étalonnage avec d'autres bailleurs de fonds.

Revue des opérations : une comparaison avec la Banque mondiale

L'Agence a entrepris de comparer la qualité de son portefeuille de projets avec celui de la Banque mondiale. Pour les deux institutions, la proportion des projets jugés globalement satisfaisants est de l'ordre de 70%. Pour la conception, l'exécution et l'atteinte des objectifs, l'indice de satisfaction de l'AFD est de 75%. Cette performance est identique à celle de la Banque mondiale à géographie équivalente (74% sur la zone Afrique). L'indice de satisfaction relatif à la viabilité des opérations atteint 72% pour l'AFD (71% pour la Banque). Cette notation des projets en exécution permet d'identifier, en permanence, les opérations en difficulté et de prendre les mesures de proactivité visant à les redresser ou aboutissant, le cas échéant, à prononcer leur clôture. Ainsi, plus de la moitié des projets signalés à "problèmes" fin 2003, ont été soit sortis du portefeuille, soit redressés en 2004.

LA FORMATION DES CADRES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Le Groupe AFD, avec le Cefeb (Centre d'études financières, économiques et bancaires), forme chaque année environ 800 personnes. Il s'agit de cadres supérieurs des entreprises, des banques et des administrations de ses pays d'intervention. Les formations dispensées ont pour objectif de renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des partenaires bénéficiaires de ses financements. Pour ce faire, le Cefeb associe sessions diplômantes de troisième cycle, séminaires spécialisés de courte durée, cycles de visioconférence, ainsi que sessions de formation en accompagnement de certains projets financés par l'Agence.

Des sessions de formation diplômantes

Les formations sont sanctionnées par la délivrance d'un diplôme universitaire, accordé avec l'habilita-

tion de l'Institut d'administration des entreprises de Paris I (université Panthéon-Sorbonne). Différentes options sont proposées, notamment l'analyse de projets dans des économies en développement et le management du secteur privé. Des examens préalables permettent de sélectionner les candidats choisis parmi ceux appelés à assumer des fonctions de responsabilité dans les entreprises et les institutions de leur pays. En 2004, 69 stagiaires ont participé à ces formations.

Des séminaires spécialisés

Des séminaires spécialisés, sont dispensés chaque année à des cadres francophones ou anglophones : directeurs financiers, gestionnaires de ressources humaines, responsables d'organismes de microfinance et élus des collectivités locales Outre-mer. A fort contenu technique, ils se déroulent sur une



durée d'une à trois semaines, tant à Marseille, où est installé le Cefeb, que dans les pays étrangers et en Outre-mer. De plus, des séminaires régionaux ont été organisés à Dakar, Cotonou, Libreville et Vientiane. En 2004, 340 personnes en ont bénéficié. Le séminaire *Coopération et développement* a accueilli soixante agents du ministère des Affaires étrangères et de l'AFD qui se préparent à des prises de fonction à l'étranger. Les rendez-vous interactifs par visioconférence continuent d'explorer les thèmes d'actualité du développement économique, avec la collaboration de la Banque mondiale. Une première série, initiée en 2003 sur la réforme de l'environnement juridique de l'entreprise, a été prolongée sur les thèmes de la microfinance et des partenariats public-privé. En 2004, ces cycles de visioconférence ont touché 290 personnes. Enfin, des séminaires en accompagnement d'opérations de l'AFD dans les secteurs de l'eau et de la banque ont été organisés à Ouagadougou et à Bangkok rassemblant 49 personnes.

Les partenariats de formation

Le Cefeb développe plusieurs partenariats pour démultiplier et compléter son action de formation. Par la formation de formateurs et l'animation de relais locaux, il transfère progressivement certaines formations vers des centres régionaux, notamment le Centre africain d'études supérieures en gestion (Cesag) à Dakar et l'Ecole inter-Etats d'ingénieurs de l'équipement rural (EIER) à Ouagadougou. Afin d'améliorer la qualité de ses prestations, le Cefeb partage expertises et méthodes pédagogiques avec des centres universitaires ou d'enseignement supérieur spécialisé tels que le Centre national d'études des régions chaudes (Cnearc) et le Centre d'études et de recherches sur le développement international (Cerdi).

Un outil de développement

Du fait de sa panoplie d'activités, le Cefeb a vocation à devenir un instrument de partage et de diffusion du savoir, un lieu de dialogue entre les différentes équipes de l'Agence, ainsi qu'un lieu d'échanges entre professionnels du Nord et du Sud. Dans cet esprit, il adosse ses actions de formation aux opérations financées par l'Agence et aux stratégies qu'elle met en œuvre. Dans un autre registre, des formations destinées à des décideurs publics et privés ont été créées pour diffuser les expertises et savoir-faire de l'Agence (cf encadré ci-contre).

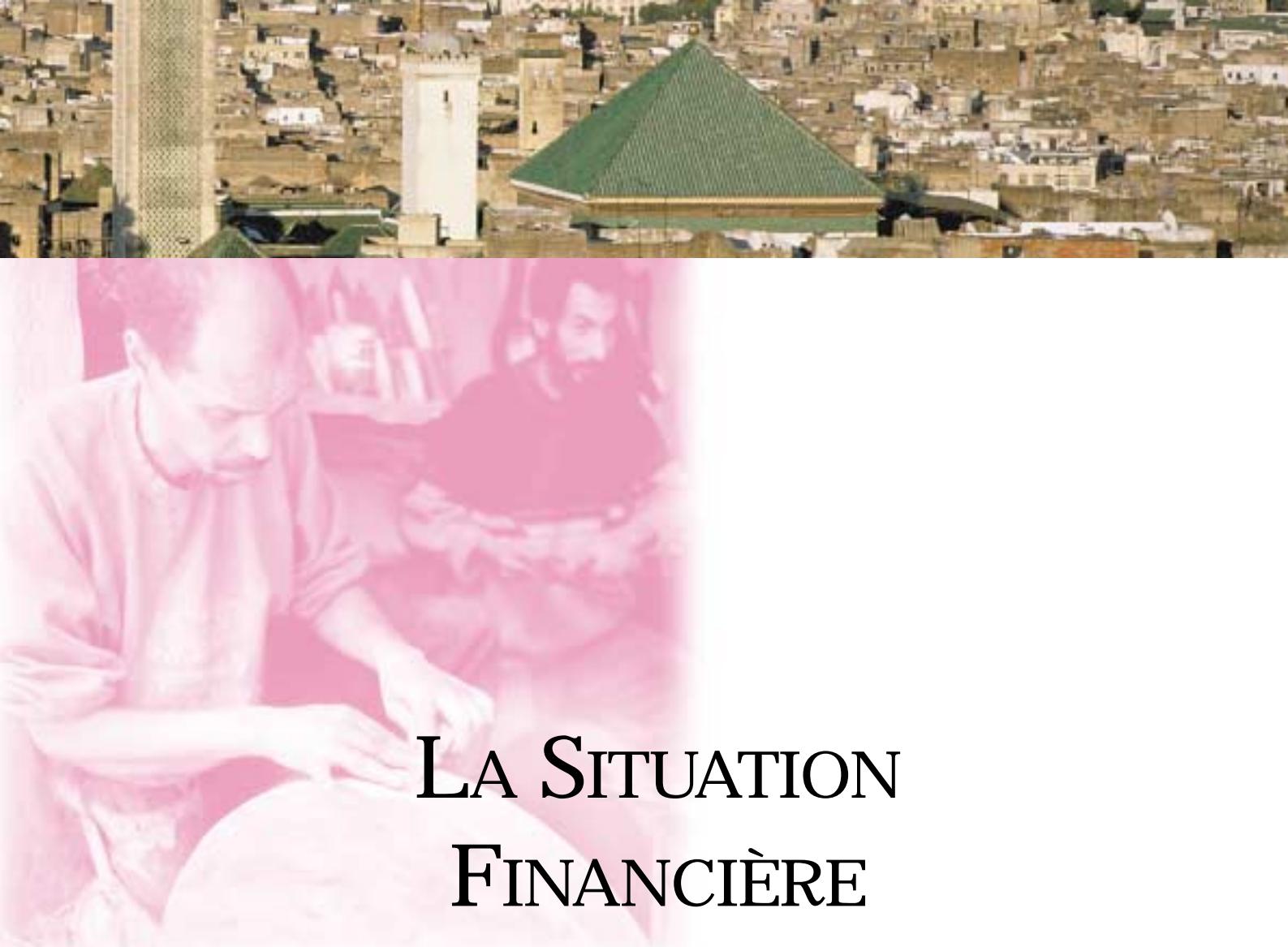
LA FORMATION DANS LE CADRE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)

Le Cefeb a tenu son séminaire annuel sur le thème *Les conditions de succès des partenariats public-privé dans les services publics marchands*. L'audience était composée de vingt et un participants, issus de quatorze pays francophones de la zone de solidarité prioritaire*, directeurs généraux de sociétés publiques ou privées (principalement dans le domaine de l'eau ou de l'électricité) et directeurs généraux de ministères techniques ou d'organes régulateurs. Conçu comme un temps de réflexion et de confrontation d'idées, le séminaire a permis de :

- comprendre les enjeux stratégiques des PPP dans les services publics marchands ;
- disséquer les réussites et les échecs et établir les conditions d'intervention du secteur privé et le renforcement des mécanismes de régulation ;
- prendre connaissance des outils de partage des risques entre acteurs publics et privés et notamment des nouveaux outils financiers d'atténuation des risques ;
- maîtriser le processus de négociation d'un contrat de délégation de services publics marchands afin de clarifier les engagements et les droits des parties prenantes.







LA SITUATION FINANCIÈRE

Dans ce chapitre, les comptes sociaux de l'AFD sont commentés selon la présentation retenue pour le rapport de gestion. Le total du bilan du Groupe est formé pour 93 % du total du bilan de l'AFD, la maison mère, qui s'élève en 2004 à 15,9 Md€. La situation financière de l'AFD est saine et équilibrée. Elle dégage un résultat régulièrement positif. Celui de cette année s'élève à 167,1 M€, contre 48,3 M€ à fin 2003. En 2004, le produit net bancaire s'élève à 327,1 M€, soit une hausse de 17,2 M€. Les comptes de l'AFD sont régulièrement vérifiés par ses commissaires aux comptes, la Commission bancaire, la Cour des comptes et l'Autorité des marchés financiers. Ils bénéficient de la notation triple A des agences de notation Standard & Poor's et Fitch.

LES GRANDS POSTES DU BILAN

Les données synthétiques du bilan de l'AFD sont reportées dans le tableau page suivante. Les numéros indiqués dans le texte renvoient aux différentes lignes de ce tableau. Les principaux postes du bilan analysés ci-après concernent l'activité de crédit, la trésorerie, les provisions et fonds propres de l'AFD.

Les activités de crédit

Les activités de crédit de l'AFD comportent des activités pour compte propre et des activités pour compte de tiers.

Les activités de crédit pour compte propre

Les encours

L'encours brut (hors intérêts courus et avant dépréciation d'actifs) des prêts accordés par l'AFD pour son propre compte (1) s'élève à 10,7 Md€, en diminution par rapport à 2003. Cette évolution provient de la baisse de l'encours des prêts aux risques de l'AFD, notamment des prêts non souverains dans les pays étrangers et l'Outre-mer, ainsi que l'écoulement de l'encours des prêts remis par l'Etat.

Répartition par nature de risque

en milliards d'euros (Md€)

Encours des prêts aux risques de l'AFD	7,0
dont pays étrangers	3,9
dont Outre-mer	3,1
Encours des prêts aux risques de l'Etat français ⁽¹⁾	3,7
Total	10,7

(1) Cet encours recouvre les prêts pour lesquels l'Etat a apporté sa garantie ainsi que les prêts qui ont fait l'objet d'une remise de dettes par l'Etat français.

Répartition par nature d'activités

L'encours des prêts relatifs à l'aide-projet s'élève à 7,6 Md€, contre 7,8 Md€ en 2003, et représente 71 % de l'encours des prêts pour compte propre, soit une part relativement stable. L'encours des prêts d'ajustement structurel est de 2,9 Md€ en 2004, contre 3,1 Md€ en 2003, soit 28 % de l'encours des prêts pour les deux exercices.

Le financement

Les activités de prêts pour compte propre de l'AFD sont financées par des ressources de natures diverses,

inscrites au passif du bilan : emprunts de marché, pour partie bonifiés, emprunts contractés auprès du Trésor, subventions reçues de l'Etat français.

Les emprunts de marché (10)

L'encours brut des emprunts de marché, qui sont pour la quasi-totalité obligataires, s'élève à 5,5 Md€ dont environ 47 % bénéficient de la garantie de l'Etat français. Les autres emprunts correspondant pour l'essentiel aux emprunts levés depuis 2001, sont contractés sous la signature propre de l'AFD.

Près de la moitié de ces emprunts sont des emprunts bonifiés par l'Etat (11) (encours brut de 2,6 Md€) ; ce sont des emprunts que l'AFD lève sur le marché et pour lesquels elle reçoit du Trésor une bonification d'intérêts ramenant le taux de l'emprunt à un niveau plus faible.

En 2004, l'AFD a émis un emprunt obligataire supersubordonné de 300 M€, qui vient augmenter ses fonds propres, dans le cadre de la nouvelle loi de sécurité financière.

Les bonifications courues à recevoir (2) qui correspondent à la part courue non échue de ces bonifications sur emprunts figurent à l'actif du bilan à hauteur de 76 M€. Economiquement, le montant de ces bonifications vient réduire les intérêts courus sur la dette correspondante figurant au passif du bilan.

Les emprunts contractés auprès du Trésor (12)

Ces emprunts, contractés sur une durée de 30 ans dont 10 ans de différé, ont un encours de 2,2 Md€. En 1998, il a été convenu de transformer en dette subordonnée une partie de ces emprunts et de considérer également comme dette subordonnée les nouveaux emprunts contractés auprès du Trésor.

Cette dette subordonnée (13), au sens de l'article 4.d du règlement CRBF 90-02, a un encours brut de 1,6 Md€ et contribue aux fonds propres complémentaires de l'AFD.

Les subventions

L'AFD reçoit du ministère des Affaires étrangères des subventions qui sont utilisées d'une part pour financer les subventions accordées aux pays les plus pauvres au titre de l'aide-projet ou de l'ajustement structurel, d'autre part pour bonifier des prêts

et donc leur assurer le niveau de concessionnalité requis. Ces fonds utilisés pour bonifier certains prêts sont inscrits au passif du bilan au poste subventions à amortir (18) pour un montant de 0,3 Md€. Ils font l'objet d'une reprise étalement sur la durée de vie de ces prêts.

L'activité de crédit pour compte de tiers

L'encours des prêts gérés par l'AFD pour le compte de l'Etat (3) s'élève à 1,9 Md€. Cet encours est financé, à hauteur d'un montant équivalent par les fonds publics pour compte de l'Etat (14) au passif du bilan. Le volume et l'échéancier de remboursement des prêts gérés par l'AFD sont rigoureusement adossés à ceux des emprunts contractés auprès de l'Etat.

Les opérations effectuées au titre du financement de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI) (4) et (5) par l'AFD pour le compte de l'Etat français s'équilibrent à l'actif et au passif du bilan à hauteur de 1,9 Md€. Les prêts accordés par l'AFD au FMI et les emprunts levés sur le marché pour assurer leur financement bénéficient de la garantie de l'Etat, à l'exception de l'emprunt de 500 M€ mobilisé en 2002.

Les fonds gérés et avances de l'Etat (17), qui s'élèvent au passif du bilan à 0,5 Md€, correspondent aux ressources budgétaires mises à disposition de l'AFD pour versement aux bénéficiaires. Ces fonds concernent notamment l'activité de payeur de l'AFD en particulier au titre du fonds de solidarité prioritaire (FSP) et son activité propre de subventions dans les pays les plus pauvres. Ils incluent également les fonds dont la gestion est déléguée par l'Etat à l'AFD, parmi lesquels le Fonds français pour l'environnement mondial, le Fonds de garantie Maroc en faveur des PME de ce pays, les fonds de garantie pour des interventions dans les pays étrangers ou dans l'Outre-mer.

La trésorerie

La trésorerie, dont le volume global s'élève à 1,4 Md€, se décompose en trois catégories :

■ *La trésorerie pour compte de tiers (5)*, qui s'élève à 278 M€, constitue la contrepartie exacte des comptes de dépôts de tiers (16) figurant au passif du bilan.

COMPARAISON DES BILANS 2003 ET 2004

en millions d'euros

ACTIF	2003	2004	PASSIF	2003	2004
(1) Prêts pour compte AFD (encours net)	10 293	10 054	(10) Emprunts de marché (encours net)	5 788	5 721
<i>Encours brut</i>	<i>10 879</i>	<i>10 658</i>	(11) <i>Encours brut emprunts bonifiés</i>	<i>3 124</i>	<i>2 600</i>
- provisions pour dépréciation d'actif	-669	-683	<i>Encours brut emprunts non bonifiés</i>	<i>2 445</i>	<i>2 937</i>
+ intérêts courus	83	79	+ intérêts courus	219	184
(2) Bonifications courues à recevoir	98	76	(12) Emprunts auprès du Trésor	2 194	2 240
			<i>Encours brut emprunts auprès du Trésor</i>	<i>727</i>	<i>673</i>
			+ intérêts courus	2	2
			(13) <i>Encours brut dettes subordonnées</i>	<i>1 465</i>	<i>1 565</i>
			+ intérêts courus	1	1
(3) Prêts pour compte Etat	2 179	1 932	(14) Fonds publics pour compte Etat	2 179	1 932
(4) Opérations FRPC-FMI	1 990	1 922	(15) Opérations FRPC-FMI	1 989	1 921
			(16) Comptes de dépôts de tiers	253	278
Trésorerie	1 160	1 355			
(5) dont trésorerie pour compte de tiers	253	278	(17) Fonds gérés et avancés de l'Etat	547	539
(6) dont portefeuille d'investissement	590	590	(18) Subventions à amortir	326	265
(7) dont trésorerie court terme	316	488			
			(19) Transferts à régler et comptes de régulation	356	446
(8) Participations et immobilisations	277	270			
(9) Produits à recevoir et comptes de régulation	187	328	(20) Provisions et FRBG	1 582	1 459
			(21) Dotation et réserves	920	968
TOTAL	16 183	15 936	(22) Résultat de l'exercice	48	167
			TOTAL	16 183	15 936

Ces comptes correspondent pour l'essentiel, d'une part, aux comptes courants ouverts chez l'AFD principalement par ses filiales et par les sociétés départementales de crédit cédées fin 2003 et, d'autre part, aux fonds logés à titre de provision de liquidité par l'Etat auprès de l'agent central comptable du Trésor.

- *Le portefeuille d'investissement* (6) qui s'élève à 0,6 Md€, correspond aux placements à moyen et long terme effectués par l'AFD, dont la duration moyenne s'établit à environ 6,2 ans. La constitution de ce portefeuille permet d'immuniser une partie des produits de placement contre la fluctuation des taux de marché et de constituer une réserve de liquidité.
- *La trésorerie court terme* (7) comprend les liquidités, les comptes de fonctionnement et les placements à vue et à court terme ; elle s'élève à 488 M€ au 31 décembre 2004, soit une hausse de 171 M€ par rapport à fin 2003 qui résulte de la réception courant décembre 2004 d'un emprunt obligataire (300 M€) en vue d'un remboursement important début 2005.

Les provisions, dotations et réserves

Les provisions pour risques et charges et le fonds pour risques bancaires généraux (20) s'élèvent à 1,5 Md€, ce qui, avec les provisions pour dépréciation logées à l'actif du bilan (717 M€ dont 683 M€ sur l'activité de prêts), donne un total de provisions au 31 décembre 2004 de 2,2 Md€ (2,3 Md€ en 2003). La diminution des provisions de passif (- 123 M€) s'explique principalement par l'utilisation des provisions constituées sur exercices antérieurs (pour contribution de l'AFD à l'effort français en matière d'aide publique au développement en 2003 et pour contribution au traitement de dettes souveraines en 1998 et 2001).

Ces provisions sont constituées grâce à la marge prêts/emprunts dégagée par l'AFD, elle-même alimentée par la concessionnalité des ressources de l'AFD.

Les dotations et réserves (21) ont augmenté du bénéfice net de l'exercice 2003, soit 48 M€, et s'élèvent à 968 M€.

Le résultat de l'exercice (22) s'établit à 167 M€. A partir de l'exercice 2004, conformément à l'article 79 modifié de loi de finances rectificative pour 2001, n° 2001-1276 du 28 décembre 2001, un dividende

sera versé par l'AFD à l'Etat dans un cadre contractualisé en cours de formalisation.

Les fonds propres consolidés

Les fonds propres de l'AFD, calculés sur la base des comptes consolidés et conformément à la réglementation bancaire, sont constitués de :

<i>en millions d'euros</i>	
La dotation	400
La dette supersubordonnée	300
Les réserves	749
Le résultat en instance d'affectation (résultat des minoritaires compris)	190
Le fonds pour risques bancaires généraux	505
Les autres éléments	57
Une partie de la dette subordonnée	1 091
La déduction <i>Participations et immobilisations</i>	- 23
Total	3 269

Les fonds propres de l'AFD sont en hausse de 741 M€ par rapport au 31 décembre 2003, en raison notamment de l'inscription en fonds propres de base de l'emprunt supersubordonné émis par l'AFD en 2004.

L'AFD respecte au 31 décembre 2004 l'ensemble des ratios prudentiels.

Les autres postes du bilan

Les participations et immobilisations (8) atteignent au 31 décembre 2004 un montant de 0,3 Md€.

Les autres actifs, produits à recevoir et comptes de régularisation, à l'actif du bilan (9) s'élèvent à 0,3 Md€ et englobent : les actifs liés aux emprunts (notamment des primes d'émission ou de remboursement à répartir) et aux instruments financiers ; les sommes dues par l'Etat, principalement au titre des bonifications ; divers actifs et comptes de régularisation.

■ *Les transferts à régler et comptes de régularisation, au passif du bilan* (19), d'un montant de 0,4 Md€, comprennent les intérêts courus sur instruments financiers et les ajustements et écarts sur devises, les produits à étaler ainsi que les comptes créateurs et transferts à régler.

ANALYSE DU RESULTAT

Le tableau d'analyse du résultat présenté page 80 donne une présentation synthétique du compte de résultat en faisant apparaître les soldes intermédiaires de gestion. Toutefois, dans ce tableau, certains produits et charges, qui comptablement font l'objet d'enregistrements distincts, ont été compensés dans un souci de simplification et dans la mesure où les faire figurer séparément en produits et charges n'est pas significatif de l'activité de l'établissement.

Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire, d'un volume de 713,8 M€, sont constitués pour l'essentiel par :

■ *Les produits sur prêts et garanties*, pour 465,9 M€, qui sont les intérêts et commissions sur prêts et garanties, perçus au titre de l'activité pour compte propre de l'AFD. Conformément à la réglementation, ce montant est établi net des dotations aux provisions sur intérêts douteux et pertes sur intérêts. Les produits sur prêts et garanties sont en

diminution, traduisant la baisse tendancielle des taux de sortie des prêts.

■ *Les bonifications sur prêts et emprunts*, pour 113,9 M€, qui correspondent aux bonifications versées par l'Etat français pour ramener le coût de la ressource au taux garanti.

■ *Les produits de placement* (37,7 M€) sont générés par la trésorerie court terme, (y compris la contrepartie des comptes de dépôts des filiales), ainsi que par le portefeuille d'investissement.

■ *Les produits sur participations* (4,5 M€), constitués des dividendes et des jetons de présence perçus, sont en diminution de 5,9 M€ par rapport à 2003 du fait de la cession des filiales des DOM.

■ *Les commissions d'intervention*, pour 21,1 M€. Elles regroupent les commissions versées par l'Etat à l'AFD, d'une part, pour ses activités de subventions et d'ajustement structurel (17,2 M€) et, d'autre part, pour la gestion des dons et prêts du Trésor,



pour divers fonds gérés des DOM, ainsi que diverses commissions.

■ *Les produits accessoires et divers*, qui s'élèvent à 24,8 M€, comprennent, pour l'essentiel, la couverture des charges engagées par l'AFD dans la mise à disposition de moyens au profit de tiers.

■ *Les produits sur opérations FRPC du FMI*, pour 46,0 M€ qui sont compensés par des charges du même montant, à l'exception de la rémunération de gestion perçue par l'AFD qui s'élève à 0,7 M€.

Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire, d'un volume de 386,8 M€, sont constituées par :

■ *Les charges sur emprunts*, pour 316,6 M€, qui correspondent aux intérêts sur les emprunts contractés par l'AFD pour financer son activité pour

compte propre. Elles diminuent avec le taux moyen de la dette ;

■ *Les intérêts versés sur les comptes de dépôts*, pour 7,0 M€, égaux à la rémunération servie par l'AFD sur les comptes courants ouverts chez elle principalement par ses filiales.

■ *Les autres charges financières*, pour 17,8 M€, qui comprennent pour 5,2 M€ le solde de l'étalement comptable d'un versement de 115,9 M€ à l'Etat réalisé en 1997 comme contribution aux remises de dettes antérieures. S'y ajoutent les différents reversements sur marges opérés par l'AFD au bénéfice de l'Etat, soit au titre de contribution de l'AFD aux réaménagement de dettes, soit en rémunération de sa garantie. Enfin, ce poste inclut les produits de placements réalisés pour compte de tiers, reversés à ces derniers (5,2 M€) et des charges financières diverses.

COMPTE DE RÉSULTAT 2003 ET 2004

En millions d'euros

CHARGES	2003	2004	PRODUITS	2003	2004
Charges nettes sur emprunts	371,8	316,6	Produits sur prêts et garanties	484,5	465,9
			<i>dont dotations aux provisions sur intérêts douteux et pertes sur intérêts</i>	-41,2	-32,9
Intérêts versés sur comptes de dépôts	6,8	7,0	Bonifications	132,3	113,9
			Produits sur placements	47,7	37,7
			Produits sur participations	10,4	4,5
Autres charges financières	30,6	17,8	Commissions d'intervention	19,8	21,1
Charges sur opération FRPC-FMI	43,5	45,3	Produits accessoires et divers	23,6	24,8
			Produits sur opération FASR-FMI	44,2	46,0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	452,6	386,8	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	762,5	713,8
PRODUIT NET BANCAIRE	309,9	327,1			
Charges générales d'exploitation	124,5	135,7			
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	14,5	13,8			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	139,1	149,5			
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	170,8	177,6			
Coût du risque (-)	-17,7	-18,0			
Résultat net d'exploitation	153,1	159,6			
Gains (+) et pertes (-) sur actifs immobilisés	-14,8	6,4			
Résultat courant	138,3	166,0			
Opérations exceptionnelles et impôts	-90,0	1,1			
Dotations nettes au fonds bancaire pour risques généraux (-)					
RÉSULTAT NET	48,3	167,1			

Le produit net bancaire s'établit à 327,1 M€, contre 309,9 en 2003.

Les charges d'exploitation non bancaire

- *Les frais généraux*, qui s'élèvent à 135,7 M€, sont constitués à 75 % par les frais de personnel (102,0 M€). Ils sont en augmentation par rapport à 2003, en correspondance avec la croissance de l'activité. Par ailleurs, ils supportent en 2004 une dotation aux provisions sur les charges de retraites.
- *Les dotations nettes aux amortissements* s'établissent à 13,8 M€.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 177,6 M€ contre 170,8 en 2003.

Le coût du risque

- *Le coût du risque* s'élève à 18,0 M€, en augmentation de 0,3 M€ par rapport à 2003. Cette faible variation résulte d'un coût du risque inférieur à celui de 2003 pour les activités de refinancement direct de l'AFD, tant en souverain qu'en non souverain, compensé par un impact négatif de la couverture du risque-pays pour le compte de la filiale Proparco (en 2003, l'encours de Proparco à provisionner avait baissé sous l'effet de l'évolution de la parité euro/dollar).

Le résultat d'exploitation s'élève en 2004 à 159,6 M€ contre 153,1 en 2003.

- Les gains et pertes sur actifs immobilisés pour 6,4 M€ comprennent les plus-values réalisées lors de la cession d'une partie du portefeuille d'investissement suite à des modifications sur les limites de contreparties fixées par le Conseil de surveillance de l'AFD.

Le résultat courant s'établit à 166,0 M€, soit une hausse de 29,7 M€ par rapport à 2003.

Les éléments exceptionnels

■ *Les opérations exceptionnelles et impôts*

Le résultat exceptionnel représente un gain de 1,3 M€ sur l'exercice 2004 contre une charge de 90 M€ sur l'exercice 2003, correspondant à une contribution exceptionnelle de l'AFD à l'accroissement de l'effort de la France en matière d'aide publique au développement. Le résultat 2004 enregistre principalement des bonifications reçues ou à

recevoir au titre du contrat d'assurance prévoyance contracté par l'AFD.

- Par décision du Directeur général, le fonds pour risques bancaires généraux est maintenu à son niveau de 2003, soit 460 M€.

Le résultat net de l'AFD s'établit à 167,1 M€ en 2004.

Les ratios bénéfice net sur dotations et réserves d'une part, bénéfice net sur total du bilan d'autre part, s'établissent respectivement à 17,3 % et 1,05 %.

Le document de référence qui présente, conformément au règlement COB n° 98-01 modifié par le règlement COB n° 2001-05, le détail des comptes du Groupe en 2004, sera disponible sur le site de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et, sur demande, auprès de l'AFD.

Le rapport de gestion, établi conformément au CRB n°91-01 du 16 janvier 1991, est disponible sur demande auprès de l'AFD.

ORGANIGRAMME

au 31 décembre 2004

INSPECTION GÉNÉRALE
Gilles Audren
Adj. **François Rivière**

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Proparco
Claude Périou
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Etienne Viard
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT :

OPÉRATIONS
Michel Jacquier
VICE PRÉSIDENT DE PROPARCO

OPÉRATIONS
Etienne Viard
Gilles Genre-Grandpierre
BANQUES ET
MARCHÉS FINANCIERS
Thierry Liscia
ENTREPRISES
François-Xavier Duporge
INFRASTRUCTURES ET MINES
ENGAGEMENTS
Philippe Bassery
ADMINISTRATION ET FINANCE
Dominique Beudin
JURIDIQUE
Philippe Leboucq
LUTTE ANTI-BLANCHIMENT
Valérie Alexis

AFRIQUE DE L'OUEST
Jean-Jacques Moineville
Adj. **Sandrine Boucher-Phan**

AFRIQUE CENTRALE,
AUSTRALE
ET OCÉAN INDIEN
Jean-Pierre Barbier
Adj. **Jean-Pierre Marcelli**

MÉDITERRANÉE
ET MOYEN-ORIENT
Rémi Genevey
Adj. **Régis Marodon**

OUTRE-MER
Colette Grosset
Adj. **Catherine Chevallier**
Adj. **Jean-Louis Lecouffe**

ASIE
Roger Goudiard
Adj. **Gérard Larose**
Françoise Neuvy
CRÉDITS DÉLEGUÉS
ET PROTOCOLES DU TRÉSOR

DÉVELOPPEMENT
RURAL, ENVIRONNEMENT
ET RESSOURCES
NATURELLES

Jean-Yves Grosclaude
Jean-Marc Gravellini
DÉVELOPPEMENT RURAL
ET AGRO-INDUSTRIES
Denis Loyer
ENVIRONNEMENT
ET RESSOURCES NATURELLES

INFRASTRUCTURES ET
DÉVELOPPEMENT URBAIN
Alain Henry
Alexis Bonnel
INFRASTRUCTURES
Thierry Paulais
DÉVELOPPEMENT URBAIN

DÉVELOPPEMENT HUMAIN
Anne Paugam
Marie-Odile Waty
SANTÉ
Jean-Claude Balmes
EDUCATION

SYSTÈMES FINANCIERS
ET DÉVELOPPEMENT
DU SECTEUR PRIVÉ
Luc Rigouzzo
Frédéric Ottavy
FINANCEMENTS
NON SOUVERAINS
Martha Stein-Sochas
MARCHÉS FINANCIERS ET
INGÉNIERIE FINANCIÈRE
Louis-Jacques Vaillant
FINANCEMENT DE L'ACTION
PUBLIQUE LOCALE DÉCENTRALISÉE

Jean-Michel Severino
Président de Proparco

SECRÉTARIAT DES
CONSEILS
Lysiane Richard

Jean-Michel Debrat

STRATÉGIE
Pierre Jacquet
CHEF ÉCONOMISTE

RECHERCHE
Robert Peccoud
Hervé Bougault
RECHERCHE ÉCONOMIQUE ET
SOCIALE
Véronique Sauvat
APPUI À LA GESTION
DES CONNAISSANCES

PILOTAGE ET RELATIONS
STRATÉGIQUES
Jean-Marc Châtaigner
Patrice Tranchant
CYCLE ET MÉTHODES
OPÉRATIONNELS
Georges d'Andlau
DIALOGUE INSTITUTIONNEL ET
STRATÉGIQUE
Cécile Couprie
PILOTAGE STRATÉGIQUE
Xavier Blanchard
BUREAU DE REPRÉSENTATION
À BRUXELLES

COMMUNICATION
Henry de Cazotte

CEFEB
Jacques Levard
François Chevillotte
ADMINISTRATION
ET COMMUNICATION

MISSION POUR L'ÉVALUATION
ET LA CAPITALISATION
Anne-Marie Cabrit

SECRÉTARIAT DU FONDS
FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
Marc-Antoine Martin
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU FFEM

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Patrice Mollie
François Colas
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

SERVICES FINANCIERS -
FINANCEMENTS
François Lagier
Éric Bordes
GESTION DES PRÊTS
ET PARTICIPATIONS
Daniel Vain
RÈGLEMENTS ET
ADMINISTRATION FINANCIÈRE
Éric Beugnot
GESTION DE BILAN
Grégory Clémente
OPÉRATIONS DE MARCHÉS

SERVICES FINANCIERS -
COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE
DE GESTION
Gilles Bergin
Hélène Templier
CONTRÔLE DE GESTION
FINANCIÈRE
Corinne Le Bihan
BUDGET ET
CONTRÔLE DE GESTION
Loïc Carsin
COMPTABILITÉS AUXILIAIRES
Sylvie Syrota
TRAITEMENTS COMPTABLES

SYSTÈME DE GESTION
Odile Lapierre
Vincent Thévenot
MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLEGUÉE
ET ASSISTANCE À LA MAÎTRISE
D'OUVRAGE
Philippe Claquin
PROCÉDURES, MÉTHODES,
ORGANISATION

RISQUES
Olivier Pezet
Adj. François Kerhuel
FONCTION SECONDE OPINION
Sylvie Davinroy
AFFAIRES JURIDIQUES
GÉNÉRALES
Pascal Grangereau
AFFAIRES JURIDIQUES
OPÉRATIONNELLES
Bertrand Willocquet
EVALUATION
DES ENGAGEMENTS
Georges Arebal
CONTRÔLE
DES VERSEMENTS

SYSTÈMES D'INFORMATION
Yves Picard
Didier Vignon
ÉTUDES ET RÉALISATIONS
INFORMATIQUES
Bernard Veysiére
PRODUCTION ET
INFRASTRUCTURES
INFORMATIQUES

MOYENS ET SERVICES
GÉNÉRAUX
Christine
Huynh Quan Suu
Luc Nicoli
SÉCURITÉ DU SYSTÈME
D'INFORMATION
Eric Paul
ACHATS
Dorothée Seité
GESTION DU PATRIMOINE
Jean-Louis Fichot
SERVICES GÉNÉRAUX

RESSOURCES HUMAINES
Marie-Flora
Hakoun-Milleliri
Adj. **Anne-Françoise**
Dayon

RESSOURCES HUMAINES
ET EMPLOI
Nicolas Mora
ADMINISTRATION
Patrick Decroix
CONTRÔLE DE GESTION SOCIALE
Fadila Yahia
RELATIONS SOCIALES
Martine Naubron
RETRAITES

LE RÉSEAU DES AGENCES ET BUREAUX

◆ ABIDJAN

Côte d'Ivoire, Libéria
Tél : (225) 22 40 70 40
Fax : (225) 22 44 21 78
AFDAbidjan@groupe-afd.org

◆ ACCRA

Ghana
Tél : (233) 21 77 87 55
Fax : (233) 21 77 87 57
afdacra@gh.groupe-afd.org

◆ ADDIS ABEBA (BUREAU)

Ethiopie
Tél : (251) 1 65 55 57
Fax : (251) 1 65 50 76
afdev@telecom.net.et

◆ ALGER

Algérie
Tél : (213) 21 69 43 00
Fax : (213) 21 48 41 20
afd@djazair-connect.com

◆ ANTANANARIVO

Madagascar
Tél : (261) 20 22 200 46
Fax : (261) 20 22 347 94
afdtantanarivo@groupe-afd.org

◆ BAMAKO

Mali
Tél : (223) 221 28 42
Fax : (223) 221 86 46
afdbamako@groupe-afd.org

◆ BANGKOK

Thaïlande
Tél : 66 2 627 94 35
Fax : 66 2 627 95 61
demeyl@groupe-afd.org

◆ BANGUI (BUREAU)

Centrafrique
Tél : (236) 61 03 06
Fax : (236) 61 45 78
afdbangui@yahoo.fr

◆ BEYROUTH

Liban
Tél : (961) 1 420 150
Fax : (961) 1 611 099
afdbeyrouth@groupe-afd.org

◆ BRAZZAVILLE

République du Congo
Tél : (242) 81 53 30
Fax : (242) 81 29 42
afdbrazzaville@yahoo.fr

◆ CASABLANCA (BUREAU)

Maroc
Tél : (212) 22 29 53 97
Fax : (212) 22 29 53 98
afdprocasablanca@ma.groupe-afd.org

► CAYENNE

Guyane, Surinam, Amapa (Brésil)
Tél : 05 94 29 90 90
Fax : 05 94 30 63 32
afdcayenne@gif.groupe-afd.org

◆ CONAKRY

Guinée, Sierra Leone
Tél : (224) 41 25 69
Fax : (224) 41 28 74
afdconakry@groupe-afd.org

◆ COTONOU

Bénin
Tél : (229) 31 34 53
Fax : (229) 31 20 18
afdcotonou@groupe-afd.org

◆ DAKAR

Sénégal, Cap-Vert, Gambie
Guinée Bissau
Tél : (221) 849 19 99
Fax : (221) 823 40 10
afddakar@sn.groupe-afd.org

◆ DJIBOUTI

Djibouti, Erythrée, Ethiopie
Soudan, Yémen
Tél : (253) 35 22 97
Fax : (253) 35 48 09
afd@intnet.dj

◆ DOUALA (BUREAU)

Cameroun
Tél : (237) 342 50 67
Fax : (237) 342 99 59
afd.douala@camnet.cm

► FORT-DE-FRANCE

Martinique, Bahamas, Jamaïque,
Barbade, Trinité et Tobago
Tél : 05 96 59 44 73
Fax : 05 96 59 44 88
afdfortdefrance@mq.groupe-afd.org

◆ HANOÏ

Vietnam
Tél : (844) 823 67 64
Fax : (844) 823 63 96
afdhanoi@groupe-afd.org

◆ HÔ CHI MINH-VILLE (BUREAU)

Vietnam
Tél : (84) 8 829 72 31
Fax : (84) 8 825 06 25 (s/c consulat)
afdhcm@afdhcm.org

◆ JÉRUSALEM-EST

Territoires Autonomes
Palestiniens
Tél : (972) 2 54 00 423
Fax : (972) 2 54 00 227
afdjerusalem@groupe-afd.org

◆ JOHANNESBOURG

Afrique du Sud, Namibie,
Zimbabwe
Tél : (27) 11 540 71 00
Fax : (27) 11 540 71 17
afdjohannesbourg@groupe-afd.org

◆ KINSHASA

République démocratique du Congo
Tél : (243) 98 68 25 98
Fax : (243) 99 75 381
afdkinshasa@ic.cd

◆ LIBREVILLE

Gabon, Angola, Saint Thomas
et Principe
Tél : (241) 74 33 74
Fax : (241) 74 51 25
afdlibrevalle@ga.groupe-afd.org



◆ AGENCES ET BUREAUX DE L'AFD DANS LES PAYS ETRANGERS

► AGENCES ET BUREAUX DE L'AFD DANS L'OUTRE-MER

Les interventions dans les autres pays sont suivies directement au siège de l'Agence Française de Développement à Paris.

◆ PHNOM-PENH

Cambodge

Tél : (855) 23 426 360

Fax : (855) 23 426 243

afdpnompennh@groupe-afd.org

► POINTE-A-PITRE

Guadeloupe

Tél : 05 90 89 65 65

Fax : 05 90 83 03 73

afdpoindeapitre@gp.groupe-afd.fr

◆ PORT-AU-PRINCE (BUREAU)

Haiti

Tél : (509) 245 40 07

Fax : (509) 245 07 02

afdhaiti@hotmail.com

◆ RABAT

Maroc

Tél : (212) 37 63 23 94

Fax : (212) 37 63 23 97

afdrabat@ma.groupe-afd.org

► SAINT-DENIS

Réunion, Maurice, Seychelles, Terres australes et antarctiques françaises

Tél : 02 62 90 00 90

Fax : 02 62 21 74 58

afdstdenis@re.groupe-afd.org

◆ SAINT-DOMINGUE

République Dominicaine

Tél (809) 547 12 89

Fax (809) 381 05 92

afdsaintdomingue@groupe-afd.org

► SAINT-PIERRE

Saint-Pierre-et-Miquelon

Tél : 05 08 41 06 00

Fax : 05 08 41 25 98

iedom-spm@iedom-spm.fr

◆ TUNIS

Tunisie

Tél : (216) 71 800 422

Fax : (216) 71 799 175

afdtunis@tn.groupe-afd.org

◆ VIENTIANE

Laos

Tél : (856) 21 24 32 95

Fax : (856) 21 24 32 98

afdvientiane@groupe-afd.org

◆ YAOUNDE

Cameroun, Centrafrique, Guinée

Equatoriale

Tél : (237) 222 00 15

Fax : (237) 223 57 07

afdyaounde@cm.groupe-afd.org

◆ LOMÉ

Togo

Tél : (228) 221 04 98

Fax : (228) 221 79 32

afdlome@laposte.tg

► MAMOUDZOU

Mayotte

Tél : 02 69 61 05 05

Fax : 02 69 61 05 02

afdmayotte@wanadoo.fr

◆ MAPUTO

Mozambique

Tél : (258) 1 304 300

Fax : (258) 1 303 747

afdmmaputo@groupe-afd.org

► MATA-UTU

Wallis et Futuna

Tél : (681) 72 25 05

Fax : (681) 72 20 03

leomwf@wallis.co.nc

◆ PÉKIN

Chine

Tél : (8610) 65 39 19 60

Fax : (8610) 65 39 19 62

afdpекин@groupe-afd.org

LES ENGAGEMENTS DANS LES PAYS ÉTRANGERS

selon la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD au 1^{er} janvier 2003

en millions d'euros	Prêts		Subventions		PPTE		Garanties		Fonds propres		Ajustement structurel		Total	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Afghanistan	7,7		10,3											18,0
Afrique du sud	80,0	94,0					6,7						80,0	100,7
Algérie	70,0	80,0							1,1				71,1	80,0
Bénin			5	10,0						0,3			5,0	10,3
Brésil			0,3										0,3	
Burkina-Faso	15,3	13,7	12,0								5,5	5,5	19,2	32,8
Burundi											5,0		5,0	
Cambodge	16,6	4,1	9,8	6,1			3,0						29,4	10,2
Cameroun	6,0	9,0					2,1						6,0	11,1
Centrafrique			5	2,3									6,0	5,0
Chine	35,0	33,5		1,5									35,0	35,0
Comores				4,4										4,4
Congo (Rép. Pop.)	3,0		0,3					0,3					3,6	
Congo (Rép. Dém.)											5,0		5,0	
Djibouti										1,5			1,5	
Dominique		15,8												15,8
Gabon	14,0	15,0		1,5									14,0	16,5
Ghana	10,0	38,0	1,5	1,0			0,8						11,5	39,8
Guinée	12,0		9				1,9						21,0	1,9
Haiti				2,8			0,8							3,6
Jordanie				1,0										1,0
Kenya	27,6	62,8	0,5	1,8			6,0						34,1	64,6
Laos			7,6	8,9									7,6	8,9
Liban**	17,0	30,0											17,0	30,0
Madagascar	4,0	5,0	18	13,9		22,8		3,1			10,0		32,0	44,8
Mali				18,9	9,0						7,0	9,0	25,9	18,0
Maroc	56,0	106,0		1,0					2,3				56,0	109,3
Mauritanie	22,5			4,8	0,3	4,4							22,8	9,2
Mozambique	63,3		3,5	0,8	22,6	13,0							89,4	13,8
Niger			7	10,0							10,0	10,0	17,0	20,0
Ouganda		7,8			3,2				1,2				3,2	9,0
Rép. Dominicaine	31,6												31,6	
Sénégal			20,9	17,0							4,0		24,9	17,0
Soudan			0,3										0,3	
Surinam			0,3										0,3	
T.a. Palestiniens			14	12,0									14,0	12,0
Tanzanie	5,6	4,7		4,3									9,0	5,6
Tchad			10,7	12,9			5,0				8,0		18,7	17,9
Thaïlande			9	7,0			5,3		3,0				9,0	7,0
Togo				0,3										0,3
Trinité et Tobago														
Tunisie	103,0	99,8					38,5		6,0				147,6	99,8
Turquie		122,0												122,0
Vanuatu			6,5	0,3									6,5	0,3
Vietnam	61,3	54,0	1,5						1,6	4,5			64,4	58,5
Zambie		8,6											8,6	
Commun à plusieurs pays	30,0	13,4	7,5	21,1			22,5		6,3	7,0			66,3	41,5
Total	671,5	818,7	175,5	173,5	30,3	40,2	70,1	25,6	15,5	18,3	46,0	40,5	1008,8	1116,9

**Hors opération exceptionnelle réalisée en 2003 pour un montant de 500M€

LES PROJETS FINANÇÉS DANS LES PAYS ETRANGERS

La liste des projets financés par le Groupe (AFD et Proparco)⁽¹⁾ dans les pays étrangers en 2004 présente une classification par pays et par secteur d'activité. Elle recouvre les principaux projets de chaque pays mais n'est pas exhaustive. A titre d'exemple, les Fonds d'étude et de préparation de projets ne figurent pas dans cette liste. Les subventions d'ajustement structurel ne sont pas mentionnées. En 2004, elles ont représenté un total de 40,5M€ réparti entre le Burkina-Faso (5,5M€), le Burundi (5M€), le Mali (9M€), le Niger (10M€), la République Démocratique du Congo (5M€) et la République Centrafricaine (6M€).

Pays	secteur	bénéficiaire	financement	libellé
Afghanistan	développement rural	Etat	10M€	relance de la filière cotonnière dans les provinces du Nord
	infrastructures et communications	entreprise	10M\$ (Proparco)	développement d'un réseau de téléphonie mobile
Afrique du Sud	appui au secteur privé	établissement bancaire	20M€	soutien aux petites et moyennes entreprises
	développement urbain	fonds commun de créances	6,3M€	soutien à l'investissement privé dans le secteur municipal
	développement urbain	établissement bancaire	40M€	aménagement d'infrastructures municipales
	environnement	collectivité locale	6M€	récupération et valorisation de gaz des décharges de la municipalité
	secteur financier	établissement bancaire	200 M ZAR(AFD/Proparco)	soutien à l'actionnariat des populations désavantagées dans le secteur financier
Algérie	infrastructures	Etat	80M€	développement de services ferroviaires voyageurs de la banlieue d'Alger
Benin	eau et assainissement	Etat	10M€	programme d'hydraulique rurale
Burkina-Faso	infrastructures	Etat	12M€	mise en sécurité du barrage de Bagré
	infrastructures	entreprise	15,3M€	construction d'une ligne d'interconnexion électrique entre Bobo Dioulasso et Ouagadougou
Cambodge	appui au secteur privé	établissement bancaire	5M\$ (Proparco)	appui à des entreprises du secteur privé
	développement rural	Etat	4M€	appui à la gestion de l'eau et à la mise en valeur des périmètres hydroagricoles
Centrafrique	environnement	Etat	1,5M€	réalisation de plans d'aménagement des forêts en vue de leur exploitation durable
Chine	infrastructures	Etat	33,5M€	construction d'une ligne de chemin de fer entre les villes de Dali et Lijang
Comores	eau et assainissement	Etat	1,5M€	alimentation en eau potable des îles d'Anjouan et de Mohéli
	infrastructures	Etat	2,9M€	mise aux normes de l'aéroport de Moroni
Dominique	infrastructures	Etat	15,8M€	réhabilitation de la route reliant l'aéroport de Malville Hall à la capitale Roseau
Gabon	infrastructures	Etat	15M€	aménagement de l'axe routier Libreville-Owendo
Ghana	appui au secteur privé	établissement bancaire	5M€ (Proparco)	appui à des entreprises du secteur privé
	développement rural	Etat	10M€	appui à l'équipement et au renforcement des capacités des communautés rurales
	infrastructures	Etat	23M€	amélioration des voiries urbaines de Kumasi et délocalisation du "marché au bois"
Haïti	développement urbain	Etat	1M€	réhabilitation d'urgence des infrastructures de base à Port-au-Prince
	santé	ONG	1,5M€	appui à la lutte contre la tuberculose, le Sida et autres MST
Kenya	eau et assainissement	Etat	17M€	amélioration de la gestion des déchets solides à Nakuru et Mombasa
	énergie	Etat	25M€	renforcement de la distribution électrique à Nairobi et Mombasa
	industrie	entreprise	6,5M\$ (Proparco)	accroissement des capacités de production et renforcement de la structure financière d'une entreprise
	industrie	entreprise	2,2M\$ (Proparco)	création d'un parc de stockage de matières premières
	industrie	entreprise	4,4M\$ (Proparco)	extension de deux usines de fabrication de thé
	microfinance	Etat	10M€	appui au refinancement et au renforcement des capacités du secteur de la microfinance
Laos	développement rural	Etat	6M€	appui à la définition et à la mise en œuvre des politiques de développement rural
Liban	eau et assainissement	Etat	30M€	programme d'eau et d'assainissement dans le Nord du Liban
Madagascar	aquaculture	entreprise	5M€ (Proparco)	développement d'un projet d'aquaculture
	infrastructures	Etat	12,5M€	réhabilitation et aménagement du port d'Antsiranana
	multi sectoriel	Etat	22,8M€ (C2D*)	appui à la stratégie de réduction de la pauvreté
Mali	éducation	Etat	9M€	amélioration de l'offre d'enseignement fondamental dans le district de Bamako
Maroc	développement urbain	entreprise publique	50M€	résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles
	infrastructures	établissement public	50M€	programme d'électrification rurale (quatrième tranche)
	infrastructures et communications	entreprise privée	3M€	appui à la création d'une chaîne de télévision privée
	tourisme	entreprise	3M€ (Proparco)	réalisation d'un complexe hôtelier
Mauritanie	développement rural	Etat	4,4M€ (C2D*)	appui à l'équipement et au renforcement des capacités des collectivités locales dans les régions de l'Assaba et du Guidimakha
	eau et assainissement	Etat	4M€	alimentation en eau potable de centres semi-urbains dans les régions du Guidimakha et du Gorgol
Mozambique	multi sectoriel	Etat	6M€ (C2D*)	appui au plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue
	santé	Etat	7M€ (C2D*)	mise en œuvre du plan stratégique de lutte contre le Sida et les MST
Niger	développement urbain	Etat	10M€	équipement et renforcement des capacités de la Communauté urbaine de Niamey

(1) Les montants indiqués représentent le financement accordé au projet par le Groupe.

Ouganda	appui au secteur privé	établissement bancaire	5M\$ (Proparco)	appui à des entreprises du secteur privé
Sénégal	éducation	Etat	10M€	renforcement du système de formation professionnelle
	infrastructures	Etat	7M€	reconstruction du port de Ziguinchor
Tanzanie	industrie	entreprise	4,3M\$ (Proparco)	création d'un parc de stockage de matières premières
	industrie	entreprise	2,5M\$ (Proparco)	acquisition et extension d'une raffinerie d'huile de palme
Tchad	développement rural	Etat	5M€	équipement et renforcement des capacités des communautés rurales
	eau et assainissement	Etat	7,5M€	programme d'hydraulique rurale dans les régions du Salamat et du lac Iro
	industrie	entreprise	5M€ (Proparco)	remise à niveau d'une sucrerie
	infrastructures	Etat	0,4M€	construction d'un ouvrage d'art sur l'axe N'Djamena-Abéché
Territoires Autonomes Palestiniens	développement urbain	Etat	12M€	équipement et renforcement des capacités des municipalités
Togo	eau et assainissement	Etat	7M€	réhabilitation et création de points d'eau dans la région des Plateaux
Tunisie	appui au secteur privé	établissement bancaire	12M€ (Proparco)	appui aux investissements et à la restructuration financière d'entreprises
	eau et assainissement	Etat	34M€	quatrième programme national d'assainissement des quartiers populaires
	habitat social	Etat	30,5M€	deuxième tranche du programme national de construction de logements sociaux
	infrastructures et communications	entreprise	15M€ (Proparco)	réseau de téléphonie mobile
	secteur financier	établissement bancaire	8,3M€ (Proparco)	soutien à un établissement bancaire
Turquie	appui au secteur privé	établissement bancaire	20M€ (Proparco)	appui à des petites et moyennes entreprises
	appui au secteur privé	établissement bancaire	7M€ (Proparco)	appui à des petites et moyennes entreprises
	appui au secteur privé	établissement bancaire	5M€ (Proparco)	appui à des petites et moyennes entreprises
	appui au secteur privé	établissement bancaire	50M€	appui aux investissements des entreprises privées dans les secteurs de l'énergie, de l'éducation et de la santé
	infrastructures et communication	entreprise	20M€ (Proparco)	extension d'un réseau de télécommunication
	transports	entreprise	20M€ (Proparco)	aménagement d'un aéroport
Vietnam	appui au secteur privé	Etat	35M€	développement des petites et moyennes entreprises
	développement rural	Etat	10,5M€	réhabilitation et extension d'infrastructures hydroagricoles dans la province de Ninh Thuan
	développement rural	Etat	8,5M€	développement de la production de thé dans la Province de Phu Tho
	environnement	fonds d'investissement	2,2M€	contribution au fonds biocarbone géré par la Banque mondiale
	environnement	établissements publics et organisations internationales	3M€	Initiative régionale pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens dans le Pacifique
Commun à plusieurs pays	infrastructures	organisation régionale	5M€	soutien au projet "système d'échange énergie électrique Ouest-africain"
	microfinance	fonds d'investissement	2M€	appui aux institutions de microfinance
	multi sectoriel	fonds international	1,4M€	contribution à la réflexion et à la coordination sur les politiques sectorielles
	secteur financier	établissement bancaire	1,5M€ (Proparco)	appui à un fonds d'investissement
	secteur financier	organisation régionale	5M€	relance du marché financier de l'UEMOA
Commun à plusieurs pays - Asie	infrastructures et communications	entreprise	15M\$ (Proparco)	soutien à une entreprise de téléphonie cellulaire

Programme de renforcement des capacités commerciales

Pays	secteur	bénéficiaire	financement	libellé
Cambodge	renforcement des capacités commerciales	Etat	1,5M€	promotion des exportations textiles
Ghana	renforcement des capacités commerciales	Etat	1M€	formation au français des affaires
Laos	renforcement des capacités commerciales	Etat	1,4M€	appui à la production et aux exportations de café
	renforcement des capacités commerciales	Etat	1M€	mise en place d'indications géographiques protégées
Madagascar	renforcement des capacités commerciales	Etat	1,4M€	création d'un laboratoire de surveillance épidémiologique des crevettes

Prises de participation Proparco

Pays	secteur	bénéficiaire	financement	libellé
Bénin	secteur financier	établissement bancaire	150 M XCFA	appui à la création d'une banque de l'habitat
Maroc	eau et assainissement	entreprise	3M\$	développement d'une société intervenant dans le domaine de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement
Ouganda	tourisme	entreprise	6,3M\$	rénovation d'un complexe hôtelier
Thaïlande	industrie	entreprise	260 M BAT	soutien à une entreprise de matériaux de construction
	secteur financier	fonds d'investissement	4M\$	appui à un fonds d'investissement diversifié
Vietnam	appui au secteur privé	fonds d'investissement	2M\$	soutien à un fonds d'investissement
	secteur financier	société financière	4M\$	soutien à une société financière
Commun à plusieurs pays	énergie	fonds d'investissement	5M\$	soutien à un fonds d'investissement intervenant dans des projets d'énergie renouvelable
	industrie	fonds d'investissement	3M\$	soutien à un fonds d'investissement intervenant dans les sociétés minières en Afrique
	secteur financier	société financière	1M€	soutien à une holding financière

LES ENGAGEMENTS DANS L'OUTRE-MER*

<i>en millions d'euros</i>	2003	2004**
Guadeloupe	84,6	67,8
Guyane	23,1	9,6
Martinique	70,5	62,1
La Réunion	221,9	112,7
Mayotte	9,1	6,9
Saint-Pierre-et-Miquelon	2,5	5,6
Nouvelle-Calédonie	130,3	78,1
Polynésie française	45,7	40,9
Terres australes	0,9	0,0
Commun à plusieurs collectivités Outre-mer	7,3	0,0
Total	595,9	383,7

*dont préfinancements de subventions européennes et concours octroyés par Proparco

**ces montants incluent la part des prêts d'aide à l'investissement affectée à chaque collectivité

LES PROJETS FINANÇÉS DANS L'OUTRE-MER

en millions d'euros

Collectivité	secteur	bénéficiaire renommé	financement	libellé
Guadeloupe	aménagement urbain	collectivités publiques	5	lutte contre les inondations et amélioration de la voirie
	éducation	collectivités publiques	10,2	extension et construction de collèges et lycées
	environnement	collectivités publiques	6,5	adduction d'eau potable et énergie renouvelable
	transport	collectivités publiques	0,8	modernisation d'infrastructures de transport
	divers	collectivités publiques	13,7	restructuration financière
	santé	établissements publics	10,2	acquisition de matériel et rénovation de bâtiments
	aménagement	société d'économie mixte	4,5	aménagement urbain
	appui au secteur privé	établissements bancaires	14	soutien à de petites entreprises
	transport	entreprise	2,9 (Proparco)	appui à une société maritime de transport de passagers
Guyane	éducation	collectivités publiques	2,1	extension et construction de collèges et lycées, médiathèques
	transport	collectivités publiques	2,2	aménagement d'un axe routier et réhabilitation d'infrastructures routières
	appui au secteur privé	établissement bancaire	5,3	soutien à de petites entreprises
Martinique	aménagement urbain	collectivités publiques	2,9	aménagement et rénovation de la voirie et de bâtiments
	éducation	collectivités publiques	3,3	construction et réfection d'écoles
	environnement	collectivités publiques	3,2	amélioration de l'assainissement et de l'irrigation
	transport	collectivités publiques	0,7	infrastructures de transport routier et portuaire
	santé	établissements publics	5,7	acquisition de matériels et construction de bâtiments
	appui au secteur privé	établissements bancaires	14	soutien à de petites entreprises
	divers	collectivités publiques	32,3	appui au budget de collectivités
La Réunion	aménagement urbain	collectivités publiques	9	construction d'équipements sportifs
	éducation	collectivités publiques	32	aménagement d'établissements scolaires
	environnement	collectivités publiques	29,1	adduction d'eau potable, énergie et irrigation
	santé	établissements publics	1,5	réalisation d'études
	aménagement	société d'économie mixte	1,4	développement d'un ensemble immobilier
	appui au secteur privé	établissements bancaires	27	soutien à de petites entreprises

La Réunion	énergie	entreprise	2,5 (Proparco)	exploitation d'une ferme éolienne
	transport	établissement public	10	aménagement portuaire
Mayotte	aménagement urbain	collectivités publiques	1,5	appui au budget des collectivités
	appui au secteur privé	établissements bancaires	5,4	soutien à de petites entreprises
St-Pierre-et-Miquelon	aménagement urbain	collectivités publiques	1,5	appui au budget d'une collectivité
	appui au secteur privé	établissements bancaires	1,8	soutien à de petites entreprises
	habitat	organisme mutualiste	2,3	aide à l'acquisition de propriétés et à leur mise en valeur
Nouvelle-Calédonie	aménagement urbain	collectivités publiques	12,8	appui au budget de communes
	éducation	collectivités publiques	0,2	rénovation d'écoles
	énergie	collectivités publiques	2,3	travaux d'électrification
	environnement	collectivités publiques	0,1	assainissement
	santé	établissements publics	0,6	réalisation d'études
	aménagement	société d'économie mixte	1	réalisation d'études de faisabilité
	refinancement	établissement bancaire	53,5	développement d'activités de crédits
	appui au secteur privé	établissements bancaires	7,5	soutien à de petites entreprises
Polynésie française	éducation	collectivités publiques	1,3	amélioration d'infrastructures scolaires
	santé	collectivités publiques	3,5	constructions et équipements hospitaliers
	transport	collectivités publiques	16,7	développement d'infrastructures de transport
	environnement	collectivités publiques	3,5	aménagement et assainissement
	transport	établissement public	8,4	aménagement d'infrastructures portuaires
	appui au secteur privé	établissements bancaires	7,5	soutien à de petites entreprises

GLOSSAIRE

Aide projet

L'aide projet peut prendre, selon les pays concernés et les bénéficiaires, plusieurs formes. Il s'agit (i) soit de dons accordés aux pays les plus pauvres ; (ii) soit de prêts à conditions très favorables, accordés aux Etats ou à des entreprises avec laval des Etats dans les pays à revenu intermédiaire ; (iii) soit de prêts accordés à des entreprises ou à des banques, sans laval des Etats, à conditions améliorées ou à des conditions proches de celles du marché. Suivant les engagements pris par la France lors du Forum sur l'harmonisation de l'aide qui s'est tenu à Rome les 24 et 25 février 2003, les interventions de l'AFD, regroupées sous le terme "aide projet", sont appelées à s'insérer toujours davantage dans les stratégies nationales des "pays partenaires". L'objectif poursuivi avec la communauté des bailleurs de fonds est d'harmoniser les interventions et plus généralement d'améliorer l'efficacité de l'aide.

Bien public mondial

Les biens publics mondiaux qualifient des biens, des services, des ressources dont l'existence est bénéfique à la communauté internationale. Dans leur définition la plus pure, ces biens ne s'épuisent pas lorsqu'on les consomme (propriété de non-rivalité) et nul n'est exclu de leur consommation (propriété de non-exclusion). Leur production pose de ce fait des problèmes importants de financement et d'action au plan international. Elle nécessite une coopération entre tous les pays qu'ils soient développés ou en développement. Quelques exemples de biens publics mondiaux : les biens "environnementaux" (changement climatique, couche d'ozone), les biens "humains" (santé, connaissance scientifique, héritage culturel mondial) ou encore les questions de politique mondiale (paix, stabilité financière...).

Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)

Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) sont des programmes nationaux de réduction de la pauvreté, élaborés par les autorités des pays concernés. Une fois approuvés par les institutions de Bretton Woods, ces programmes ouvrent accès à un allégement de la dette (initiative PPTE) ainsi qu'à des financements à taux privilégié. La préparation des CSLP implique notamment une large concertation avec les différentes composantes de la société ainsi que les partenaires extérieurs du développement.

Contrat désendettement-développement (C2D)

Les contrats désendettement-développement (C2D) constituent un volet additionnel français de l'initiative PPTE d'allégement de la dette des pays en développement. Il s'agit d'un mécanisme de refinancement par don des échéances de remboursement de la dette par les pays concernés. Les financements sont concentrés sur un nombre restreint de "points d'affection" choisis dans quatre secteurs : (i) l'éducation de base et la formation professionnelle ; (ii) les soins de santé primaire et la lutte contre les grandes endémies (plus particulièrement la lutte contre le Sida) ; (iii) les équipements et les infrastructures des collectivités locales ; (iv) l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles.

Fast Track

L'initiative Fast Track vise à donner à un certain nombre de pays, choisis en fonction de critères de performance, des financements importants pour développer l'accès à l'éducation primaire. Il s'agit de rejoindre l'objectif du millénaire qui vise à ce que tous les enfants, filles comme garçons, puissent achever un cycle primaire complet de qualité. Les pays choisis bénéficient, de la part de la communauté internationale,

d'une garantie de ressources à long terme (au moins dix ans) se traduisant par des engagements successifs sur des périodes triennales. Les critères privilégient les pays bénéficiant de l'initiative PPTE et, plus généralement, les pays d'Afrique.

Mécanisme de développement propre

Il permet aux pays développés, dans le cadre du Protocole de Kyoto, de satisfaire, grâce à un dispositif de compensations, leurs engagements de limitation des émissions de gaz à effet de serre en mettant en œuvre des projets environnementaux dans des pays en développement.

Mise à niveau des entreprises

Il s'agit d'un processus qui vise à préparer et à adapter les entreprises des pays en développement et leur environnement aux exigences du libre-échange : (i) en aidant à lever certaines contraintes qui altèrent le climat des affaires (institutions, réglementation, etc) d'une part; (ii) en aidant les entreprises à devenir compétitives en termes de prix, de qualité, d'innovation et à être capables de suivre et de maîtriser l'évolution des techniques et des marchés d'autre part.

Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad)

Le Nepad (New Partnership for Africa's Development) est une initiative d'Etats africains qui proposent une appréhension globale de leur développement autour d'une approche continentale et régionale. Aujourd'hui, cinquante-trois pays membres de l'Union Africaine adhèrent à cette initiative. Une des innovations du Nepad est le constat partagé qu'une bonne gouvernance est le préalable indispensable pour renouer avec une dynamique de développement.

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Les objectifs du millénaire pour le

développement (OMD) ont été adoptés lors de l'Assemblée générale de l'ONU en 2000 et visent à améliorer, d'ici à 2015, la situation des populations les plus défavorisées. Ils se composent de huit objectifs principaux : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH, le paludisme et les autres maladies, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement. La communauté internationale fait un point régulier, dans le cadre des Nations Unies, sur l'atteinte de ces objectifs. A ce titre, les assemblées annuelles de l'automne 2005 constitueront une étape importante.

Pays pauvres très endettés (PPTE)

L'initiative PPTE (Highly Indebted Poor Countries-HIPC) est un mécanisme d'allégement de la dette des pays en développement. L'objectif est de réduire de façon substantielle l'endettement extérieur public des pays concernés. Pour être éligible, le pays doit élaborer, faire approuver et débuter la mise en œuvre d'un "cadre stratégique de lutte contre la pauvreté", et conclure un accord avec le FMI sur le cadrage macroéconomique et budgétaire du pays pour une durée de trois ans.

Zone de solidarité prioritaire

Elle est constituée d'un ensemble de pays dans lesquels l'aide publique française concentre plus particulièrement ses engagements, dans une perspective de solidarité et de développement durable. Cinquante-quatre pays figurent actuellement dans la ZSP. La liste exhaustive des pays est accessible sur le site du Ministère des Affaires Etrangères : www.diplomatie.gouv.fr/solidarite/fsp/zone.html

LES PUBLICATIONS

La lettre des économistes

Revue bimestrielle d'information, de débat, de communication et d'analyse économique sur des enjeux d'actualité

N°1-septembre 2003 : la crise ivoirienne, l'harmonisation de l'aide, le Népad

N°2-octobre 2003 : l'initiative *Fast Track*, le suivi de la scolarisation primaire

N°3-décembre 2003 : la Méditerranée

N°4-février 2004 : le commerce des services

N°5-avril 2004 : l'initiative PPTE et les annulations de dette

N°6-août 2004 : le modèle asiatique

N°7-octobre 2004 : l'efficacité et la fongibilité de l'aide

N°8-mars 2005 : le pétrole en Afrique

■ Contact : lettreco@afd.fr

Notes et Documents

N°1-Sarah Marniesse et Ewa Filipiak, *Compétitivité et mise à niveau des entreprises*, novembre 2003

N°2-Frédérique Sachwald et Serge Perrin, *Multinationales et développement: le rôle des politiques nationales*, novembre 2003

N°3-Sarah Marniesse et Ewa Filipiak, *Lutte contre l'effet de serre, enjeux et débats*, novembre 2003

N°4-Jean-Christophe Carret et Denis Loyer, *Comment financer durablement les aires protégées à Madagascar?* novembre 2003

N°5-Ewa Filipiak et Serge Perrin, *Agriculture et commerce. Quels enjeux pour l'aide au développement?*, novembre 2003

N°6-Jacky Amprou et Lisa Chauvet, *Efficacité et allocation de l'aide, revue des débats*, novembre 2004

N°7-Denis Cogneau et Jean-David Naudet, *Qui mérite l'aide? Égalité des chances versus sélectivité*, novembre 2004

N°8-Olivier Cattaneo et Sarah Marniesse, *Le Cambodge, de l'ère des quotas textiles au libre-échange*, novembre 2004

N°9-Hélène Djoufekit-Cotteret, *La Turquie, panorama et répartition régionale du secteur productif*, novembre 2004

N°10-Poverty, Inequality and Growth, *Proceedings of the AFD-EUDN Conference, 2003*, novembre 2004 (en anglais)

N°11-Serge Perrin et Frédérique Sachwald, *Foreign Direct Investment in Developing Countries: Leveraging the role of multinationals*, novembre 2004 (en anglais)

■ Contact : notes-et-documents@afd.fr

Publications Cerom

Insee, IEDOM, AFD, *Guadeloupe : une économie... en déficit d'image*, mars 2004

Insee, IEDOM, AFD, *Chômage, productivité et politique de l'emploi à la Réunion : une double transposition presque réussie*, novembre 2004

Rapport Jumbo

Rapport bi-annuel qui propose des analyses macroéconomiques et sectorielles pour les pays de la zone Franc.

Produitdoc

Bulletin trimestriel d'information sur la conjoncture des principaux marchés de matières premières, édité depuis janvier 1987.

Paroles d'acteurs, Key players view

Gestion durable des forêts, lutte contre la désertification / Forest sustainable management, Fight against desertification, août 2002

L'eau, des ressources, des hommes / Water, Resources and People, février 2003

Partenariats Public-Privé / Public-Private Partnerships, novembre 2004

■ Contact : com@afd.fr

www.afd.fr

La plupart des publications sont téléchargeables sur le site Internet, www.afd.fr, rubrique *publications*. Certaines sont également disponibles sous format papier aux adresses courriel indiquées ci-dessus. Plusieurs études sont en cours d'élaboration et verront le jour en 2005. Ces travaux sont destinés à alimenter la réflexion sur des sujets d'actualité : le commerce, l'investissement, les stratégies de croissance accélérée dans les pays en développement, les enjeux de l'efficacité de l'aide et les modes d'intervention. Huit *Notes et Documents* sont notamment en préparation et une nouvelle collection, intitulée *Documents de travail*, devrait être créée en 2005. D'autres documents de communication seront aussi disponibles.

Direction artistique, traduction, réalisation et coordination : Citéscom (Tél. : 01 42 87 57 13)

Coordination AFD : Guillaume de Saint-Phalle

Crédit photos :

■ AFD : p. 4 ; 7 ; 8 ; 46 ; 52 ; D. Riffet : p. 2 ; 25 ; 35 ; 54 ; G. de Saint-Phalle : p. 73.

■ Téléimages Nature France 5 : P. 7.

■ Godong : P. Deloche : couverture, p. 2 ; 6 ; 14 ; 15 ; 37 ; 40 ; 50 ; 58 ; 61 ; 63 ; 68 ; 79 ;

P. Lissac : p. 18 ; 26 ; 29 ; 30 ; 32 ; 34 ; 39 ; 44 ; 53 ; 66 ; T. Brésillon : 42.

■ B. Morandi : p. 2 ; 3 ; 10 ; 11 ; 24 ; 25 ; 55 ; 56 ; 57 ; 64 ; 65 ; 72 ; 74 ; 75 ; 81.

ISSN 1299-0094 – Dépot légal : mai 2005

Les 92 pages de ce rapport annuel sont imprimées sur papier recyclé Cyclus print